COMMISSION DE
L'OCÉAN INDIEN



RAPPORT ANNUEL 2014

SOMMAIRE

02 AVANT-**PROPOS**

10 CHAPITRE **1**
• Indianocéanie

24 CHAPITRE **2**
• Missions et fonctionnement de la COI

42 CHAPITRE **3**
• Faits marquants de l'année 2014

60 CHAPITRE **4**
• Axes stratégiques et domaines d'intervention

126 CHAPITRE **5**
• Partenaires

134 CHAPITRE **6**
• Zoom sur l'économie bleue en 2015

140 CHAPITRE **7**
• Rapport administratif et financier

158 ANN**EXES**

MESSAGE DE LA **PRÉSIDENTE DU CONSEIL** DE LA **COI**



Béatrice Atallah,
Ministre des Affaires étrangères
de la République
de Madagascar

« Il s'agit de bâtir une Indianocéanie plus autonome et plus résiliente. Dans cette vision d'autonomie, Madagascar se sent investi d'une tâche cruciale dans la sécurisation alimentaire de la sous-région. C'est ainsi que je puis affirmer qu'il est grand temps de concrétiser ce vieux rêve de faire de la Grande Ile le "Grenier de l'océan Indien". »

2014 est une année exceptionnelle pour l'ensemble de la grande famille de la Commission de l'océan Indien car c'est l'année d'une prise de conscience encore plus affirmée et plus intense de l'avenir commun que partagent nos îles. Trente ans après son institution, il est permis de considérer que la COI est arrivée à maturité. Trente ans après l'Accord de Victoria, acte fondateur de la COI, nous avons su jeter les bases d'une coopération fructueuse, tant au niveau diplomatique, socio-économique, commercial, environnemental, scientifique que culturel. Sur le plan politique, notre organisation est reconnue au niveau régional comme au niveau international en tant qu'acteur régional de stabilité et de gestion de crise.

Une année exceptionnelle car en 2014, neuf ans après le troisième Sommet tenu en 2005 à Antananarivo, les chefs d'Etat et de gouvernement de nos Etats membres se sont retrouvés en Union des Comores à l'occasion du quatrième Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de la COI. Temps fort du dialogue politique, cet événement mémorable a été la consécration de la solidarité et de l'unité des peuples de l'Indianocéanie parfaitement traduites dans la Déclaration finale intitulée « L'Indianocéanie, un avenir à bâtir ensemble ».

Madagascar, qui assume la présidence de la COI, est pleinement conscient des enjeux et des défis qu'impliquent une telle responsabilité dans la perspective de faire de la COI une organisation toujours plus forte, connectée, solidaire et complémentaire, visible aussi bien sur les plans national, régional qu'international. Il s'agit de bâtir une Indianocéanie plus autonome et plus résiliente.

Dans cette vision d'autonomie, Madagascar se sent investi d'une tâche cruciale dans la sécurisation alimentaire de la sous-région. C'est ainsi que je puis affirmer qu'il est grand temps de concrétiser ce vieux rêve de faire de la Grande Ile le « Grenier de l'océan Indien », car Madagascar est armé de la volonté et des potentialités nécessaires. Je me réjouis à l'avance de la tenue de la Conférence des bailleurs qui sera organisée à Antananarivo les 19 et 20 février 2015, et qui marquera une étape décisive dans la mise en œuvre du programme régional de sécurité alimentaire de la COI.

Je tiens à exprimer mes plus sincères remerciements à l'endroit de Jean Claude de l'Estrac, Secrétaire général de la COI, qui a continuellement répondu présent aux appels des Etats membres et dont le dynamisme légendaire et le leadership ont conduit à la réalisation et à la mise en œuvre de nos projets, qui sont aussi ambitieux les uns que les autres, notamment en matière de sécurité alimentaire, de sécurité maritime, de connectivité inter-îles (numérique, maritime, aérienne et culturelle), de santé et de genre, de développement durable et da promotion de l'économie bleue et verte, sans oublier la paix et la stabilité politique.

Je salue le lancement officiel en 2014 de trois projets qui sont très importants pour l'avenir de la région, à savoir : le programme de coopération régionale pour le développement des énergies renouvelables et l'amélioration de l'efficacité énergétique, le programme sur la biodiversité ainsi que la prolongation du programme de Veille sanitaire qui contribue actuellement à la lutte contre la propagation du virus Ebola.

J'aimerais réitérer l'engagement de Madagascar à ne ménager aucun effort pour la réussite de nos projets communs. Enfin, je lance un appel solennel à tous les Etats membres pour que nous resserrions nos rangs, pour que nous unissions plus encore nos forces et que nous parlions d'une seule voix, celle d'une Indianocéanie forte et solidaire. En effet, ce n'est qu'ensemble que nous pourrons offrir aux générations futures un avenir commun radieux.

MESSAGE DU **SECRÉTAIRE GÉNÉRAL** DE LA **COI**



Jean Claude de l'Estrac

« Dans un monde mouvant et dangereux, où les équilibres économiques évoluent de façon rapide, la solution réside, plus que jamais, dans une coopération régionale dynamique. »

2014, année de la maturité

Il est un fait suffisamment rare pour le souligner : la coopération régionale aura marqué et rythmé l'actualité de nos pays en 2014.

En effet, cette année qui vient de s'achever aura d'abord été celle de l'espoir retrouvé pour le peuple malgache. Après cinq années de crise politique, la Grande Ile a renoué avec des institutions légitimées par des élections pleinement démocratiques. La désignation le 25 janvier 2014 d'un nouveau président de la République a symbolisé, avec les élections législatives, le plein retour de Madagascar dans la communauté internationale comme en témoigne aussi son accession à la présidence du Conseil de notre organisation régionale en avril 2014. La COI a, je le crois, rempli pleinement la mission qui lui était confiée.

2014 aura été aussi l'année du IVe Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de la COI à Moroni. Après celui d'Antananarivo qui avait donné en 2005 un nouvel élan à notre organisation, ce IVe Sommet a été celui de la maturité. Sa tenue a démontré publiquement l'importance que nos Etats accordent au plus haut niveau à leur organisation régionale. Mais le Sommet de Moroni n'a pas été qu'un moment symbolique d'unité. Les dirigeants de nos pays sont d'abord venus aux Comores pour réaffirmer l'importance de l'action politique et diplomatique de la COI et la pertinence des politiques qu'elle mène sur le terrain, en particulier en faveur de la connectivité aérienne, maritime et numérique qui a été au cœur des échanges et des réflexions de ce grand évènement.

Ce Sommet n'a pas permis d'entériner le changement d'appellation de notre organisation comme « Communauté de l'océan Indien », ce qu'elle est pourtant dans les faits. En revanche, l'adoption d'un statut d'observateur constitue, je le crois, un pas en avant considérable. Il permettra désormais à la COI d'établir de façon concrète un dialogue structuré avec le reste du monde et en particulier avec nos voisins du Grand océan Indien.

Je me réjouis également que le principe d'un financement innovant ait été adopté. En effet, la faiblesse actuelle des contributions étatiques au budget du Secrétariat général constitue un goulet d'étranglement structurel préjudiciable à la fonction d'impulsion et de mise en œuvre de nos actions régionales et à la mobilisation pleine et entière des fonds de l'Union européenne. La recherche de solutions budgétaires innovantes doit donc permettre de pallier cette situation et je forme le vœu qu'une solution équitable et fonctionnelle pourra être mise en œuvre dans des délais raisonnables.

Lors de la IIIe Conférence des Nations unies sur les petits Etats insulaires en développement (PEID), tenue aux Samoa en septembre 2014, le rôle d'avant-garde de la COI est également apparu en pleine lumière pour ce qui concerne la protection de l'environnement, la gestion durable des ressources, la sauvegarde de notre biodiversité et notre adaptation au changement climatique. Au nom des pays insulaires de l'océan Indien et d'Afrique, j'ai eu l'honneur de plaider pour la reconnaissance par la communauté internationale d'un traitement différencié pour ces petits Etats. Si les intérêts de court terme n'ont pas permis d'obtenir à cette occasion un accord raisonné autour de nos propositions, je n'ai pas de doute que l'esprit de Samoa continuera d'animer le plaidoyer de nos îles pour plus de justice à notre égard.

L'année 2014 a été également une année intense et fructueuse de concertation avec nos bailleurs, en particulier avec l'Union européenne. J'ai bon espoir que les deux procédures du Fonds européen de développement (FED) et du Fonds européen de développement régional (FEDER) permettront de conduire parallèlement des actions ambitieuses et convergentes au bénéfice de l'ensemble de nos populations. Je pense en particulier à nos infrastructures et je me réjouis que le plaidoyer de la COI en faveur de la connectivité maritime, aérienne et numérique ait été entendu par nos partenaires.

Enfin, tous ces chantiers n'ont de sens que parce qu'ils touchent au capital le plus précieux de l'Indianocéanie, ses femmes, ses hommes et notre culture commune. C'est pourquoi, le projet de communication audiovisuelle, Indocéane.tv, lancé en 2014 constitue à mes yeux un outil exceptionnel de promotion de notre identité.

En 2014, la COI a été un acteur majeur du développement et de la stabilité de notre région indianocéanienne. Dans un monde mouvant et dangereux, où les équilibres économiques évoluent de façon rapide, la solution réside, plus que jamais, dans une coopération régionale dynamique. C'est là toute l'utilité et la nécessité de l'action de la COI, ancrée dans le présent, gestionnaire de projets structurants et vigie attentive aux enjeux de demain.

MESSAGE DE **ABOULKARIM MOHAMED**

Ministre des Relations extérieures et de la Coopération de l'Union des Comores



Un sud-ouest de l'océan Indien au patrimoine prometteur

Dix ans après le Sommet de 2005 à Antananarivo, la Commission de l'océan Indien avait un réel besoin de se retrouver au sommet de la grande famille pour donner ensemble une nouvelle impulsion à cette coopération de proximité vouée à l'économique entre ses Etats membres.

Au cours de cette longue période, il a été beaucoup plus question d'évaluer le patrimoine de cette sous-région, de se pencher vers une définition mesurée des spécificités des Etats et de projeter une meilleure intégration régionale liée à la conjoncture internationale.

Le 23 août dernier à Moroni, nos chefs d'Etat et de gouvernement ont affirmé la volonté de bâtir cet ensemble géographique sur des bases solides de coopération pragmatique.

A la hauteur des ambitions des uns et des autres, la stabilité politique, la connectivité, la sécurité alimentaire, la sécurité maritime, la gestion des risques des catastrophes naturelles, la circulation des biens et des personnes et la programmation des Fonds du 11e FED ont été au centre des préoccupations.

L'Union des Comores se réjouit d'avoir vu sous sa présidence, avec le soutien continu de notre organisation et ses Etats membres, Madagascar retrouver sa stabilité politique, et donc sa place dans notre région.

Cette fierté était hautement marquée, en avril à Moroni, par la passation de la présidence de notre organisation à la République de Madagascar.

Notre espoir et nos convictions vont donc permettre à la COI et à Madagascar, pivot de la sécurité alimentaire de notre sous-région, de jouer pleinement leur rôle.

Fierté aussi d'avoir entendu chanter, dans mon pays, pour la première fois devant le monde entier, par nos artistes, l'hymne de la COI. Un moment symbolique à l'actif de mon prédécesseur, mais aussi au Secrétariat général qui a pu mettre toutes les synergies à contribution, et enfin La Réunion qui a bien voulu abriter la résidence des artistes.

En plus des valeurs mais aussi des défis de l'étroitesse et de la vulnérabilité que nous partageons ensemble, à Moroni, notre organisation a une fois de plus démontré qu'elle est arrivée à maturité.

En saluant ce dynamisme, je voudrais me tourner vers l'homme, en la personne du Secrétaire général, et son équipe du Secrétariat pour le grand service qu'ils sont en train d'apporter à notre sous-région.

Grande contribution, nos chefs d'Etat et nos gouvernements apportent à tous les PEID de par le monde un engagement plus fort qui caractérise le socle et le tremplin d'un avenir heureux de ces PEID et de leur population.

Il est vrai que cet engagement ne pouvait être obtenu qu'avec l'accompagnement des partenaires, au premier chef desquels l'Union européenne, ainsi que les donateurs potentiels. Qu'ils en soient tous remerciés.

Pour terminer, je voudrais remercier nos chefs d'Etat et de gouvernement, les partenaires au développement et les personnes qui ont bien voulu apporter leur soutien et leur contribution à l'Union des Comores pour mieux réussir son mandat et l'organisation du IVe Sommet.

Ma fierté serait confirmée si, ensemble, nous pouvions accorder la considération qu'il conviendrait à l'économie bleue pour un développement durable des nos îles respectives.

A cet instant précis, je me sens plus que jamais fier du travail accompli par mon pays et émets le vœu qu'il en soit ainsi pour Madagascar que je félicite d'ores et déjà.

Je souhaite une très belle année 2015 à nos Etats et à nos populations respectives.

MESSAGE D'**ANNICK GIRARDIN**

Secrétaire d'Etat
au Développement
et à la Francophonie,
auprès du ministre
des Affaires étrangères
et du Développement international
de la République française



© B Chapiron

En 2014, le Sommet de la Commission de l'océan Indien a réuni, pour la quatrième fois de son histoire, les Chefs d'Etats ou de gouvernement des cinq membres de notre organisation : les Comores, Madagascar, Maurice, les Seychelles et la France. Cette rencontre, à laquelle participait le Président François Hollande, a permis de donner un nouvel élan à la COI, en vue d'un avenir meilleur dans la région. L'action de la COI est et sera bénéfique à l'environnement et à la biodiversité exceptionnelle de cette région, mais aussi à la croissance et à l'emploi, dans une zone de paix et de démocratie, où la jeunesse doit pouvoir espérer en son avenir.

Le bilan de la Commission de l'océan Indien est positif. Notre organisation a gagné en trente ans un savoir-faire reconnu en gestion de projets dans des domaines d'intérêt commun à ses membres, en particulier dans la gestion des ressources naturelles et des milieux côtiers. Elle a la confiance et le soutien financier de l'Union européenne et de l'Agence française de développement. La COI a aussi mis en évidence et nourri un fond identitaire commun. Sur le plan politique, elle joue son rôle dans la résolution des crises. Dans le domaine économique et commercial, elle ouvre la voie à une plus grande intégration régionale, au bénéfice de tous.

Avec plus d'un million de ses ressortissants vivant dans le sud-ouest de l'océan Indien, la France est profondément attachée à la COI et à son succès. Je forme le vœu que cette année 2015 permette, avec l'élan du Sommet, de continuer de répondre ensemble aux défis de notre planète, notamment au dérèglement climatique, auquel cette partie du monde est plus sensible que d'autres. J'ai, à cet égard, foi dans le sens des responsabilités et de la solidarité des pays membres de la COI, pour contribuer à la réussite de la Conférence Paris Climat 2015, qui constituera un rendez-vous crucial pour l'avenir de notre planète.

MESSAGE DE **MARIE JOSEPH NOËL-ETIENNE GHISLAIN SINATAMBOU**

Ministre des Affaires étrangères, de l'Intégration régionale et du Commerce international de la République de Maurice



Une nouvelle ère dans la coopération régionale et internationale

L'année 2014 a été riche en événements.

La déclaration du quatrième Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de la COI, le démarrage de la programmation du 11e Fonds européen de développement et la feuille de route du Sommet de Samoa sur les petits Etats insulaires en développement permettront de consolider les bases de la coopération au sein de la COI.

Respectueuse des spécificités et de la souveraineté de ses membres, la Commission est appelée à jouer un rôle catalytique pour maintenir la paix et la sécurité dans notre région, et ce, conformément à l'architecture de l'Union africaine pour la paix et la sécurité et selon la Charte des Nations unies. La réunion de l'Union africaine sur la paix et la sécurité, organisée aux Seychelles en février dernier, a adopté une approche concertée sur cette problématique. Je suis confiant que ses recommandations vont renforcer davantage la coopération régionale.

La défense des intérêts des petits Etats insulaires en développement demeure une priorité. Dotées d'une biodiversité si riche mais combien fragile, et prédisposées aux catastrophes naturelles, nos îles ne pourront être véritablement protégées que si nous conjuguons nos efforts pour atteindre les objectifs de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

J'espère que la Conférence des parties de la CCNUCC (la COP21), prévue à Paris en décembre 2015, permettra de faire émerger un consensus sur un accord équilibré portant sur l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques, tout en tenant compte des recommandations du Sommet de Samoa.

Un autre défi à relever sera certainement la création d'un espace économique et la mise en place d'une stratégie industrielle et infrastructurelle dans l'océan Indien. Une politique réfléchie sur la sécurité alimentaire et le développement des énergies renouvelables devrait aussi nous interpeller, afin de consolider notre résilience économique. Dans cette perspective, je souhaite que le prochain Sommet de la Tripartite (le Marché commun pour l'Afrique orientale et australe, la Communauté de l'Afrique de l'Est et la Communauté de développement de l'Afrique australe) prévu au Caire en 2015 finalise la mise en place d'une zone élargie de libre-échange.

L'océan qui nous entoure est doté de richesses immenses telles que les ressources halieutiques, énergétiques et métallurgiques. Le développement d'une industrie océanique dans la région du sud-ouest de l'océan Indien est appelé à devenir un pilier de développement et un pôle de croissance d'avenir pour chacune de nos îles.

Pour réaliser ces ambitions, le renforcement de la capacité en ressources humaines et institutionnelles est jugé primordial. Je suis convaincu que, grâce à la synergie entre nos Etats membres et partenaires stratégiques, la région du sud-ouest de l'océan Indien prospèrera. Le gouvernement de la République de Maurice ne ménagera aucun effort pour contribuer à la réalisation de ces ambitions.

MESSAGE DE **JOËL MORGAN**

Ministre des Affaires étrangères et des Transports de la République des Seychelles

2014, une année dense en événements marquants

L'année 2014 a apporté à la COI de réels motifs de satisfaction avec la mise en œuvre de nouveaux chantiers qui sont autant de leviers de développement qui jalonnent notre marche vers une Indianocéanie stable et prospère.



C'est dans ce sens aussi que s'inscrivent les grandes initiatives de l'an passé, et notamment la célébration du 30e anniversaire de la signature de l'Accord général de coopération de Victoria, document fondateur de notre organisation régionale.

Dans la ferveur et l'amitié, nous nous sommes réunis aux Seychelles, en janvier 2014, pour célébrer ce jalon essentiel dans notre parcours collectif et pour hisser au plus haut niveau la coopération régionale dans les domaines vitaux de notre existence. Cette commémoration a été aussi une occasion privilégiée de faire le point sur la mise en œuvre de notre programme d'actions et d'en cerner les perspectives d'avenir.

Certes, nous avons parcouru un long chemin depuis la signature de l'Accord de Victoria. Mais celui qui s'ouvre à nous demeure encore bien long au regard de nos ambitions. L'objectif de notre organisation régionale est d'agir toujours plus concrètement au service de nos populations et de la région toute entière.

Autre temps fort de cette année, le Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de la COI aux Comores. Il nous a permis d'adopter une position commune face aux questions essentielles et de donner à notre organisation une nouvelle impulsion pour faire face, plus sereinement, aux enjeux économiques, écologiques et sécuritaires de nos Etats insulaires. C'est dans le même esprit que le Secrétaire général de la COI a présenté un plaidoyer fort et porteur de propositions concrètes en faveur des petits Etats insulaires en développement (PEID), à Apia, en septembre dernier.

Le sommet de Samoa a été, en effet, un moment historique du combat des petits Etats insulaires et de la solidarité internationale. Il a fourni une plateforme pour les engagements et les partenariats de la communauté internationale en faveur des PEID. Les Seychelles ont eu le privilège d'y prendre une part active, aux côtés de la COI et des autres Etats membres que je remercie pour leur participation très enrichissante. Ainsi les Seychelles continueront-elles à travailler activement avec la COI pour la reconnaissance des spécificités de nos États insulaires et le développement des immenses opportunités que nous offrent l'économie bleue et l'océan que nous avons en partage.

Historiques aussi, dans le cadre de nos efforts en faveur de la connectivité aérienne en Indianocéanie furent les premiers pas effectués en 2014 vers un espace aérien unique permettant un vol quotidien entre nos îles. A cet égard, on doit se réjouir de l'adhésion du Sommet de nos chefs d'Etat et de gouvernement aux recommandations de la Conférence ministérielle sur le transport et le tourisme de Mahé en juillet dernier.

Cette tribune est aussi le lieu pour moi d'adresser mes cordiales félicitations à la présidence malgache pour son engagement affirmé dans notre coopération régionale et pour avoir inscrit son mandat dans la dynamique de l'action de ses homologues de la COI, à qui je rends l'hommage qu'ils méritent.

Je voudrais, enfin, renouveler l'attachement des Seychelles aux idéaux universels de notre organisation et réitérer notre engagement à soutenir les efforts de l'ensemble de la communauté internationale en faveur de la paix, de la sécurité et du développement dont dépendent le bien-être de l'humanité et le monde meilleur que nous appelons de tous nos vœux. Car pour nous, la COI est une promesse de dignité, d'émancipation et de solidarité.

Bonne et heureuse année 2015 à tous !



© Pierrot Men



CHAPITRE #1

Indianocéanie

C'est une véritable prise de conscience régionale par les populations, les décideurs, les acteurs économiques et la société civile qui s'affirme autour de ce qui rassemble nos îles et de ce qui distingue l'Indianocéanie sur la carte du monde. Ce questionnement identitaire et culturel posé par la Commission de l'océan Indien (COI), notamment lors du colloque de Mahébourg en juin 2013, cimente et promeut la communauté de destin de l'Indianocéanie.

En effet, les îles et les peuples de cette région du monde partagent une histoire entremêlée, des généalogies imbriquées, une insularité qui façonne les identités, mais aussi des vulnérabilités économiques et écologiques qui ne peuvent être dépassées que par la volonté affirmée de coopérer.

Pour Jean Claude de l'Estrac, Secrétaire général de la COI, l'Indianocéanie a la chance d'être à la fois une région résolument moderne, parce qu'elle est le produit d'un subtil « *métissage psychique et biologique* » et « *d'être au cœur du monde de demain et de ses dynamiques les plus porteuses, entre les pôles de croissance que sont l'Asie et l'Afrique, sur une route d'échanges en progression* ».

Il s'agit donc d'encourager la reconnaissance identitaire et patrimoniale de la région indianocéanique et son héritage partagé, afin de mieux définir sa singularité et sa position face au reste du monde. A cet égard, la COI entend nourrir le sentiment d'appartenance à l'indianocéanisme, *« ce nouvel humanisme au cœur de l'océan Indien »* dont parlait déjà en 1961 l'écrivain mauricien Camille de Rauville.

Dans ce vaste chantier, où se rejoignent les impératifs de développement et la recherche d'une meilleure connaissance de l'identité régionale, la COI a agi très concrètement en 2014.



Ile aux nattes, Madagascar.
© *Adèle Cadinouche*

Un hymne de la COI

A l'instar de toutes les grandes organisations internationales et régionales, la COI a désormais un hymne. Intitulé « Ensemble » et représentatif du nouvel élan donné à la coopération régionale, l'hymne de la COI a retenti pour la première fois dans l'hémicycle du Palais du Peuple de Moroni aux Comores, lors de la cérémonie d'ouverture du IVe Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de la COI.

Chanté par les plus belles voix de la région – Salim Ali Amir des Comores, Davy Sicard de La Réunion, Eusébia Fatomade de Madagascar, Linzy Bacbotte de Maurice et Patrick Victor des Seychelles-, et réunissant des sonorités des îles de la COI comme l'accordéon, le maravan, la flûte et le kayamb, cet hymne raconte l'histoire, l'unité et le développement de la région, et porte notre espoir en l'avenir. Chaque artiste y a apporté sa plume dans sa langue d'origine. Et symboliquement, le refrain est chanté en français, langue unissant historiquement les peuples de l'Indianocéanie.



Les auteurs et interprètes de l'hymne de la COI.
© *Hubert Nugent*

La réalisation de ce projet a été possible grâce au concours financier du Conseil général de La Réunion qui a permis aux cinq artistes de rester un mois en résidence au Kabardock, au Port, pour écrire les paroles et la musique de la chanson et l'enregistrer. « *Cet hymne de l'Indianocéanie se veut un hommage à la diversité des peuples, des cultures, des imaginaires et des esthétiques, en même temps qu'il rappelle avec bonheur que nos îles sont un fragment vivant de la beauté du monde* » a commenté sa présidente, Mme Nassimah Dindar.





« Nous, vous, îles, elles »

La fête de Divali à Maurice.
© *Chris Remspecher*

L'Indianocéanie, ce sont des îles au carrefour de plusieurs mondes (africain, indien, chinois, européen, arabe), riches de leur diversité et d'un patrimoine culturel qu'il s'agit, tout autant que l'environnement naturel, de préserver et de promouvoir pour offrir aux populations de la région un épanouissement et un développement durables.

Lors du séminaire « Culture et développement » organisé par l'UNESCO et le gouvernement de Samoa, en parallèle de la troisième Conférence internationale sur les petits Etats insulaires en développement (PEID), Jean Claude de l'Estrac a présenté un court-métrage visant à promouvoir le patrimoine culturel immatériel de l'Indianocéanie. Ce socle culturel fonde un patrimoine vivant, en évolution et en recomposition permanente, composé de traditions et d'expressions orales, de savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel, de pratiques sociales, de rituels et d'évènements festifs, d'arts du spectacle et de connaissances et pratiques liées à la nature et à l'univers.

« A la COI, un leitmotiv résonne comme une profession de foi et anime chacune de nos actions : l'Indianocéanie est le socle et le tremplin de notre devenir », a rappelé le Secrétaire général en préambule de la projection du film. Le court-métrage, réalisé avec le soutien de l'UNESCO, met en valeur des manifestations culturelles et identitaires des cinq pays membres de la COI : le grand mariage aux Comores, le retournement des morts à Madagascar, Divali à Maurice, la fête Kaf à La Réunion et le festival créole aux Seychelles.



Laserenade, comme Tifin, est une activité qui fait chaque année partie du programme du Festival Kreol.
© *Vanessa Lucas (STB)*



La fête Kaf à La Réunion.
© *Caroline et Louis Volant*

Ces manifestations montrent la diversité des cultures et témoignent, en même temps, de l'histoire imbriquée et du peuplement commun de nos îles. Elles font partie de l'identité indianocéanique, d'un héritage dont les populations doivent prendre davantage conscience, pour collaborer encore plus étroitement et bâtir ensemble l'Indianocéanie de demain.

Cette richesse culturelle est une chance sur le plan économique car elle offre à l'Indianocéanie la possibilité *« de se distinguer comme un produit touristique avec une âme à nulle autre pareille »*, dans un contexte mondial de plus en plus concurrentiel.



Le retournement des morts à Madagascar.
© *Laurent Collet*



Le grand mariage aux Comores, ici, celui du Dr Moussa Saïd.

Une publication

SUR « LES MILLE VISAGES DE L'INDIANOCÉANIE »

Cette publication fait suite également au Colloque de Mahébourg « L'Indianocéanie, socle et tremplin de notre devenir », de 2013, tenu en présence de nombreux chercheurs, universitaires, écrivains et opérateurs économiques, pour débattre, approfondir et préciser cette notion clef pour l'avenir de la région.

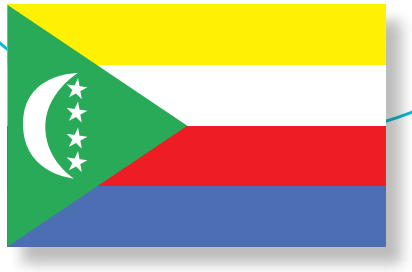
Disponible sur le site Internet de la COI, « Les mille visages de l'Indianocéanie » regroupent les actes de ce colloque.

Dans sa synthèse des travaux du colloque, Mme Maya de Salle-Essoo, docteur en anthropologie, écrit : « *La connaissance de l'autre permet, non seulement, de se connaître soi-même, mais aussi de se reconnaître dans l'autre. Une telle démarche semble nécessaire pour que naisse une identité commune et que le peuple s'approprie l'Indianocéanie, pour qu'elle ne soit plus uniquement un concept, mais aussi un sentiment et, de cette façon, un tremplin pour l'avenir. De plus, une meilleure connaissance de l'autre permettra d'aller au-delà des représentations stéréotypées de "l'autre" qui se dressent comme des obstacles entre les peuples de la région. Une meilleure connaissance de l'Indianocéanie passe nécessairement par la recherche, mais également par la diffusion de ces savoirs et leur vulgarisation*. »



UNION DES **COMORES**





POLITIQUE

Régime :	République
Fête nationale :	6 juillet (indépendance 1975)
Président de la République :	Dr Ikililou Dhoinine
Chef de la diplomatie :	Nourdine Bourhane

GÉOGRAPHIE ET POPULATION

Superficie :	2 236 km²
Capitale :	Moroni
Langues officielles :	Français, arabe, shikomori
Langues parlées :	Français, arabe, shikomori, malgache, kiswahili, anglais
Religion :	Islam (98 %)
Population totale :	763 952 habitants
Densité :	309 habitants/km²
Espérance de vie :	Hommes 64,3 ans Femmes : 66,9 ans
Indice de fécondité :	4,3 enfants par femme
Mortalité infantile pour 1000 naissances :	35,6
Population urbaine :	274 259 habitants
Alphabétisation :	56,5 %
Usagers Internet :	8,3 pour 1 000 habitants
Indice de développement humain (classement) :	159e sur 187 pays



ECONOMIE

PIB en millions d'euros :	113,4
RNB/hab ($ PPA internationaux courants) :	1 080
Monnaie :	Franc comorien
Valeur d'un euro (février 2015) :	491,9
Croissance :	3 %
Inflation :	1,6 %
Chômage :	14,3 %
Agriculture :	49,5 %
Industrie :	12,5 %
Services :	38 %
Principaux clients :	France, Singapour, Turquie
Principaux fournisseurs :	France, Pakistan, Émirats arabes unis, Chine
Secteurs d'activité dominants :	Agriculture, pêche, commerce, produits de rente (vanille, girofle, ylang-ylang)

Sources :

Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques (INSEED), Banque centrale des Comores, PNUD-Comores



FRANCE (RÉUNION)

POLITIQUE

Régime :	République
Fête nationale :	14 juillet
Président de la République :	François Hollande
Chef du gouvernement :	Manuel Valls
Chef de la diplomatie :	Laurent Fabius
Préfet de La Réunion :	Dominique Sorain
Président du Conseil régional de La Réunion :	Didier Robert
Présidente du Conseil général de La Réunion :	Nassimah Dindar

GÉOGRAPHIE ET POPULATION

Superficie :	2512 km²
Chef-lieu :	Saint-Denis
Langue officielle :	Français
Langues parlées :	Français, créole
Religions :	Christianisme, hindouisme, islam
Population totale :	840 974
Densité :	335,9 habitants/km²
Espérance de vie :	79 ans
Moins de 15 ans :	25,2 %
Plus de 65 ans :	8,8 %
Indice de fécondité :	2,48
Mortalité infantile pour 1000 naissances :	7,6
Population urbaine :	76 %
Alphabétisation :	88,9 %
Usagers Internet :	83 %
Indice de développement humain (classement 2010) :	54e

ECONOMIE

PIB en millions d'euros :	16 300
RNB/hab ($ PPA internationaux courants) :	24 229
Monnaie :	Euro
Croissance :	0,7 %
Inflation :	0,9 %
Chômage :	28,2 %
Principaux clients :	Union européenne, Madagascar, Japon
Principaux fournisseurs :	Union européenne, Singapour, Chine
Secteurs d'activité dominants :	Sucre, commerce, BTP, TIC, agro-alimentaire, énergies renouvelables

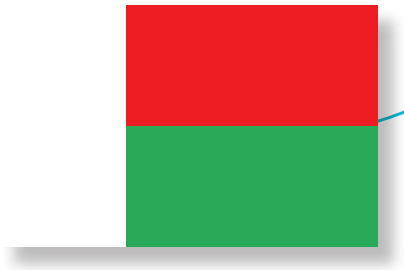
Sources :

Institut national de la statistique et des études économiques, Institut d'émission des départements d'outre-mer



MADAGASCAR





POLITIQUE

Régime :	République
Fête nationale :	26 juin
Président de la République :	Rakotoarimanana Hery Martial Rajaonarimampianina
Chef du gouvernement :	Jean Ravelonarivo
Chef de la diplomatie :	Béatrice Atallah

GÉOGRAPHIE ET POPULATION

Superficie :	587041 km^2
Capitale :	Antananarivo
Langues officielles :	Malagasy, français
Langue parlée :	Malagasy
Religions :	Traditionnelle, christianisme, islam
Population totale :	22 920 000
Densité :	38,5 habitants/km^2
Espérance de vie :	64 ans
Moins de 15 ans :	41,1 %
Plus de 65 ans :	3,1 %
Indice de fécondité :	4,36
Mortalité infantile pour 1 000 naissances :	46,13
Population urbaine :	32,6
Alphabétisation :	64,5 %
Usagers Internet :	2 %
Indice de développement humain (classement) :	151^e

ECONOMIE

PIB 2012 (en millions d'euros) :	7 300
RNB/hab ($ PPA internationaux courants) :	930
Monnaie :	Ariary
Valeur d'un euro (février 2015) :	3 216
Croissance (2013) :	2,6 %
Inflation :	6,7 %
Chômage :	2,3 %
Agriculture :	27,9 %
Industrie :	16,2 %
Services :	55,8 %
Principaux clients :	France, Etats-Unis, Allemagne, Canada
Principaux fournisseurs :	Chine, Bahreïn, France, Afrique du Sud
Secteurs d'activité dominants :	Textile-habillement, produits de la mer, produits miniers, tourisme, vanille.





MAURICE



POLITIQUE

Régime :	République
Fête nationale :	12 mars
Président de la République :	Rajkeswur Purryag
Chef du gouvernement :	Sir Anerood Jugnauth
Chef de la diplomatie :	Marie Joseph Noël-Etienne Ghislain Sinatambou

GÉOGRAPHIE ET POPULATION

Superficie :	2 040 km²
Capitale :	Port-Louis
Langue officielle :	Anglais
Langues parlées :	Créole, français, anglais
Religions :	Hindouisme, christianisme, islam
Population totale :	1 260 934 (juillet 2014)
Densité :	641 habitants/km²
Espérance de vie :	74,1 ans (2012)
Moins de 15 ans :	20,7 % (2013)
Plus de 65 ans :	8,5 % (2013)
Indice de fécondité :	1,44 (2013)
Mortalité infantile pour 1 000 naissances :	12,1 (2013)
Population urbaine :	41,3 % (2013)
Alphabétisation :	89,8 % (2011)
Usagers Internet :	37,6 % (2012)
Indice de développement humain (classement) :	63e (2013)

ECONOMIE

PIB 2013 (en millions d'euros) :	9 634 (2013)
RNB/hab ($ PPA internationaux courants) :	8 766 (2013)
Monnaie :	Roupie mauricienne
Valeur d'un euro (février 2015) :	37,8
Croissance :	3,2 (2013)
Inflation :	3,2 % (2014)
Chômage :	8 % (2013)
Agriculture :	3,5 % (2013)
Industrie :	24,3 % (2013)
Services :	72,2 % (2013)
Principaux clients :	Royaume-Uni, France, Etats-Unis, Italie (2013)
Principaux fournisseurs :	Inde, Chine, France, Afrique du Sud (2013)
Secteurs d'activité dominants :	Industrie manufacturière, services financiers et assurances, tourisme, TIC, construction

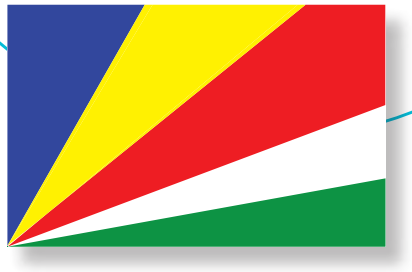
Sources :

Statistics Mauritius, Human Development Report 2014, United Nations Development Programme



SEYCHELLES





POLITIQUE

Régime :	République
Fête nationale :	29 juin
Président de la République :	James Michel
Chef de la diplomatie :	Joël Morgan

GÉOGRAPHIE ET POPULATION

Superficie :	455 km²
Capitale :	Victoria
Langues officielles :	Anglais, français, créole
Langues parlées :	Anglais, français, créole
Religions :	Catholiques (82,3 %), anglicans (6,4 %), autres chrétiens (3,4 %), hindous (2,1 %), musulmans (1,1 %), autres (4,7 %)
Population totale :	91 359 (mi-2014)
Densité :	200 habitants/km²
Espérance de vie :	74 ans
Moins de 15 ans :	28,5 %
Plus de 65 ans :	8,2 %
Indice de fécondité :	1,90
Mortalité infantile pour 1 000 naissances :	10,92
Alphabétisation :	91,8 % (PNUD, 2011)
Usagers Internet :	50 %
Indice de développement humain (classement) :	71e (2013)

ECONOMIE

PIB 2012 en millions d'euros :	825
RNB/hab ($ PPA internationaux courants) :	25 760
Monnaie :	Roupie Seychelloise
Valeur d'un euro (février 2015) :	15,9
Croissance :	1,4 %
Inflation :	4,7 %
Chômage :	2,3 %
Agriculture :	2 %
Industrie :	18,7 %
Services :	79,3 %
Principaux clients :	Royaume-Uni, France, Maurice
Principaux fournisseurs :	Arabie saoudite, Singapour, France
Secteurs d'activité dominants :	Tourisme, pêche

Sources :

The World Factbook 2013, www.xe.com, Fonds monétaire international, rapport "Feasibility for the setting up of a regional internet exchange point", Inmind Consulting Ltd, oct 2013, ministère du Commerce, ministère de la Santé.





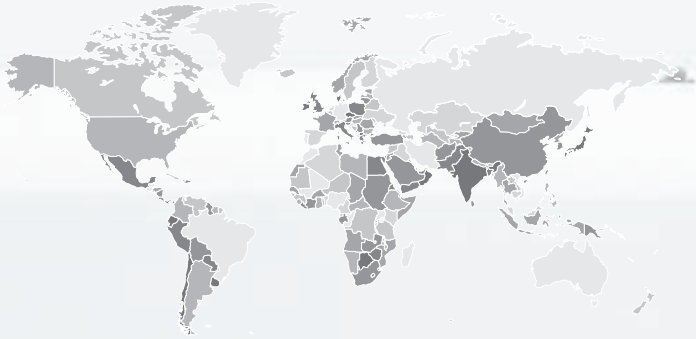
INDIANOCÉANIE

LA COI EN QUELQUES CHIFFRES

LA SEULE ORGANISATION RÉGIONALE INSULAIRE D'AFRIQUE

5

Etats membres
(Union des Comores, France / Réunion, Madagascar, Maurice, Seychelles)





26 m
D'HABITANTS

595 000 **km²**
DE TERRES ÉMERGÉES

5,5 m

de km² de zones économiques exclusives

48

projets de coopération et de développement depuis sa création, dont 13 en cours d'exécution en 2014

254 m€

de financements depuis sa création

DES PROGRAMMES PLURIANNUELS ÉVALUÉS À

125 m€

POUR 2008-2017

UN EFFECTIF TOTAL DE

109

PERSONNES EN 2014 (CONTRE 40 PERSONNES EN 2007) AVEC **56 %** DE FEMMES ET **44 %** D'HOMMES.

+25 million €

engagés en **2014—2015**

Plusieurs réseaux et plateformes créés (santé ; femmes en politique ; femmes entrepreneurs ; lutte contre la violence faite aux femmes ; femmes, développement durable et sécurité alimentaire ; jeunes entrepreneurs ; jeunes des PEID, récifs coralliens ; recherche ; sécurité ; justice…)

Des partenariats élargis et diversifiés à une douzaine d'organisations internationales (Union européenne, Agence française de développement, Banque africaine de développement, Banque mondiale, Organisation internationale des migrations, Système des Nations unies…), ainsi qu'à des pays partenaires tels que la Chine et l'Australie.



© Denis Lacour



CHAPITRE #2

Missions et fonctionnement de la COI

LES MISSIONS DE LA COI ET LA VALEUR AJOUTÉE DE SES ACTIONS

Créée en 1982 et instituée en 1984, la Commission de l'océan Indien (COI) mise sur la proximité et les liens de solidarité entre ses Etats membres pour mettre en œuvre des projets de coopération régionale, développer des actions collectives et défendre leurs intérêts, afin de tracer la voie d'un développement durable dans l'Indianocéanie.

Cette mission globale se décline en deux missions spécifiques:

- la COI est le vecteur privilégié de construction et de développement solidaire de l'espace indianocéanique au sein duquel les déplacements et connexions physiques et immatérielles doivent pouvoir se réaliser de manière efficace à un coût raisonnable;

- elle sert ensuite de cadre à ses Etats membres pour mener des actions collectives extérieures d'intégration et de coopération avec l'Afrique australe et orientale (AfOA), le continent africain (UA) et le reste du monde, notamment la coopération Sud-Sud, ainsi qu'avec les institutions multilatérales et les différents bailleurs.



Organisation intergouvernementale, la COI regroupe l'Union des Comores, la France au titre de La Réunion, Madagascar, Maurice et les Seychelles.



Depuis 2012, le Secrétariat général de la COI et les équipes des projets sont abrités sous un même toit à la Blue Tower d'Ebène, Maurice.

La COI intervient, dans le respect du principe de subsidiarité et des prérogatives régaliennes de ses Etats membres, là où son action apporte une forte valeur ajoutée par rapport à leurs actions et/ou aux initiatives d'organisations régionales plus larges (COMESA, SADC, Tripartite), d'institutions continentales (Union africaine) et/ou multilatérales (ONU, OMC, etc.).

Face à des crises complexes et multiples (alimentaire, sécuritaire, financière, énergétique et écologique), à la mondialisation des échanges et à des problèmes souvent communs et transfrontaliers, la COI n'a cessé de démontrer ces dernières années la valeur ajoutée de ses actions.

Elle pilote aujourd'hui de vastes projets de coopération régionale permettant de mutualiser les moyens, d'optimiser et de décupler les efforts de développement de ses Etats membres.

Elle est reconnue pour son influence positive dans la gestion des crises institutionnelles et politiques (comme celle de Madagascar), sa capacité à fédérer la réflexion et l'action de ses Etats membres autour de valeurs et d'intérêts communs.

Si son expertise, notamment en matière de préservation de l'environnement et de gestion durable des ressources marines et côtières, lui permet d'intervenir au-delà de son aire de compétence traditionnelle, elle continue par ailleurs de promouvoir activement et systématiquement les spécificités et les besoins insulaires de ses Etats membres, surtout au niveau des infrastructures et de la préservation des biens publics régionaux. La COI a également fait la démonstration de l'utilité et de la valeur ajoutée de la coopération régionale qu'elle anime sur les plans de la surveillance maritime ou encore de la santé, deux domaines où la mutualisation des moyens permet aux pays membres de mieux faire face à des menaces communes.

Son ambition est autant d'accroître l'impact de ses interventions au bénéfice des populations que de pérenniser, avec le concours actif de ses pays membres, les projets financés par ses partenaires.

L'impact économique des actions de la COI

Une étude économétrique réalisée en 2014 par le cabinet Utopies a évalué l'impact économique des actions de la COI en Indianocéanie.

4,7 millions d'euros

ont été décaissés en 2013 par la COI en direction de ses Etats membres, à travers ses programmes et activités (+ d'infos sur les retombées des projets dans les pays p. 156). Ces dépenses représentent 75 % de ses décaissements, ces derniers s'élevant à 6,4 millions d'euros, car certains programmes comme SmartFish ou ISLANDS ne concernent pas seulement les Etats membres de la COI.

Cet investissement a eu un impact significatif sur l'emploi :

près de **4 500** postes

de travail ont été créés ou maintenus

en 2013 dans la grande région, par le biais des programmes pilotés par la COI, dont plus de 3 000 dans les Etats membres.

La COI est aujourd'hui un acteur économique dynamique, dont les actions participent directement au soutien des économies des pays membres.

IMPACTS DES PROGRAMMES PILOTÉS PAR LA COMMISSION DE L'OCÉAN INDIEN EN INDIANOCÉANIE ENTRE 2011 ET 2013

11,7M€ IMPACT TOTAL
(PIB GÉNÉRÉ, INDIRECT + INDUIT):

2699K€



SEYCHELLES
9%

596K€



COMORES
5%

1538K€



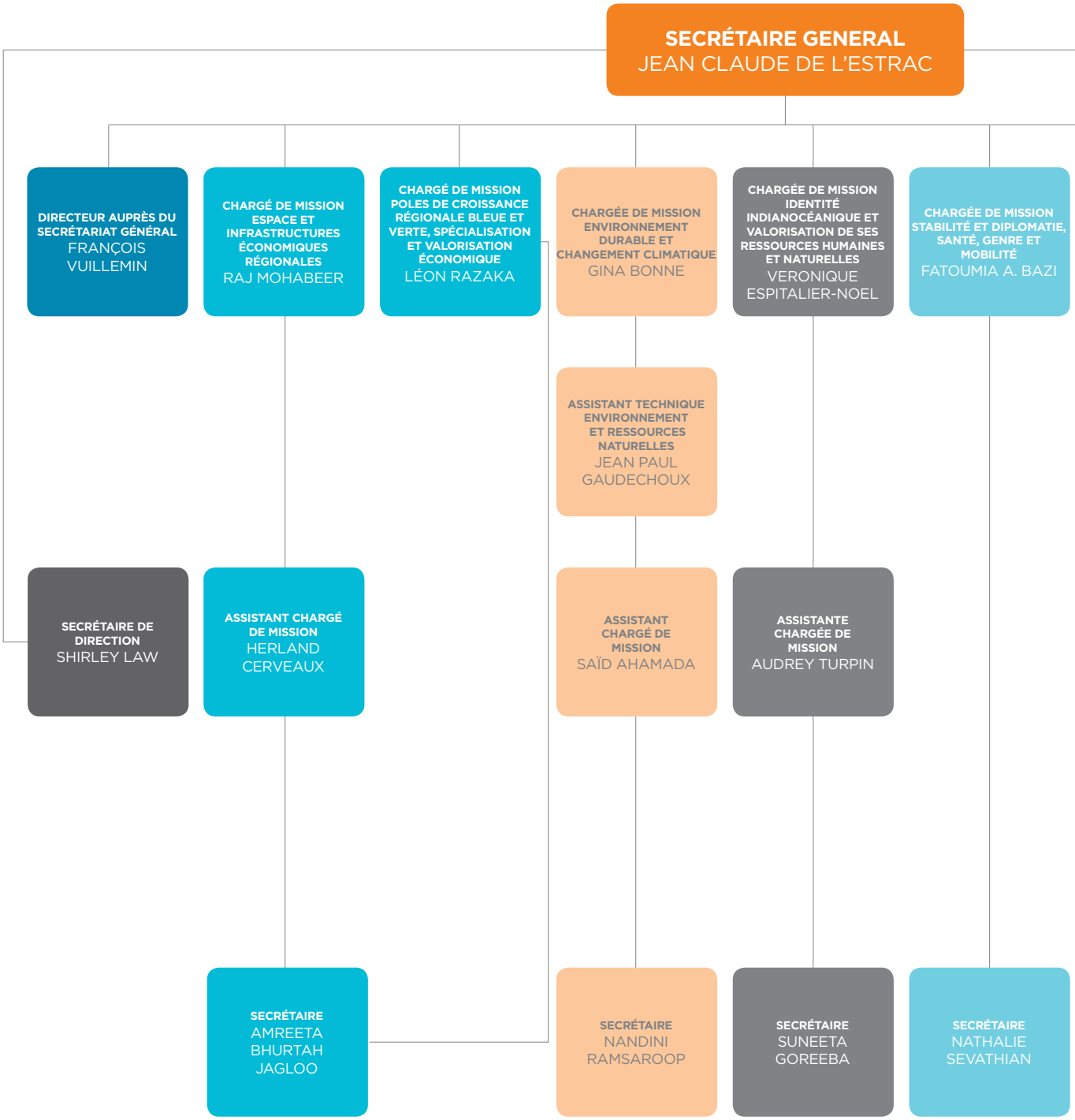
MADAGASCAR
23%

1085K€

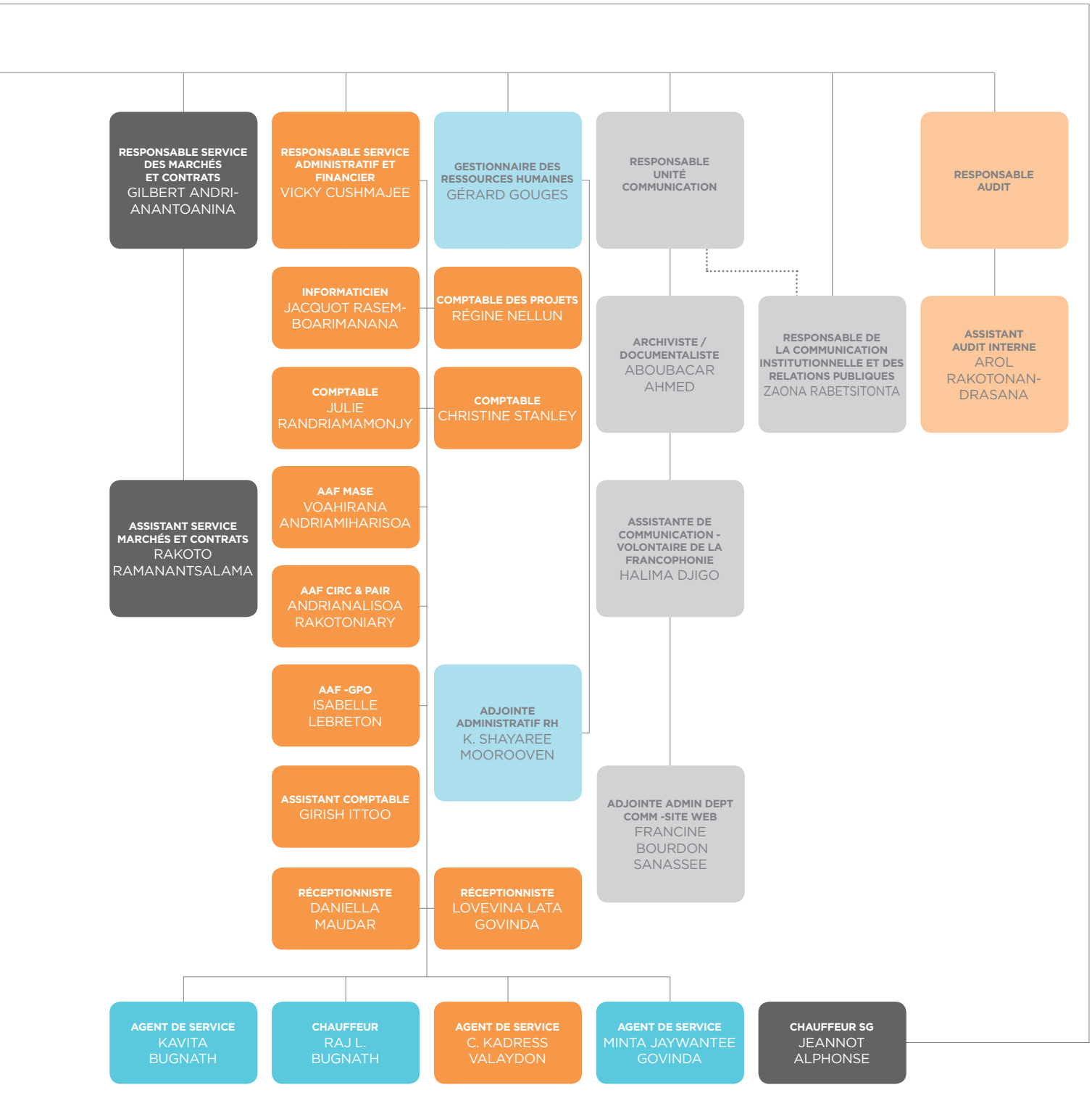
RÉUNION (FRANCE)
13%

5743K€

MAURICE
49%


SECRÉTAIRE GENERAL
JEAN CLAUDE DE L'ESTRAC
DIRECTEUR AUPRÈS DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
FRANÇOIS VUILLEMIN
CHARGÉ DE MISSION ESPACE ET INFRASTRUCTURES ÉCONOMIQUES RÉGIONALES
RAJ MOHABEER
CHARGÉ DE MISSION POLES DE CROISSANCE RÉGIONALE BLEUE ET VERTE, SPÉCIALISATION ET VALORISATION ÉCONOMIQUE
LÉON RAZAKA
CHARGÉE DE MISSION ENVIRONNEMENT DURABLE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE
GINA BONNE
CHARGÉE DE MISSION IDENTITÉ INDIANOCÉANIQUE ET VALORISATION DE SES RESSOURCES HUMAINES ET NATURELLES
VERONIQUE ESPITALIER-NOEL
CHARGÉE DE MISSION STABILITÉ ET DIPLOMATIE, SANTÉ, GENRE ET MOBILITÉ
FATOUMIA A. BAZI
ASSISTANT TECHNIQUE ENVIRONNEMENT ET RESSOURCES NATURELLES
JEAN PAUL GAUDECHOUX
SECRÉTAIRE DE DIRECTION
SHIRLEY LAW
ASSISTANT CHARGÉ DE MISSION
HERLAND CERVEAUX
ASSISTANT CHARGÉ DE MISSION
SAÏD AHAMADA
ASSISTANTE CHARGÉE DE MISSION
AUDREY TURPIN
SECRÉTAIRE
AMREETA BHURTAH JAGLOO
SECRÉTAIRE
NANDINI RAMSAROOP
SECRÉTAIRE
SUNEETA GOREEBA
SECRÉTAIRE
NATHALIE SEVATHIAN

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL



LES **INSTANCES** DÉCISIONNELLES



29e Conseil de la COI à Moroni.
De g. à d. Jacques Ulrich Andriantiana, ancien ministre des Affaires étrangères de Madagascar, Jean Claude de l'Estrac, Secrétaire général de la COI, El-Anrif Said Hassane, ministre des Relations extérieures des Comores et président du Conseil, Claudine Ledoux, ambassadrice déléguée à la coopération dans l'océan Indien représentant le ministre français des Affaires étrangères, Dr Arvin Boolell, ancien ministre des Affaires étrangères de Maurice, Jean Paul Adam, ancien ministre des Affaires étrangères des Seychelles, Henry Rabary-Njaka, représentant spécial du président malgache.

Le Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement trace les orientations stratégiques, qui sont ensuite déclinées en objectifs et en actions par le Conseil des ministres, mises en œuvre par le Secrétariat général, et suivies par le Comité des OPL.

LE SOMMET DES CHEFS D'ÉTAT ET DE GOUVERNEMENT

Temps fort du dialogue politique et diplomatique de la COI, le Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement marque l'engagement de ses Etats membres. Il est l'occasion de faire le bilan des actions entreprises et de fixer pour les années suivantes les orientations politiques et stratégiques de la Commission. Quatre sommets se sont tenus jusqu'à maintenant (1991, 1999, 2005 et 2014).

LE CONSEIL DES MINISTRES

Organe suprême de la Commission, il réunit une fois par an en session ordinaire les ministres des Affaires étrangères des cinq Etats membres (ou leurs représentants), pour déterminer les axes principaux des actions qui seront conduites par la COI. Il délibère sur les dossiers préparés par les OPL, avec le concours du Secrétariat général.

LE COMITÉ DES OFFICIERS PERMANENTS DE LIAISON

Interface entre le Secrétariat général (et en particulier les chargés de mission) et les Etats membres, il joue un rôle d'impulsion clef des actions de la COI dans les différents pays. Composé de hauts fonctionnaires des cinq Etats membres, il se réunit trois fois l'an pour assurer le suivi des décisions du Conseil, passer en revue l'avancement des projets et approuver les différentes activités de la COI.

LA PRÉSIDENCE DE LA COI

Annuelle et tournante (par ordre alphabétique des pays membres), la présidence convoque et anime les réunions des instances de la COI, priorise les actions et veille à leur mise en œuvre. En 2014, c'est la République de Madagascar qui a assuré cette présidence.

Au niveau technique, des instances décisionnelles dans le cadre des projets de coopération, le rôle clef des points focaux nationaux

Les points focaux nationaux (PFN) sont désignés, selon un profil défini par la COI, par les OPL, après consultation des ministères sectoriels concernés.

Leur rôle découle de ce mode de désignation.

- Un PFN est membre de droit du comité de pilotage d'un ou de plusieurs projets portés par la COI :

– Il apporte le bilan de l'Etat membre auprès de ses pairs.
– Il approuve le plan d'actions annuel et le budget, selon le devis programme.
– Il valide le bilan des activités.

- Il est expert technique national :

– Il renforce la solidité du projet.
– Il assure le relais dans son pays et vers l'équipe projet (identification, communication, transmission des données, identification des personnes ressources, alimentation des plateformes d'échange quand elles existent).
– Il joue le rôle d'ambassadeur du projet dans son pays.

- Il est référent technique auprès de l'OPL :

– Il rend compte à l'OPL des avancements du projet et des conclusions du Comité de pilotage, transmet les données.

LE **SECRÉTARIAT** GÉNÉRAL

LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL, ORGANE EXÉCUTIF DE LA COI

Installé à Ebène (Maurice) depuis juillet 2012, dans des locaux modernes mis à disposition par le gouvernement mauricien, le Secrétariat général incarne la continuité de l'institution et représente l'organe exécutif de la COI. Il prépare les programmes et les projets émanant des décisions des instances, suit leur avancement et leur gestion, propose de nouvelles orientations aux Etats membres. Animant une véritable plateforme de coopération régionale, le Secrétariat général assure la liaison avec les bailleurs de fonds.

• LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Nommé à la tête du Secrétariat général par le Conseil des ministres pour un mandat de quatre ans, non renouvelable.

• LE DIRECTEUR ET LES CHARGÉS DE MISSION

Le directeur assure les fonctions de coordination et la direction générale administrative. M. François Vuillemin a pris ses fonctions le 4 juillet 2013.

Les chargés de mission sont responsables de l'instruction et du suivi des projets. Ils s'appuient sur l'expertise des Unités de gestion des projets et des points focaux dans les pays membres. Depuis le 28e Conseil, tenu en janvier 2013, leurs portefeuilles ont été réorganisés.

Domaines d'intervention	Chargés de mission
DI n° 1 : Stabilité et diplomatie, santé, genre et mobilité	Mme Fatoumia Ali Bazi
DI n° 2 : Espace et infrastructures économiques régionales	M. Raj Mohabeer
DI n° 3 : Pôles de croissance régionale bleue et verte, spécialisation et valorisation économique	M. Harijhons Léon Martial Razaka
DI n° 4 : Environnement durable et changement climatique	Mme Gina Bonne
DI n° 5 : Identité indianocéanique et valorisation des ressources humaines et naturelles	Mme Véronique Espitalier-Noël

STABILISATION ET MATURITE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

• UNE GESTION APPROPRIÉE DES RESSOURCES HUMAINES :

Le feu vert donné en 2013 par les instances de la COI pour restructurer et renforcer le Secrétariat général a permis en 2014 de poursuivre la modernisation de l'organisation avec pour premier résultat une équipe largement stabilisée.

Ce succès a été rendu possible par une politique de ressources humaines visant à attirer et à sélectionner un personnel très varié dont les compétences et les aptitudes répondent effectivement aux besoins de la COI.

Ainsi, après une quinzaine de postes créés en 2013, la COI a maintenu ses effectifs au complet en 2014 avec l'arrivée d'une trentaine de nouveaux agents, consultants et stagiaires :

NOM	PRENOM	POSTE	PROJET
FAYE	CHEIKH	EXPERT	SECRÉTARIAT
TURPIN	AUDREY	ASSISTANTE CHARGÉE DE MISSION	SECRÉTARIAT
RAGHOOBAR	MEGHNA		SYAH – SIDS Youth AIMS Hub
RANA	KARUNA		SYAH – SIDS Youth AIMS Hub
RANDRIANARIVONY	HERITSARA	ASSISTANTE ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE - AAF	VEILLE SANITAIRE
SLACHMUYLDERS	DIDIER	ASSISTANT TECHNIQUE	BIODIVERSITÉ
ABOUBACAR TAYFFA	HASSANALI	ASSISTANT TECHNIQUE	BIODIVERSITÉ
RAFIDISON	FABRICE	ASSISTANT TECHNIQUE	BIODIVERSITÉ
KUREEMUN	HANNA	STAGIAIRE	IRFS
ITTOO	GIRISH	ASSISTANT COMPTABLE	SECRÉTARIAT
JHURREEA	ANU	ASSISTANT COMPTABLE	FAO
POKHUN	ROCHNA	ASSISTANT COMPTABLE	IRFS-SMARTFISH
DE TOMA CADINOUCHE	ADELE	COORDINATRICE RÉGIONALE	GESTION DURABLE
RAZAFIMANDIMBY	HARIMAHEFA	ÉPIDÉMIOLOGISTE DE TERRAIN	VEILLE SANITAIRE
ANDRIANARIVO	CHANTAL	EXPERTE	BIODIVERSITÉ
RASAMOELINA	HARENTSOANIAINA	VÉTÉRINAIRE ÉPIDÉMIOLOGISTE	VEILLE SANITAIRE
NUNKOO	SOUDHA	ASSISTANTE ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE - AAF (TEMPORAIRE)	MASE
KRIMMEL	THOMAS	CHEF DE PROJET	ÉNERGIES RENOUVELABLES
ORILIA	LAMBERTO	EXPERT EN ADMINISTRATION ET FINANCE	ÉNERGIES RENOUVELABLES
BARDE	JULIEN	MISE À DISPOSITION	IRD
CYBELE	CATHLEEN	CONSULTANTE	BIODIVERSITÉ
ARPAILLANGE	JOSEPHINE	EXPERTE	ÉNERGIES RENOUVELABLES
VALOO	VELINA	ARCHIVISTE / DOCUMENTALISTE	BIODIVERSITÉ
RAKOTOMAVO	RINA	RESPONSABLE ADMINISTRATIF ET LOGISTIQUE - RAL	VEILLE SANITAIRE
GADARSING	ANUSHKA	SECRÉTAIRE (TEMPORAIRE)	BIODIVERSITÉ
ANDRIAMIHARISOA	VOAHIRANA	ASSISTANTE ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE - AAF	MASE
RANDRIANIRINA	VEROHANITRA	EXPERTE	BIODIVERSITÉ

La mise en place d'une gestion individualisée des performances de la totalité des agents s'est révélée extrêmement positive. L'exercice a permis de revoir ensemble le travail effectué, d'identifier les forces de chacun et de repartir, si nécessaire, sur de meilleures bases, dans une quête constructive d'amélioration du rendement et de la performance. Cet exercice a également permis de mettre en place, sur une base transparente, la nouvelle grille de salaires du Secrétariat général. Cela constitue une évolution importante dans la bonne gestion des ressources humaines, premier capital de la COI.

2014 a aussi vu le développement de notre politique de formation avec des actions concrètes en réponse à nos besoins. Différents modules de formation ont été mis en œuvre, donnant corps à cette ambition : utilisation renforcée des outils informatiques, gestion des conflits, perfectionnement en anglais et en français et programme d'alphabétisation fonctionnelle.

Les autres actions qui ont marqué l'année écoulée ont été : (i) la publication d'un bulletin de communication interne à la COI ; (ii) la célébration des journées nationales des pays membres ; (iii) le port des uniformes pour le personnel de bureau ; (iv) l'accueil et l'intégration individuelle de chaque nouveau recruté ; (v) l'instauration d'une visite médicale préventive gratuite pour l'ensemble du personnel et enfin (vi) la rencontre conviviale des agents en fin d'année.

• DES RESPONSABLES TECHNIQUES NATIONAUX (RTN) AU SERVICE DES ETATS EN APPUI À L'OPL

Hauts fonctionnaires aux activités nombreuses dans leurs pays respectifs, les OPL ont besoin d'un appui pour exercer pleinement leurs fonctions de soutien et de coordination des actions de la COI et de coopération régionale.

Pour répondre à ce besoin, la COI a créé la fonction de RTN. En 2014, l'ensemble des pays ACP de la COI était doté d'un RTN chargé notamment de la coordination des actions prioritaires à mener entre le Secrétariat général et l'Etat membre.

• UN SERVICE ADMINISTRATIF ET FINANCIER EN CONSTANTE ADAPTATION

2014 a permis de poursuivre le rapprochement des comptables du Secrétariat général et ceux des projets. Ces derniers rapportent désormais au Service administratif et financier (SAF). Ce faisant, la COI dispose ainsi d'une vue d'ensemble de sa comptabilité et de ses flux de trésorerie.

La consolidation des comptes du Secrétariat général et des projets s'est poursuivie en 2014 avec le soutien technique, pour la deuxième année consécutive, du logiciel comptable SAGE PASTEL.

Pour la première fois, les états financiers de la COI sont conformes aux normes internationales en la matière. Les comptes 2014 seront d'ailleurs audités en 2015 en fonction de ces normes.

En avril 2014, le Conseil de la COI a approuvé le premier projet de budget triennal de l'organisation.

Des décisions porteuses d'avenir

En 2014, le Secrétaire général de la COI a présenté aux Etats membres un premier rapport externe, établi par le cabinet Ernst & Young, sur la question des financements innovants. Cette démarche s'inscrit dans la recherche d'une plus grande autonomie financière du Secrétariat général, compte tenu des contraintes budgétaires pesant sur les Etats membres contributeurs.
La déclaration finale du IV[e] Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de la COI du 23 août 2014 rappelle que « *conscients des ressources limitées du Secrétariat général de la COI, les chefs d'Etat et de gouvernement encouragent l'organisation et les Etats membres à rechercher activement des solutions équitables de financements innovants* ».
Par ailleurs, une réflexion a été enclenchée en 2014 concernant la redéfinition de la clé de répartition de la contribution des Etats membres au budget de la COI.

• SERVICE DES MARCHÉS ET CONTRATS

En 2014, le service des Marchés et Contrats a géré et suivi 350 marchés de services et de fournitures d'un montant total de 15 millions d'euros.

Dans le cadre de la gestion de ces différents marchés, le service s'est fixé comme objectif premier d'assurer la promotion de l'efficience en observant les principes de bonne gouvernance, en particulier l'appel à la concurrence et l'ouverture des procédures, la non-discrimination, le respect de l'équité, la transparence, l'obligation de rendre compte et la prise en compte du meilleur rapport qualité/prix.

En 2014, les marchés au sein de la COI ont été traités et suivis pour être conformes aux procédures ci-après :

- règles de passation des marchés de la Commission de l'océan Indien ;
- guide pratique des procédures contractuelles dans le cadre des actions extérieures de l'Union européenne (PRAG) ;
- directives pour la passation des marchés financés par l'Agence française de développement dans les États étrangers ;

- directives pour la passation des marchés financés par les prêts de la BIRD et les crédits de l'IDA et la sélection et l'emploi de consultants par les emprunteurs de la Banque mondiale ;
- règles et procédures pour l'acquisition des biens et travaux et règles et procédures pour l'utilisation des consultants de la Banque africaine de développement.

• SUIVI ÉVALUATION DES PROJETS

Avec le concours financier de la BAD, un expert de haut niveau a été recruté fin 2013 afin d'améliorer qualitativement la mise en œuvre des projets, de mieux suivre l'évolution du Plan de développement stratégique et sa budgétisation, d'identifier des bailleurs potentiels pour pérenniser les actions et d'assurer un transfert de compétences au personnel et l'adoption des pratiques éprouvées au contexte de la COI. Ses conclusions ont été remises au Secrétariat général de la COI en septembre 2014.

Elles ont permis de préciser les conditions de mise en œuvre des politiques sectorielles de la COI et l'avancement du Plan de développement stratégique. Ces conclusions contribuent à l'amélioration effective de la qualité du travail fourni.

• LA MODERNISATION ET LA SÉCURISATION DU SYSTÈME INFORMATIQUE

La mise à niveau du réseau informatique de la COI s'est poursuivie en 2014 sur la base des principales recommandations formulées à l'issue d'un audit externe mené en 2013. On notera en particulier :

- l'accroissement de la connectivité et de la vitesse du système informatique de l'organisation ;
- l'archivage de tous les courriels en vue de leur prochain rapatriement vers un serveur implanté au siège de la COI ;
- le rapatriement du système de comptabilité vers un serveur au siège de la COI ;
- la mise en œuvre d'un « fire wall » informatique permettant de gérer dans des conditions sécurisées et de façon mutualisée la base de données des experts et consultants de la COI ;
- l'amélioration de l'outil informatique GED (gestion électronique des données) par la formation du personnel au nouveau logiciel Zedoc Push de traitement des courriers ;
- la préparation de procédures optimales d'utilisation de l'outil informatique.

Outre ces réussites, on soulignera également :

- la réception et prise en charge par le Secrétariat général du système informatique sécurisé VMS régional pour l'échange de données en matière de surveillance des pêches ;
- la mise en œuvre d'un audit de l'IRD (Institut de recherche pour le développement) sur l'interconnectivité de la COI avec d'autres bases de données internationales ;
- la décision d'améliorer encore les fonctionnalités du site Internet de la COI.

COMMUNICATION : UNE VISIBILITÉ CONSOLIDÉE ET ACCRUE DE LA COI

La COI a consolidé sa visibilité auprès de la communauté des partenaires au développement comme au sein du paysage médiatique. Le recrutement d'une responsable de la communication institutionnelle et des relations publiques, avec le soutien de l'Agence française de développement, participe de cette phase de consolidation de la visibilité de l'organisation et de renforcement des partenariats externes.

Temps fort de l'année 2014, le IVe Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement a permis de mieux faire connaître le rôle et les champs d'actions de l'organisation régionale tant au niveau régional qu'international.

A cette occasion, l'unité de communication de la COI a produit deux publications : la première consacrée aux partenariats, intitulée « Bilan d'une décennie de coopération », et la deuxième, avec l'appui d'experts, retraçant la montée en puissance de la COI intitulée : « D'Antananarivo (2005) à Moroni (2014) : le temps de l'Indianocéanie ».

• ÉVÉNEMENTIEL : UN RAPPROCHEMENT AVEC LE GRAND PUBLIC

Soucieuse d'être mieux perçue et connue par le grand public, la COI s'associe à des événements culturels. Ces partenariats événementiels participent non seulement à l'amélioration de la visibilité de l'organisation auprès du grand public, mais contribuent également au rayonnement régional des événements. En effet, la COI, via son unité de communication, mobilise les techniciens du Secrétariat général et des projets et aide à donner une envergure régionale aux événements, notamment grâce à son réseau étoffé au sein du paysage médiatique régional.

Au cours de l'année 2014, la COI a ainsi été associée ou a participé :

- à la Journée mondiale de l'environnement le 5 juin, organisée par l'Université de Maurice avec la collaboration du ministère mauricien de l'Environnement et du Développement durable. La COI y a tenu et animé un stand les 5 et 6 juin. Cet événement a permis de sensibiliser les jeunes et les universitaires aux actions de la COI en faveur de l'environnement et des ressources naturelles ;
- à la commémoration des inondations du 31 mars 2013 à Maurice, organisée par la municipalité de

Port-Louis et La Sentinelle ltd le 28 mars 2014. La chargée de mission responsable des dossiers Environnement et changements climatiques, Mme Gina Bonne, a présenté les activités de la COI dans l'adaptation aux changements climatiques et dans la prévention des risques de catastrophes ;

- au Festival international du court métrage de Maurice, le festival « Iles Courts », le 7 octobre 2014, à l'initiative de l'association Porteurs d'images, en partenariat avec l'Union européenne. La COI, en tant que partenaire institutionnel a relayé l'information, offert des places à son personnel et participé à la conférence de presse avec l'intervention de Mme Véronique Espitalier-Noël, chargée de mission de la COI, responsable notamment du volet « culture et identité indianocéaniques » ;
- à la Conférence sur l'expression indianocéanique, le vendredi 17 octobre 2014, organisée par l'IOCD AFRICA en collaboration avec le ministère mauricien des Arts et de la Culture, la municipalité de Port-Louis, l'Amitié Malgache Mauricienne et la COI. La COI a participé aux débats et projeté un film réalisé avec l'UNESCO et montré auparavant à la Conférence internationale des Nations unies sur les PEID de Samoa, intitulé « Nous, vous, îles, elles ».

Vulgariser l'action de la COI : le cas de la sécurité maritime

La COI, avec l'appui de son Unité anti-piraterie basée aux Seychelles, a organisé le 10 février 2014 au cinéma de Bagatelle à Maurice, une projection du film « Capitaine Philips » inspiré de l'histoire vraie de la prise d'otages de l'« Alabama », un porte-conteneurs américain dans l'océan Indien, suivie d'une conférence-débat sur la sécurité maritime. Cet événement a permis de mieux faire connaître les enjeux de la sécurité maritime dans l'océan Indien et de présenter les actions qu'elle conduit dans le cadre du programme MASE de sécurité maritime financé par l'Union européenne.

• MÉDIAS : VERS DU QUALITATIF

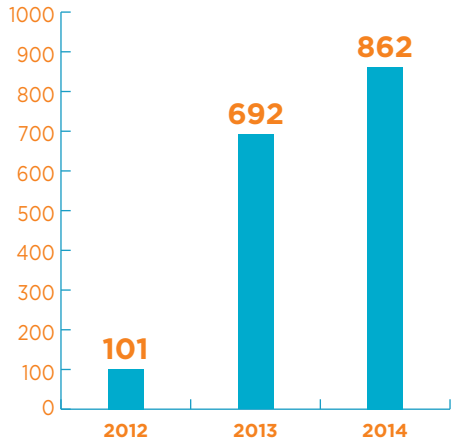
Après une visibilité en constante progression durant 2013 au niveau quantitatif, l'objectif de 2014 a été d'approfondir la relation avec les partenaires médiatiques et d'améliorer la qualité de l'information transmise.

Les grands événements de l'année, en particulier le Sommet de la COI, ont permis de toucher des médias hors de la zone océan Indien, ainsi que des médias aux cibles plus marquées CSP+. L'unité de communication a ainsi pu tisser des relations avec des médias nouveaux tels que TV5 Monde, BBC Afrique, Le Point Afrique ou encore La lettre de l'océan Indien, tout en approfondissant celles entretenues avec de nombreux médias régionaux.

Enfin, il est à noter que la décision de Maurice de présenter Jean Claude de l'Estrac, Secrétaire général de la COI, à la succession du président Abdou Diouf à la tête de la Francophonie a largement contribué à mieux faire connaître la COI au-delà de la zone océan Indien et Afrique orientale et australe.

On note également une augmentation constante des retombées médiatiques de l'ordre de + 25% entre 2013 et 2014.

RETOMBÉES PRESSE 2012-2014



• UNE IMAGE DE MARQUE CONSOLIDÉE

L'image de la COI, en constant renforcement, s'accompagne aussi de symboles forts. A l'instar des grandes organisations internationales, la COI dispose d'un hymne qui a été présenté pour la première fois au Sommet des chefs d'Etat en août 2014. Il participe à l'affirmation d'une identité indianocéanienne partagée et à la reconnaissance de l'organisation comme une entité intergouvernementale fédératrice.

L'hymne de la COI s'inscrit dans le guide pratique du protocole de la COI qui établira les circonstances de son retentissement.

Afin de se conformer aux standards internationaux d'accueil et de protocole, la COI a décidé de se doter d'une charte protocolaire qui sera finalisée et présentée aux instances dans le courant de l'année 2015.

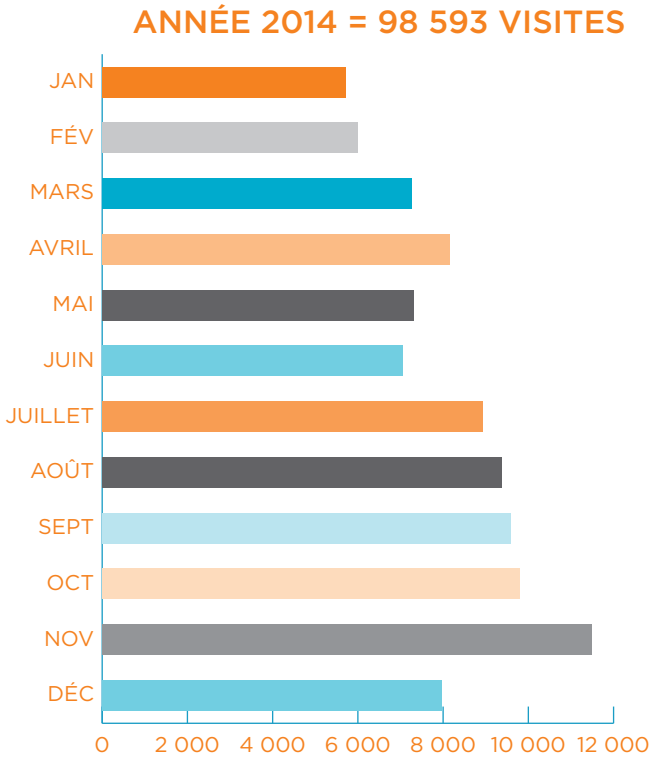
• UNE INTERFACE CONVIVIALE ET VISIBLE

La communication institutionnelle de l'organisation s'est également consolidée sur le plan numérique grâce à son site Internet refondé en 2013. Véritable vitrine de la COI et de ses activités, le site Internet a permis de faire vivre en temps réel les événements marquants de

l'année, notamment le Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement, les réunions des instances ou encore la Conférence internationale des Nations unies sur les Petits Etats insulaires en développement de Samoa.

Le site Internet s'est également enrichi de nouvelles pages avec le lancement effectif des activités des projets Biodiversité et Energies financés tous deux par l'Union européenne.

Afin de répondre toujours mieux aux attentes de ses utilisateurs, le site Internet de la COI est appelé à évoluer encore, tout en préservant son style épuré aux couleurs vives.



• L'ENVOL DU CENTRE DE DOCUMENTATION ET D'ARCHIVES DE LA COI

Mémoire et relais d'information de la COI, le Centre de documentation et d'archives, installé au sein du Secrétariat général à Ebène, offre un fonds documentaire étoffé et diversifié sur la coopération régionale et les thématiques qu'elle couvre (économie, environnement, sécurité, culture, genre, santé publique…).

A la fin de l'année 2014, l'équipe du Centre de documentation et d'archives a inventorié et répertorié plus de 3 000 documents. Ce fonds documentaire, qui sera largement enrichi de documents en attente de référencement et archivage, s'étale déjà sur plus de 53 mètres linéaires de rayonnages.

Avec l'appui du projet Biodiversité, le Centre de documentation verra ses capacités humaines et matérielles renforcées.

L'Institut de recherche pour le développement (IRD) apporte également un soutien au Centre de documentation de la COI avec la mise en place d'un logiciel documentaire collaboratif et gratuit (Zotero) permettant de mettre en ligne toutes les références disponibles. Cet outil permet :

- la standardisation des documents en accès ;
- l'ajout de liens Internet sur les documents publics référencés en version PDF et Word ;
- l'accès libre ou authentifié si nécessaire par Internet au fonds documentaire de la COI.

Le Centre de documentation de la COI est membre de l'Association internationale francophone des bibliothécaires et documentalistes (AIFBD). Le responsable du centre a participé au troisième congrès international de l'AIFBD du 23 au 26 août 2014 à la Bibliothèque francophone multimédia (BFM) de Limoges sous le thème « *Francophonies, bibliothèques et confluences* ». Ce troisième congrès de l'AIFBD a notamment permis de favoriser le réseautage entre bibliothécaires et documentalistes francophones et francophiles de tous les pays.

Le responsable du Centre de documentation et des archives a également effectué un stage de formation aux archives départementales de La Réunion pour une période de deux semaines qui a permis de :

- nouer des relations avec les professionnels archivistes du service des archives départementales de La Réunion dans le cadre de la coopération régionale ;
- compléter les compétences archivistiques du responsable par l'immersion dans un établissement à l'histoire et aux moyens conséquents ;
- discuter des moyens d'améliorer la gestion électronique des documents (GED) en vue du projet de numérisation des contenus du Centre de documentation et d'archives.

Cette mise en réseau participera utilement à la mise en place d'une bibliothèque numérique au sein de la COI dans le courant de l'année 2015.

Le Centre de documentation sera officiellement inauguré au cours du premier semestre 2015.



Plus de 3 000 documents sur la COI, la coopération régionale, les projets et des thématiques variées sont disponibles au Centre de documentation et d'archives.

FÊTE DE **FIN D'ANNÉE**



La fête de fin d'année au Domaine de Lagrave a été l'occasion de renforcer l'esprit d'équipe.













FÊTES **NATIONALES**







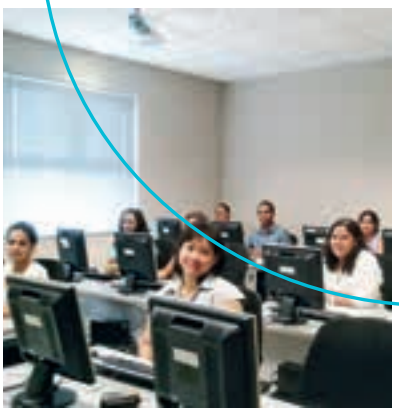
La COI a célébré en 2014 les fêtes nationales de ses Etats membres.







FORMATIONS

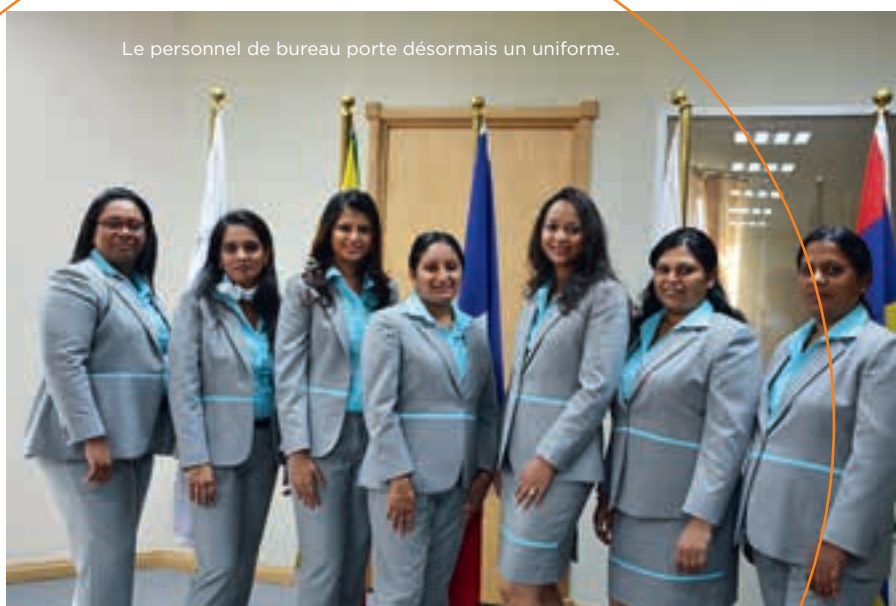




Gestion des conflits, informatique, cours d'anglais et de français... différents modules de formation ont été mis en oeuvre en 2014.

UNIFORMES

Le personnel de bureau porte désormais un uniforme.





© Denis Lacour



CHAPITRE #3

Faits marquants de l'année 2014

FAITS **MARQUANTS** EN **2014**

« L'ANNÉE DE TOUTES LES AMBITIONS »



De gauche à droite, James Michel, Navinchandra Ramgoolam, Hery Rajaonarimampianina, Ikililou Dhoinine,François Hollande et Jean Claude de l'Estrac.

RÉUNIONS AU SOMMET

Quatrième Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement

« INDIANOCÉANIE, UN AVENIR À BÂTIR ENSEMBLE »

Temps fort du dialogue politique dans la région, le quatrième Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement, le 23 août à Moroni, a été l'occasion pour les présidents Ikililou Dhoinine (Union des Comores), Hery Rajaonarimampianina (Madagascar), François Hollande (France), James Michel (Seychelles) et l'ancien premier ministre de Maurice, Dr Navinchandra Ramgoolam, de souligner que *« les pays du sud-ouest de l'océan Indien ont dépassé la seule relation de coopération technique pour créer un espace de solidarité et d'action authentiques ».*

Dans son discours, le Secrétaire général de la COI, Jean-Claude de l'Estrac, est revenu sur les spécificités de cet espace d'échanges et de solidarité : *« Notre coopération s'impose à nous par notre géographie, par nos histoires imbriquées, nos routes océaniques, mais aussi par notre isolement et nos cyclones partagés. Nos échanges séculaires et nos fragilités d'îliens ont produit un métissage biologique et psychique inédit qui fait de l'Indianocéanie un laboratoire humain d'une rare richesse […]. Nous avons transformé ce rêve en un ambitieux projet. Il s'agit d'offrir à nos peuples un destin digne d'eux, en phase avec les opportunités qui s'offrent à notre région, au carrefour de l'Afrique et de l'Asie en croissance. »*

Trente ans après la signature à Victoria (Seychelles) de l'Accord général de coopération qui a institué la COI, et 9 ans après le dernier Sommet qui s'était tenu à Antananarivo, ce IVe Sommet *« de la maturité et de la consolidation »*, activement préparé par le 29e Conseil de la COI et le Conseil extraordinaire préparatoire, a permis de prendre la mesure de la montée en puissance de



Cérémonie d'ouverture du IVe Sommet au Palais du Peuple de Moroni.
© Toimimou

la COI et de fixer le cap pour les années à venir. *« En adoptant la Déclaration de Moroni, les chefs d'Etat et de gouvernement ont tracé les contours de l'Indianocéanie »*, a résumé le président de l'Union des Comores, Ikililou Dhoinine, hôte du Sommet.

• UN SATISFECIT POUR LA COI

Depuis le dernier sommet d'Antananarivo, la COI a mis en œuvre 26 projets touchant une grande variété de secteurs, allant de l'économie au social en passant par l'environnement, pour un montant global de 205 millions d'euros, dont 156 millions financés par l'Union européenne (premier bailleur des projets de l'organisation depuis 30 ans), suivie par l'Agence française de développement (AFD) (22,6 millions) et la Banque africaine de développement (BAD) (8 millions). La Banque mondiale et le Système des Nations unies sont également parties prenantes de ce succès. L'apparition de partenariats avec de nouveaux pays, en particulier l'Australie et la République populaire de Chine, apporte la preuve de l'attractivité croissante de l'Indianocéanie. Les chefs d'Etat et de gouvernement ont d'ailleurs remercié chaleureusement l'ensemble des partenaires au développement pour leur soutien qui a permis à la COI de s'affirmer sur la scène régionale et internationale.

« Grâce aux projets qu'elle a mis en œuvre, la COI est devenue un acteur crédible et reconnu du développement dans notre région. Elle a acquis une expertise appréciée dans les domaines de la gestion des ressources naturelles et des milieux côtiers. Elle est progressivement devenue un catalyseur de débats, de propositions et d'échanges entre ses Etats membres, les pays de la région élargie de l'Afrique orientale et australe, les acteurs économiques et les sociétés civiles. Forte de valeurs partagées, la COI a su jouer son rôle dans la gestion des crises et contribuer à faire du sud-ouest de l'océan Indien un espace de paix, propice à la croissance économique et sociale, en prise sur son environnement africain. Elle s'affirme comme un outil de prévention et de gestion des crises politiques, environnementales et climatiques. »



Le président de la République de Madagascar Hery Rajaonarimampianina et le Secrétaire général de la COI, Jean Claude de l'Estrac.

Dans son discours d'ouverture, le président de Madagascar, Hery Rajaonarimampianina, qui assure la présidence de la COI, a d'ailleurs exprimé sa gratitude à la communauté indianocéanienne sous la férule de la COI pour le soutien sans faille qu'elle a apporté à son pays durant les cinq années du processus de sortie de crise. *« Grâce à la COI qui a initié les actions en faveur de Madagascar et intercédé auprès de la communauté internationale pour le peuple malgache, la stabilité politique et sociale est en cours de restauration et nous pouvons commencer à reconstruire notre nation. »*

• MADAGASCAR, CLEF DU DÉVELOPPEMENT DE L'INDIANOCÉANIE

De par sa position stratégique, l'Indianocéanie a les moyens de devenir un carrefour sur la route commerciale entre l'Afrique et l'Asie, deux moteurs de croissance de l'économie mondiale, et de capter les flux d'investissement de et vers l'Afrique. Mais cette ambition de faire de l'Indianocéanie un espace économique sécurisé, compétitif et solidaire ne se réalisera que si Madagascar renoue avec la croissance.



La sécurité alimentaire régionale, et plus largement, la croissance, sont indissociables de la relance de Madagascar.
© *Pierre Argo*

Les chefs d'Etat et de gouvernement se sont réjouis du retour à la normalité institutionnelle de la Grande Ile et ils ont réitéré leur engagement à contribuer à un développement rapide et durable de ce pays. *« La reprise économique de Madagascar prendra notamment appui sur le projet de sécurité alimentaire dans l'Indianocéanie, défendu et porté par la COI et qui rendra effectif le rôle de la Grande Ile en tant que grenier de l'océan Indien. »* Par sa dimension, sa démographie, la qualité de ses ressources humaines, la richesse de son sol et de son sous-sol, Madagascar réunit toutes les conditions pour doper l'économie régionale.

RÉUNIONS AU SOMMET

• LA CONNECTIVITÉ, UN LEVIER INCONTOURNABLE DE CROISSANCE

Le levier de cette croissance potentielle, c'est la connectivité. Les chefs d'Etat et de gouvernement de la COI ont confirmé *« l'importance pour l'Indianocéanie d'améliorer la connectivité globale de la région, qu'il s'agisse de desserte maritime, déterminante pour le commerce, de desserte aérienne, déterminante pour le tourisme et les affaires, ou de connectivité numérique, déterminante pour les entreprises, l'investissement et le transfert de technologies ».* Les échanges commerciaux entre les îles de l'Indianocéanie ne s'élèvent qu'à 4 % de la totalité du commerce régional. Sur le plan touristique, toutes les îles de l'océan Indien confondues ne parviennent pas à attirer plus de 2 millions de touristes par an, alors que dans certains pays d'Afrique australe, ce secteur enregistre une croissance de près de 9 %. Louant la qualité des travaux menés sous l'égide de la COI pour faire émerger un espace économique et commercial mieux intégré aux flux d'échanges internationaux, les chefs d'Etat et de gouvernement ont rappelé que la Conférence ministérielle sur le transport aérien, tenue le 8 juillet 2014 aux Seychelles, a permis *« d'explorer des solutions concrètes ayant pour objectif de mettre en place au moins un vol régulier entre les États membres de la COI à des tarifs abordables ».*

Le Sommet s'est félicité de l'engagement des bailleurs dans la mise en œuvre de ces chantiers structurants et a invité le secteur privé, ainsi que les sociétés civiles, à poursuivre les réflexions en cours et à s'associer aux actions d'intérêt collectif.



L'amélioration de la desserte maritime est l'une des priorités de la COI.
© *MAE Maurice*



Ankatafa, Madagascar.
© *Céline Chevrier*

• L'ÉCONOMIE BLEUE, UN AUTRE ENJEU CAPITAL POUR L'AVENIR DE LA RÉGION

Le développement de l'économie liée à la mer, créatrice d'emplois et de croissance, est l'autre piste principale identifiée par le Sommet des chefs d'État et de gouvernement pour bâtir l'avenir de l'Indianocéanie. Avec un ratio surface maritime-surface terrestre de 1 pour 10 et 5,5 millions de km carrés, soit l'équivalent de la mer Méditerranée, les pays membres de la COI disposent d'un potentiel de développement indéniable (pêche, énergies renouvelables, tourisme, exploitation des fonds marins…), comme l'a rappelé le président français, François Hollande : *« Je ne parle pas simplement du tourisme, qui est néanmoins un levier de développement ; je ne parle pas simplement de la pêche ; je parle aussi des ressources naturelles que nous pouvons puiser dans la mer et dans l'océan Indien. Il y a beaucoup d'espoir sur des gisements que nous pouvons exploiter. Il y a aussi beaucoup de technologies nouvelles que nous pouvons valoriser, utiliser, pour tirer de la mer des richesses nouvelles sans mettre en cause l'environnement. C'est cette volonté là que nous devons porter, pas simplement dans les paroles, mais dans les actes. »*

Ce développement passe par une exploitation raisonnée, une gestion durable des ressources et un environnement maritime sécurisé. A cet égard, les chefs d'Etat et de gouvernement ont mis en relief les résultats positifs de l'Unité anti-piraterie de la COI basée aux Seychelles et l'importance de son rôle de coordination dans la mise en place d'un centre régional de fusion d'informations maritimes et d'un centre régional de coordination de l'action en mer, afin de mieux détecter les risques et de mener des opérations maritimes conjointes. Conscients que les filières criminelles tirent largement leur origine dans les crises qui affectent les Etats, le Sommet a par ailleurs rappelé le rôle essentiel de la stabilité politique et de la gouvernance démocratique dans la région.

• LA COI, VOIX DES PETITS ETATS INSULAIRES

Seule organisation régionale africaine composée exclusivement d'îles, la COI est naturellement devenue le porte-voix des intérêts insulaires de l'océan Indien. Les chefs d'Etat et de gouvernement ont salué son rôle moteur dans la préparation d'un plaidoyer autour des défis du développement durable dans l'Indianocéanie, ainsi que son rôle de porte-parole d'autres pays insulaires d'Afrique et de l'océan Indien lors de la 3e Conférence internationale des Nations unies sur les petits Etats insulaires en développement (PEID) organisée aux Samoa en septembre. Ils ont encouragé le Secrétaire général à plaider en faveur d'une prise en compte appropriée de la situation spécifique des PEID dans l'agenda mondial pour le développement post-2015 et plus généralement dans les instances des Nations unies. *« La conférence de Samoa doit porter un message sans ambiguïté sur la lutte contre le dérèglement climatique afin de contribuer à l'adoption d'un accord ambitieux et applicable à tous lors de la 21e Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques qui se tiendra à Paris en décembre 2015. »* Auparavant l'ancien Premier ministre de Maurice, Dr Navinchandra Ramgoolam, avait souligné dans son discours, la nécessité d'apporter une aide spécifique aux PEID : *« Seuls, les PEID ne peuvent faire face à ces défis. Il faut, de toute urgence, capitaliser le Fonds vert pour le climat. Malgré les effets de la crise économique, nous croyons qu'il existe des moyens pour financer le Fonds à hauteur de 100 milliards de dollars par an d'ici 2020. »*

• DES FINANCEMENTS INNOVANTS POUR RENFORCER LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Face à l'ampleur des défis régionaux à relever, le Sommet de Moroni a permis aussi d'aborder la question des financements de l'organisation. La COI, qui gère un portefeuille de projets de plus en plus conséquent, de l'ordre de 23 millions d'euros pour 2014, doit pouvoir compter sur un Secrétariat général doté de ressources humaines renforcées. Le budget de fonctionnement de la COI, qui est à la charge des États membres, a été lors du 29e Conseil de la COI, relevé à 600 000 euros, soit une hausse de 15 %. Néanmoins, ce montant est notoirement insuffisant et, compte tenu des contraintes budgétaires des pays membres, il est nécessaire d'identifier d'autres sources de financements. *« Conscients des ressources limitées du Secrétariat général de la COI, les chefs d'Etat et de gouvernement encouragent l'organisation et les Etats membres à rechercher activement des solutions équitables de financements innovants. »* Outre le bon fonctionnement de l'organisation, ces financements sont destinés à assurer la pérennisation des projets mis en œuvre et à satisfaire les nouvelles exigences des bailleurs, notamment celles du Fonds européen de développement qui reste la principale source de financement des projets de la COI. Prenant note des propositions soumises par un cabinet de conseil, le 29e Conseil de la COI a décidé de mettre en place un comité budgétaire chargé de les étudier. Ce comité formulera ainsi des recommandations quant aux financements innovants envisageables, afin de donner plus d'autonomie au Secrétariat général.

• UNE OUVERTURE AUX PAYS DU GRAND OCÉAN INDIEN

Le Sommet a été l'occasion de revenir sur les demandes d'adhésion à l'organisation de certains pays comme les Maldives ou le Sri Lanka. Selon l'Accord de Victoria, toute demande d'adhésion par un État — le texte précise même *« ou Entité de la région »* – doit être approuvée *« à l'unanimité »* par tous les pays membres de la COI. Tout en se félicitant de *« la réputation acquise par la COI qui se reflète dans l'intérêt de pays du Grand océan Indien à son égard et dans les partenariats noués avec les autres organisations régionales »*, les chefs d'Etat et de gouvernement ont pris acte de la décision du 29e Conseil des ministres de créer un statut d'observateur. *« Convaincus de l'importance de maintenir vivant l'esprit de l'Accord général de Victoria, attachés au socle identitaire de l'Indianocéanie, à ses valeurs en partage et à l'usage du français au sein de la COI »*, ils ont appelé *« à progresser vers la création d'un espace régional de partenariat et de dialogue renforcé »*.

• UNE MOBILISATION DES FORCES VIVES DE LA RÉGION

Les chefs d'Etat et de gouvernement ont redit leur *« confiance dans la COI pour impulser des projets et une conscience collective favorable à l'insertion réussie des femmes et de la jeunesse dans le tissu social, professionnel et politique »* de leurs pays. Ils ont également appelé *« à une meilleure prise en compte des populations vulnérables, en particulier des enfants et des personnes âgées, ainsi qu'à une mobilisation renouvelée en matière de lutte contre les épidémies et maladies émergentes »*.

La COI doit réussir à mobiliser toutes les forces vives de la région, afin qu'elles puissent jouer au mieux leur partition dans le développement durable de la région. L'Indianocéanie est *« un avenir à bâtir ensemble »*.

(lire en annexes p. 161 l'intégralité de la déclaration finale du IVe Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement)



Surveillance épidémiologique à Madagascar.

IMPULSION

Conférence ministérielle

SUR LE TRANSPORT AÉRIEN ET LE TOURISME, LE 8 JUILLET, AUX SEYCHELLES



Les participants à la réunion ministérielle sur le transport aérien et le tourisme des Seychelles.

Facilitatrice du dialogue entre ses pays membres, la COI a organisé avec le soutien des autorités seychelloises et sur mandat de son 29e Conseil, une réunion de haut niveau destinée à émettre des propositions concrètes pour améliorer la desserte aérienne régionale et faciliter l'insertion des économies insulaires de la COI.

L'amélioration de la connectivité aérienne conditionne à la fois l'essor du tourisme indianocéanien (à travers notamment la diversification des marchés émetteurs) et celui des investissements directs étrangers, en facilitant les relations d'affaires intra régionales et en consolidant le positionnement des pays de l'Indianocéanie comme passerelle entre l'Afrique et l'Asie.

Les représentants de l'aviation civile, des secteurs touristique et privé, des compagnies aériennes nationales, des Officiers permanents de liaison des Etats membres de la COI et de partenaires, tels que l'Union européenne (UE), l'Association des îles Vanille et l'Union des Chambres de commerce et d'industrie de l'océan Indien (UCCIOI), ont planché sur ce sujet, déterminant pour l'avenir de notre région.

Un plaidoyer a été adopté à l'issue de cette Conférence en faveur du renforcement de la connectivité aérienne dans l'Indianocéanie. Celui-ci passe par l'approfondissement de la coopération régionale entre les acteurs du secteur aérien et une desserte aérienne plus efficiente et mieux valorisée, avec au moins un vol quotidien entre les Etats membres de la COI, à des tarifs abordables, créant ainsi un pont dynamique et durable entre les îles.

Deux comités d'experts nationaux ont été créés, un comité d'experts de l'aviation civile et un comité stratégique rassemblant les compagnies aériennes nationales Air Austral, Air Mauritius, Air Seychelles, et Air Madagascar et pour les Comores, la compagnie privée Inter Iles Air, afin de définir une stratégie de coopération aérienne et d'élaborer une feuille de route ambitieuse et réalisable.

Ces comités évalueront notamment les possibilités de mettre en place un marché unique de l'aviation dans l'océan Indien et de créer une compagnie aérienne intra régionale.

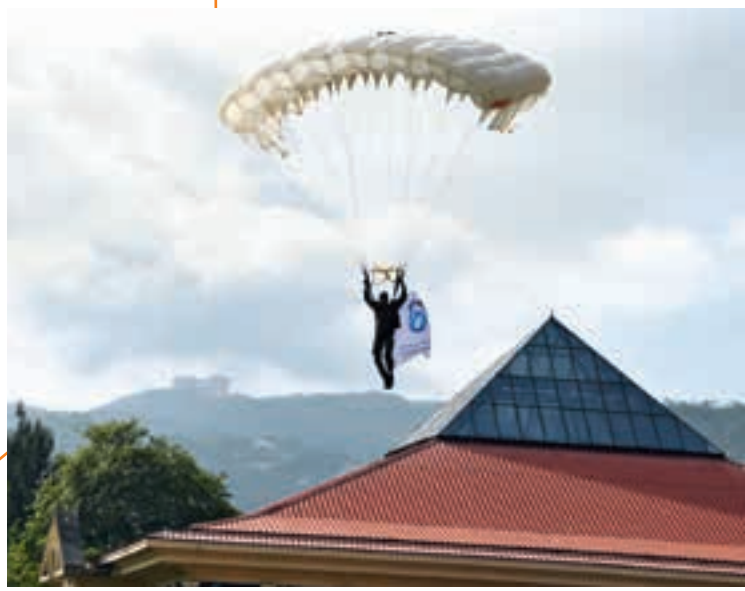
Plusieurs opportunités de coopération entre compagnies aériennes ont été identifiées et sont susceptibles d'être mises en place sur le court-moyen terme, notamment, l'optimisation des horaires de vols, le Pass océan Indien, les charters, la facilitation de la circulation des hommes d'affaires, les achats conjoints et le développement de stratégies marketing communes.

Dans son plaidoyer pour une stratégie régionale du transport aérien, « Les Ailes de l'Indianocéanie », dévoilé en janvier à l'occasion du 30e anniversaire de la signature des Accords de Victoria, la COI apporte des éléments objectifs démontrant la plus-value, réelle et durable, d'une approche régionale concertée sur le plan du transport aérien. L'offre aérienne régionale est morcelée, davantage fondée sur des logiques concurrentielles nationales que sur la recherche de vrais partenariats stratégiques régionaux. Cette fragmentation du secteur constitue un frein structurel au développement de l'Indianocéanie, pourtant située au centre d'un axe Asie-Afrique en pleine croissance. Faute de liaisons inter-îles fréquentes et abordables, l'offre touristique est de moins en moins compétitive, alors que l'Indianocéanie est un produit unique, original et attractif qui pourrait être valorisé sur un marché mondial du tourisme en pleine expansion.

30e anniversaire

DE LA SIGNATURE DE L'ACCORD GÉNÉRAL DE VICTORIA, LE 10 JANVIER, AUX SEYCHELLES





Les parachutistes des Forces armées de la zone sud de l'océan Indien apportent les drapeaux des pays membres de la COI à Victoria lors des célébrations du 30e anniversaire de l'accord général de coopération. (Ci-dessus et ci-contre).

Les célébrations ont démarré de manière spectaculaire le 10 janvier avec le saut de six parachutistes des Forces armées françaises (FAZSOI) qui ont atterri dans le stade populaire, en portant chacun le drapeau d'un État membre et de la COI avant de les remettre aux chefs des délégations et au Secrétaire général. Après un lever de drapeaux et le dévoilement de la plaque commémorative dans le jardin de la National House, où avait été signé l'Accord de Victoria, le président des Seychelles, James Michel, a ouvert la cérémonie officielle en présence de nombreux représentants de la famille politico-diplomatique indianocéanique.

Deux des signataires de l'Accord, Maxime Ferrari et Anil Gayan, qui étaient alors respectivement chefs de la diplomatie des Seychelles et de Maurice, étaient également présents aux cérémonies, ainsi que les représentants de l'Union européenne, de la Banque africaine de développement et de la Chine, qui ont réaffirmé leur soutien à l'organisation.

Les discours prononcés ont permis de mesurer la portée symbolique et sentimentale des évènements. L'aventure collective qui a démarré aux Seychelles a vu se concrétiser un rêve : la reconnaissance, selon les termes du Secrétaire général, Jean Claude de l'Estrac, particulièrement ému à cette occasion, de la *« civilisation indianocéanique, espace insulaire et marin, partageant une histoire et surtout une destinée commune »*. Jean Claude de l'Estrac a d'ailleurs émis le vœu, de substituer l'idée technique de « Commission » à l'ambition ardente de « Communauté » qui *« exprimerait davantage les rôles politiques et diplomatiques et la proximité du peuple de l'Indianocéanie »*. Il est temps pour lui que la COI assume son statut et son rôle, ajoutant être confiant dans la poursuite de ce mouvement d'intégration, *« parce qu'il va dans le sens de l'histoire »*.

Ulrich Andriantiana, ancien ministre malgache des Affaires étrangères, a profité de cette occasion pour exprimer sa reconnaissance envers la COI et la remercier de son implication et surtout de sa fidélité pendant le processus de sortie de crise et les élections dans son pays. La COI a été *« la seule organisation régionale qui n'a pas écarté Madagascar pendant cette difficile période »*, a-t-il tenu à rappeler.

C'est un *« anniversaire historique »*, selon le chef de la diplomatie seychelloise d'alors, Jean-Paul Adam, d'autant plus marquant en cette année dédiée aux petits États insulaires que la COI est la seule organisation de la région à défendre la spécificité des petits États insulaires.

« En cette année internationale des petits Etats insulaires en développement, le développement accéléré de l'économie bleue peut s'avérer un réel instrument de progrès social et économique. Elle est notre force, une opportunité et une chance d'impulser la coopération entre nos îles », a souligné le président des Seychelles, James Michel.

L'ambassadrice Claudine Ledoux, qui représentait le ministre français des Affaires étrangères et du Développement international, Laurent Fabius, est revenue sur cette valeur ajoutée de la COI.

CÉLÉBRATIONS



Les membres du Conseil de la COI recevant les drapeaux nationaux lors du 30e anniversaire de l'accord de Victoria.

« La COI a su, au fil des années, développer une expertise sur les questions concernant les États insulaires. Celle-ci mérite d'être encore mieux valorisée et mise au profit de la communauté internationale et régionale, notamment sur les questions environnementales, énergétiques et de développement durable. »

L'ancien chef de la diplomatie mauricienne, Dr Arvin Boolell, a quant à lui rappelé que *« la COI a pour vocation d'établir des ponts, notamment entre l'Afrique et l'Asie et que le précieux travail accompli pendant ces trente années doit servir de tremplin pour que les Etats de la COI communiquent entre eux d'une seule voix pour se faire entendre du reste du monde ».*

Madagascar
DE RETOUR DANS LE CONCERT DES NATIONS

Après cinq années de crise politique, l'organisation en décembre 2013 d'un scrutin présidentiel démocratique et validé par la communauté internationale, a permis au pays de retrouver toute sa place dans le concert des Nations. L'investiture le 25 janvier du nouveau président, Hery Rajaonarimampianina, à laquelle ont assisté le Secrétaire général de la COI et tous ses Etats membres, a enclenché le processus de normalisation de la grande Ile. Madagascar a repris le flambeau de la présidence du Conseil de la COI le 11 avril. Une passation hautement symbolique, même si – rappelons-le – la COI est l'une des seules organisations internationales à ne pas avoir sanctionné Madagascar durant cette période et à l'avoir accompagné tout au long du processus de sortie de crise. La Grande Ile a réintégré l'Union africaine et la Communauté de développement d'Afrique australe



Le Secrétaire général de la COI sollicité par la presse malgache à la suite de l'investiture du président Hery Rajaonarimampianina.

(SADC) en janvier, l'Organisation internationale de la Francophonie en février. Suite à la nomination du premier ministre Kolo Roger et de son gouvernement en avril, les principaux bailleurs ont repris leur aide, notamment l'Union européenne, dont la coopération est désormais complète depuis mai, et les Etats-Unis, qui ont réinséré le pays en juin dans le programme AGOA (Africa Growth and Opportunity Act), un régime de préférences commerciales accordé aux pays africains. Par ailleurs, la COI poursuit son action dans une nouvelle phase d'appui à Madagascar. A l'initiative du Secrétaire général de la COI, Jean Claude de l'Estrac, le Groupe international de contact sur Madagascar (GIC-M) est devenu, le 28 mars dernier, le Groupe international de soutien à Madagascar (GIS-M) chargé de relancer le développement de Madagascar sur le plan économique et social. Et le 29e Conseil de la COI a approuvé l'organisation d'une table ronde des bailleurs consacrée à la sécurité alimentaire, complémentaire de la conférence des donateurs annoncée par l'Union africaine.



Le président de la République de Madagascar Hery Rajaonarimampianina et sa femme Voahangy, reçus à la Maison Blanche par le président des Etats-Unis, Barack Obama, et sa femme Michelle.

Aux Samoa

LA COI FAIT ENTENDRE LA VOIX DES PEID DE L'OCÉAN INDIEN

Investi par le 29e Conseil de la COI d'une mission de plaidoyer aux Samoa, le Secrétaire général de la COI, Jean Claude de l'Estrac, a demandé à la communauté internationale d'instaurer un traitement spécifique et différencié pour les PEID.

Dans sa déclaration à la troisième Conférence internationale sur les petits Etats insulaires en développement (PEID) qui s'est tenue du 1er au 4 septembre 2014 à Apia, aux îles Samoa, il a plaidé pour l'agrément d'une liste crédible de PEID au sein du Système des Nations unies, sur la base de celle établie par la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED) qui comporte 29 PEID. *« Cette première étape de définition et de reconnaissance est un préalable nécessaire à la juste prise*



La COI a été très visible lors des événements parallèles à la Conférence de Samoa.

Aux Samoa, près de 300 partenariats ont été conclus entre gouvernements, entreprises et organisations de la société civile pour des projets de développement dans les îles, d'une valeur de plus de 1,9 milliard de dollars.



Jean Claude de l'Estrac, Secrétaire général de la Commission de l'océan Indien, présente le plaidoyer de la région durant les plénières de la Conférence des Nations unies pour les petits Etats insulaires en développement.

2014, l'année des PEID

Décrétée année internationale des PEID, l'année 2014 a permis, lors de la troisième Conférence internationale sur les PEID aux Samoa, mais aussi au Sommet sur l'économie bleue d'Abu Dhabi en janvier, de focaliser l'attention du monde entier sur les problèmes spécifiques rencontrés par les petits Etats insulaires en développement en raison de leurs vulnérabilités particulières : surexposition aux chocs extérieurs, sensibilité au changement climatique et aux catastrophes naturelles, grande fragilité de leur biodiversité, forte dépendance aux ressources naturelles et marines, niveaux croissants d'insécurité alimentaire, problèmes d'accès à l'énergie.

PLAIDOYERS



La COI a participé à de nombreux ateliers de haut niveau lors de la Conférence des Nations unies sur les PEID.

en compte des intérêts spécifiques des PEID dans les fora internationaux, l'insularité étant un critère indéniable de vulnérabilité. C'est vers une diplomatie des PEID pour les PEID que nous devons tendre pour défendre efficacement nos positions communes dans un contexte multilatéral chargé. L'instauration d'un traitement spécifique devrait faciliter l'accès aux nouvelles sources de financement multilatéral, notamment le Fonds d'adaptation et le nouveau Fonds vert pour le climat (…). Nous plaidons également pour la mise en place d'un critère spécifique d'éligibilité et un accès privilégié aux financements auprès des institutions internationales, dont le Fonds monétaire international, l'Organisation mondiale pour le commerce et la Banque mondiale. Tout ceci doit conduire à terme à mettre en œuvre un ensemble de mesures d'appui spéciales et essentielles au développement durable des PEID. » Ces mesures d'appui doivent pour la COI viser prioritairement les domaines du commerce international et de la finance, des technologies et de l'énergie, du changement climatique et de la pêche. L'organisation a par ailleurs annoncé le renforcement de son rôle de coordination au sein du groupe AIMS (Atlantique, océan Indien, Méditerranée et mer de Chine méridionale), dont elle est le porte-voix. Forte d'une délégation de 13 personnes, la COI a participé lors de cette Conférence à plus de vingt évènements pour mettre en valeur l'Indianocéanie et lui ouvrir d'autres opportunités de développement. En marge de la Conférence, elle a également animé un atelier consacré à *« la coopération régionale : passerelle pour le développement de partenariats dans la région océan Indien »*, à l'issue duquel le *« Défi côtier de l'océan Indien occidental » (Western Indian Ocean Coastal Challenge – WIOCC)* - une initiative des Seychelles -, a été officiellement lancé. (c.f p. 106)

A la Conférence de Paris sur le climat de décembre 2015, les petits Etats insulaires en développement veulent faire entendre leur voix.

La Conférence de Paris doit aboutir à l'adoption d'un premier accord universel et contraignant (dès 2020) pour contenir la hausse de la température moyenne de l'atmosphère en-dessous du seuil dangereux de + 2°C.

Les 52 petits pays insulaires (actuellement répertoriés par les Nations unies) sont en première ligne face au changement climatique, confrontés de façon disproportionnée à des vulnérabilités croissantes, alors qu'ils émettent, à eux tous, moins de 1 % des émissions globales de gaz à effet de serre. Les PEID demandent donc une aide appropriée pour les aider à faire face à ces défis existentiels, d'autant qu'ils peuvent être des laboratoires des solutions de demain en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, grâce à l'innovation, l'ingéniosité et l'utilisation des connaissances traditionnelles.

C'est un des sens de la proposition de résolution du parlementaire réunionnais Paul Vergès, co-signée par 42 sénateurs français de tous horizons politiques. Ce projet vise à présenter aux participants de la Conférence internationale de Paris sur le climat en 2015 *« une nouvelle politique énergétique »* pour un *« co-développement durable et solidaire dans l'océan Indien »*.

Sécurité maritime

LA COI, PORTE-VOIX DE LA MOBILISATION RÉGIONALE.

La mobilisation régionale reconnue pour sa plus-value

La COI a été nommée co-présidente, avec le Royaume-Uni, du groupe de travail sur le renforcement des capacités au sein du Groupe international de contact sur la piraterie au large des côtes somaliennes (GCPCS). Cette nomination lors de la 16e réunion plénière du GCPCS, le 14 mai à New York, est pour le Secrétaire général de la COI, Jean Claude de l'Estrac, « *une démonstration de confiance de la part de nos partenaires et l'expression de la reconnaissance du rôle et du travail de nos organisations régionales – COMESA, IGAD, EAC et COI – dans le cadre de la lutte contre la piraterie, et plus largement en faveur de la sécurité maritime* ».



Formation des garde-côtes mauriciens.
© *Marine nationale française*

Invités à une session sur les défis en matière de paix et de sécurité en Afrique orientale lors de la 11e réunion régionale de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE à Port-Louis, le Secrétaire général de la Commission de l'océan Indien et les représentants de la Délégation de l'Union européenne à Maurice ont présenté le 13 février les moyens et dispositifs mis en œuvre, notamment à travers le programme de sécurité maritime MASE, pour lutter contre la piraterie, « *une industrie criminelle née de la désagrégation de l'Etat somalien* ». Le Secrétaire général de la COI, Jean Claude de l'Estrac, a rappelé que « *la conjonction des bonnes volontés et des moyens navals conséquents, ainsi que les précautions prises par les compagnies maritimes, ont permis de réduire le risque de capture* ». Pour autant, « *la sécurité maritime n'est pas rétablie* ». Il convient donc de maintenir l'effort régional. La COI, qui a créé une Unité anti-piraterie basée aux Seychelles en juin 2012, travaille actuellement à la création d'un système d'échange d'informations qui permettra, à terme, de mieux suivre le trafic maritime et ainsi de sécuriser les routes et les espaces adjacents.

NOUVEAUX PROJETS

Biodiversité

Financé par l'Union européenne à hauteur de 15 millions d'euros, le projet Biodiversité vise à réduire les pressions directes exercées sur la diversité biologique et à promouvoir une gestion durable des ressources naturelles dans l'une des régions du monde les plus riches en biodiversité. Cette biodiversité unique et fragile alimente des secteurs clefs des économies insulaires tels que la pêche et le tourisme.

Le projet, qui regroupe les pays membres de la COI ainsi que deux pays côtiers d'Afrique de l'Est, le Kenya et la Tanzanie, veut encourager des actions de terrain liées aux objectifs du programme, par le biais d'un appel à propositions ouvert aux acteurs non étatiques (ONG, associations, institutions académiques et de recherche, associations professionnelles et culturelles, collectivités locales). (Plus de détails p. 100)

Energies

Pour réduire la forte et coûteuse dépendance de ses îles aux combustibles fossiles (hydrocarbures et charbon), la COI a lancé un grand projet régional de développement des énergies renouvelables et d'amélioration de l'efficience énergétique. Ce projet, financé à hauteur de 15 millions d'euros par l'Union européenne, entend valoriser l'immense potentiel d'énergies renouvelables de l'Indianocanie (hydroélectricité, biomasse, géothermie, mais aussi énergies marines, éoliennes, solaires…), en mobilisant non seulement les partenaires publics et institutionnels, ainsi que la population, mais aussi le secteur privé, par le biais d'appels à projets qui seront lancés pour la conception et la mise en œuvre de systèmes décentralisés de production d'énergie renouvelable. (Plus de détails p. 121)

Projet de gestion durable
DES ZONES CÔTIÈRES

Complémentaire du projet biodiversité, ce projet entend *« consolider, capitaliser et diffuser les démarches validées par l'expérience de terrain, dans les domaines de la gestion intégrée des zones côtières et de la protection de la biodiversité marine et côtière, en s'appuyant sur des partenariats actifs d'acteurs locaux et régionaux »*. Outre des actions communes à tous les Etats de la région, trois sites pilotes ont été choisis (îles de Mohéli, Ste Marie, Rodrigues) pour développer des bonnes pratiques de gestion intégrée des zones côtières (GIZC). Démarré le 21 juillet, pour une durée d'exécution de 3 ans, ce projet est financé par le FFEM à hauteur de 1,2 millions d'euros, avec des co-financements prévus (5,7 millions d'euros dont des contributions des projets ISLANDS et Biodiversité et 2 millions d'euros de l'AFD destinés au Parc marin de Mohéli). (Plus de détails p. 102)



Lancement de la plateforme seychelloise « Femmes, développement durable et sécurité alimentaire » en présence de Jean-Paul Adam, ancien ministre des Affaires étrangères des Seychelles.

Lancement conjoint

DE LA PLATEFORME SEYCHELLOISE ET DE LA PLATEFORME RÉGIONALE « FEMMES, DÉVELOPPEMENT DURABLE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE (FDDSA) », LE 7 MAI

Objectif : favoriser le rôle des femmes de la région au niveau de l'environnement, du changement climatique, de l'agriculture et de la sécurité alimentaire. Les femmes constituent une force productive et sociale que l'Indianocéanie doit mobiliser pour plusieurs raisons : leur contribution est souvent déterminante dans le changement des mentalités et des pratiques qu'implique une démarche durable. Par ailleurs, leur potentiel de production n'est pas assez exploité et valorisé, faute d'accès aux crédits, à la terre, aux semences de qualité, aux outils et technologies.

SYAH
SIDS Youth AIMS Hub

Dans le cadre de la Journée mondiale de l'environnement et de l'océan, la SYAH, en accord avec la Commission de l'océan Indien (COI) et en collaboration avec la Global Shapers Community, a organisé un concours pour les jeunes, baptisé 'Seeing Blue'. Les participants, répartis en 2 catégories, les 13- 17 ans et les 18-30 ans, devaient répondre sous forme de textes, vidéos, chansons, peintures ou photos à la même question : « Quel impact avons-nous sur l'océan et vice-versa ? »

Une nouvelle plateforme

RÉGIONALE DES JEUNES ISSUS DES PAYS INSULAIRES DE LA RÉGION ATLANTIQUE - INDIANOCÉANIE - MÉDITERRANÉE - SUD DE LA MER DE CHINE (SIDS YOUTH AIMS HUB - SYAH).

Son lancement officiel a eu lieu le 30 mai, à Ebène (Maurice), suivi de la signature d'une convention de partenariat avec cette même entité. Cette plateforme vise à améliorer la représentation des jeunes dans les négociations globales, notamment au niveau des conférences des Nations unies sur le changement climatique. Pour une de ses jeunes leaders, Karuna Rana, « *il n'est pas suffisant de dire que les jeunes représentent les leaders de demain, il faut aussi faire entendre leur voix* ».

ACCORDS ET SIGNATURES



Signature de la convention de financement UE-COI pour la seconde phase du projet ISLANDS en marge du 29e Conseil de la COI à Moroni le 11 avril.

Signatures des conventions de financement

PAR L'UNION EUROPÉENNE DES SECONDES PHASES DES PROJETS SMARTFISH, LE 6 MARS, ET ISLANDS, LE 10 AVRIL, À HAUTEUR RESPECTIVEMENT DE 16 MILLIONS D'EUROS ET DE 7,5 MILLIONS D'EUROS

La phase 2 du projet SmartFish capitalisera les résultats obtenus en matière de gestion durable des ressources halieutiques et de valorisation des pêches, tout en opérant *« un recentrage des activités sur certaines filières stratégiques en termes de création de richesses et de contribution à la sécurité alimentaire »*, comme l'a précisé Cécile Tassin-Pelzer, responsable de la coopération à la Délégation de l'Union européenne à Maurice. Par ailleurs, ce projet intègre les acquis du Plan régional de surveillance des pêches (PRSP) de la COI, dont il reprend les activités. Un système régional de suivi des navires de pêche par satellite (SIGMA VMS) a d'ailleurs été officiellement lancé le jour de cette signature pour renforcer les moyens régionaux de surveillance.

Le nouveau financement obtenu par ISLANDS permettra quant à lui au projet de poursuivre jusqu'en 2017 les initiatives qu'il mène et de renforcer les dynamiques nationales et régionales en faveur du développement durable et de la mise œuvre de la Stratégie de Maurice adoptée lors de la deuxième Conférence des Nations unies sur les petits Etats insulaires en développement (PEID) en 2005.

Signature le 25 mars

D'UN NOUVEL ACCORD DE DON DE LA CHINE À LA COI D'UN MONTANT DE 100 000 DOLLARS

Ce don servira à renforcer les capacités administratives de l'organisation, notamment à travers une politique de formation continue du personnel du Secrétariat général pour lui permettre d'évoluer dans un environnement de travail en phase avec les normes internationales et les standards des organisations régionales similaires.





Michel Laurent, président de l'IRD, a signé avec la COI un protocole d'accord de coopération le 19 septembre au siège de l'organisation à Maurice.



Gilles Mandret, directeur régional Réunion-océan Indien du CIRAD.
© *L'Eco austral*

Signature de deux accords

DE COOPÉRATION, AVEC LE CIRAD ET L'IRD, EN VUE DE CRÉER À TERME UN PÔLE RECHERCHE-EDUCATION EN INDIANOCÉANIE

L'accord-cadre de coopération scientifique régionale signé le 5 juin entre la COI, le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD), la préfecture de La Réunion et la Région Réunion, vise à renforcer la recherche en Indianocéanie sur les axes suivants : santé animale et humaine, biodiversité et santé végétale ou encore systèmes agroalimentaires.

Quant au protocole d'accord de coopération signé le 19 septembre entre la COI et l'IRD, il doit permettre à terme de créer un « Grand observatoire de l'océan Indien » (G2OI), sur le modèle du « Grand observatoire du Pacifique Sud ». Cet observatoire régional et pluri-institutionnel sera chargé de promouvoir la réalisation d'activités de recherche, de formation, d'expertise et d'information scientifique conjointes dans plusieurs domaines : climats et grands écosystèmes marins de l'océan Indien ; santé humaine et maladies émergentes ; patrimoines, ressources et gouvernance ; bases de données et observations.

INVITÉS DE MARQUE A LA COI



Le 7 mars, Nicolas Hulot, président de la Fondation éponyme et envoyé spécial pour la protection de la planète auprès du président de la République française, a rendu une visite de courtoisie au Secrétariat général de la COI. Il a abordé avec l'équipe de la COI les thèmes de l'écologie et du changement climatique, notamment dans l'optique des rendez-vous de Samoa et de Paris-Climat 2015. Lors de cette visite, il a déclaré soutenir la mobilisation de la jeunesse, en particulier des îles, pour porter le message de l'urgence écologique, « l'appel de Tuvalu », auquel il invite les îles de l'océan Indien à participer.



Saint-Brandon.
© *Pierre Argo*

« Derrière le destin des îles, c'est l'avenir de l'humanité qui se décide. Sans le savoir nous sommes tous des îliens »
- Nicolas Hulot

Le 18 avril, Michel Sidibé, Secrétaire général adjoint des Nations unies et directeur de l'Onusida, était à la COI, dans le cadre d'une visite à Maurice, au cours de laquelle il a rencontré les hautes autorités de l'Etat mauricien. Le Secrétaire général de la COI, Jean-Claude de l'Estrac, et Michel Sidibé ont échangé notamment sur le renouvellement à terme du protocole d'accord qui avait été signé en 2002 entre la COI et le Système des Nations Unies pour un partenariat visant à « *garantir une action plus efficace contre la propagation et les méfaits de l'épidémie au VIH-SIDA dans la région* ». Lors de sa visite dans l'océan Indien, le directeur exécutif de l'ONUSIDA s'est dit très « *surpris de découvrir une société civile aussi forte et aussi mobilisée* ».



« garantir une action plus efficace contre la propagation et les méfaits de l'épidémie au VIH-SIDA dans la région ».



Le 29 mai, Susan Coles, Haut-commissaire de l'Australie à Maurice, était en visite de courtoisie à la COI. C'est sous le mandat de la regrettée Sandra Vegting qui l'a précédée que l'Australie est devenue un partenaire de la COI. Rappelons la contribution de 200 000 dollars australiens du gouvernement de Canberra au projet Risques naturels qui a permis de développer un observatoire du territoire à Tamatave (Madagascar) et de réaliser un schéma d'aménagement du territoire de l'île de Mohéli (Union des Comores).

Le 18 juin, Annick Girardin, Secrétaire d'État française au Développement et à la Francophonie auprès du ministre des Affaires étrangères et du Développement international, a été accueillie par le Secrétariat général de la Commission de l'océan Indien. A 40 jours du IVe Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement, cette rencontre permettait de passer en revue les sujets qui seraient abordés à Moroni. Lors d'une rencontre avec les cadres de la COI, la Secrétaire d'Etat a salué la vitalité et le rôle grandissant de l'organisation régionale.



Mme la Secrétaire d'Etat était accompagnée de: M. Laurent GARNIER, ambassadeur de France à Maurice, M. Jean-Marc CHATAIGNER, directeur général adjoint de la Mondialisation, du Développement et des Partenariats au ministère des Affaires étrangères et du Développement, Mme Claudine LEDOUX, ambassadrice déléguée à la Coopération régionale dans la zone de l'océan Indien, M. Laurent D'ERSU, conseiller au Cabinet de la ministre et M. Philippe LATAPIE, premier conseiller de l'Ambassade de France à Maurice.





© Manaptena Eddie Ramanantsoa



CHAPITRE #4

Axes stratégiques et domaines d'intervention

LE PLAN DE **DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE** 2013-2016

Adopté par le Conseil des ministres du 17 janvier 2013, le Plan de développement stratégique (PDS) a fixé le cap pour la période 2013-2016 et redessiné le visage de la COI pour adapter son rôle aux mutations du contexte régional et international, donner à ses actions davantage de lisibilité, de visibilité et de valeur ajoutée, et mobiliser ses partenaires de manière plus cohérente. La nouvelle architecture stratégique a retenu 4 axes, 5 domaines d'intervention et 21 champs d'action.

Elle prend par ailleurs en compte les différentes stratégies sectorielles déjà approuvées ou en cours de validation. (cf. encadré).

Les axes stratégiques, domaines d'intervention et champs d'action retenus pour le PDS 2013-2016 permettent de décliner les objectifs fondamentaux de la COI, adoptés par les instances.

Le Plan d'actions prioritaires (PAP) inclut au total 25 programmes qui constituent également la base du budget pluriannuel de la COI.

LES STRATÉGIES RÉGIONALES SECTORIELLES APPROUVÉES, EN COURS DE VALIDATION ET EN PRÉPARATION

Stratégie d'aide au commerce (2009)

Stratégie genre (nouvelle stratégie en préparation)

Stratégie de la pêche et de l'aquaculture (2009)

Stratégie de sécurité alimentaire (2011)

Stratégie d'adaptation au changement climatique (2012-2020)

Stratégie culturelle (2013)

Stratégie AfOA-OI de lutte contre la piraterie (2010)

Stratégie sur l'environnement marin (en cours de validation)

Stratégie de mobilisation des financements pour la gestion des terres dans l'océan Indien (en cours de validation)

AXE STRATÉGIQUE #1

Une force politique et diplomatique au service du développement humain

DI -1 STABILITÉ ET DIPLOMATIE, SANTÉ, GENRE ET MOBILITÉ

L'objectif du DI-1 est de contribuer à la création d'un espace indianocéanique sûr, stable et solidaire, notamment par la consolidation de la démocratie, de l'état de droit et de la bonne gouvernance.

Il couvre cinq champs d'actions :

- Stabilité politique et gouvernance démocratique
- Espace régional de circulation
- Lutte contre la criminalité transnationale
- Santé publique
- Genre et enfance

AXE STRATÉGIQUE #2

Un espace régional sécurisé vecteur de croissance économique intelligente

DI-2 ESPACE ET INFRASTRUCTURES ÉCONOMIQUES RÉGIONALES

L'objectif du DI-2 est de construire un espace économique et commercial indianocéanique, sécurisé et compétitif, qui réponde aux défis spécifiques posés aux États insulaires, notamment dans leurs efforts d'intégration au marché régional élargi (Tripartite), au marché continental et aux marchés mondiaux.

Il couvre six champs d'actions :

- Négociations et accords commerciaux
- Compétitivité et facilitation des affaires
- Employabilité et entrepreneuriat
- Accessibilité et connectivité (transport maritime, aérien et TIC)
- Défense des intérêts des États insulaires
- Sécurité maritime régionale

AXE STRATÉGIQUE #2

Un espace régional sécurisé vecteur de croissance économique intelligente

DI-3 PÔLES DE CROISSANCE RÉGIONALE BLEUE ET VERTE, SPÉCIALISATION ET VALORISATION ÉCONOMIQUE

L'objectif du DI-3 est d'approfondir l'intégration régionale par un développement durable « bleu » et « vert » exploitant les potentiels et les complémentarités des pays et la promotion de pratiques responsables et efficientes afin de réduire la dépendance alimentaire régionale.

Il couvre deux champs d'actions :
- Pêche-aquaculture
- Développement agricole et sécurité alimentaire régionale

Un environnement insulaire et océanique commun, résilient et durable

DI-4 ENVIRONNEMENT DURABLE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'objectif du DI-4 est d'accroître le niveau de vie des populations par la valorisation des ressources marines et côtières et la promotion d'un développement socio-économique respectueux de l'environnement. La COI soutient et encourage les stratégies nationales de ses États membres dans ce domaine.

Il couvre trois champs d'actions :
- Biodiversité et gestion durable des ressources marines et terrestres
- Gestion des risques de catastrophes naturelles
- Adaptation au changement climatique

AXE STRATÉGIQUE #3

AXE STRATÉGIQUE #4

L'Indianocéanie, son identité, sa promotion

DI-5 IDENTITÉ INDIANOCÉANIQUE ET VALORISATION DES RESSOURCES HUMAINES ET NATURELLES

L'objectif du DI-5 est de créer le ciment identitaire d'une Indianocéanie forte pour consolider l'intégration de la région, accélérer le développement durable et promouvoir ses atouts naturels, culturels et humains sur la scène internationale.

Il couvre cinq champs d'actions:
- Culture et médias
- Société civile
- Recherche, éducation et coopération universitaire
- Énergies renouvelables
- Tourisme

DI 1 - STABILITÉ ET **DIPLOMATIE, SANTÉ,** GENRE ET MOBILITÉ

La COI mise sur les liens de solidarité et de proximité très forts entre ses Etats membres pour prévenir les conflits, maintenir la paix et la sécurité, consolider la démocratie, l'Etat de droit et la bonne gouvernance, et apporter des réponses appropriées aux problèmes spécifiques qui se posent dans la région.

Le domaine d'intervention 1 couvre cinq champs d'actions :

- Stabilité politique et gouvernance démocratique
- Espace régional de circulation
- Lutte contre la criminalité transnationale
- Santé publique
- Genre et enfance

STABILITE POLITIQUE ET GOUVERNANCE DEMOCRATIQUE

• CONTEXTE D'INTERVENTION

La prévention, la médiation, la participation au règlement des crises régionales et l'observation des processus électoraux sont au cœur de la démarche de la COI en faveur de la paix, de la stabilité et de la démocratie.

En une décennie, la COI s'est affirmée comme un acteur régional crédible de promotion de la stabilité qui agit en collaboration étroite avec la communauté internationale, notamment avec l'Union africaine. Son rôle de proximité et sa capacité à proposer des solutions en phase avec les réalités sociopolitiques ont été reconnus et salués, en particulier dans le cadre de la sortie de crise à Madagascar au sein du Groupe international de contact sur Madagascar (GIC-M).



Le Secrétaire général de la COI aux Samoa.

Depuis 2006, la COI dispose d'un statut d'observateur auprès des Nations unies à l'égal d'autres organisations insulaires (comme la Communauté caribéenne – CARICOM - ou le Forum du Pacifique) et régionales (COMESA, SADC, EAC). Elle a également, depuis 2011, le statut d'observateur auprès de l'Union africaine, ce qui renforce son rôle de médiation en Indianocéanie et lui permet de défendre les intérêts de ses Etats membres dans les enceintes régionales et internationales.

a. La sortie de crise malgache

Organisation particulièrement au fait de la subtilité des équilibres géopolitiques régionaux, la COI a assumé pleinement ses fonctions de médiation dans l'espace indianocéanique, en appui à une action concertée avec les autres partenaires régionaux et internationaux au sein du GIC-M.

Entre 2009 et 2013, elle n'a pas relâché ses efforts pour trouver une solution à la crise politique malgache, plaidant notamment en faveur de la reconnaissance internationale de la Transition, de la levée des sanctions, d'un appui coordonné au processus électoral et du maintien de l'aide humanitaire internationale à Madagascar. A l'issue du second tour des élections présidentielles et législatives du 20 décembre 2013, qualifiées par la COI de *« rigoureuses et conformes au droit international »*, Hery Rajaonarimampianina a été investi président de la République le 25 janvier 2014, ouvrant ainsi un nouveau chapitre de l'histoire malgache et amorçant le retour complet de la Grande Ile dans le concert des Nations.

Lors du 29e Conseil de la COI, le ministre des Affaires étrangères de Madagascar, Jacques Ulrich Andriantiana, a estimé que l'engagement des pays membres de la COI et du Secrétariat général est *« une belle leçon de solidarité »* qui se poursuit en faveur *« de la relance économique et sociale »* de la Grande Ile.

• PRINCIPALES AVANCÉES DE L'ANNÉE

– **Symbole d'une étape importante franchie par Madagascar, le bureau de liaison dirigé par l'ambassadeur Claude Morel a fermé ses portes le 6 janvier,** après neuf mois d'interface active entre la COI et les différents acteurs impliqués dans la sortie de crise malgache. Au terme de sa mission, le diplomate seychellois a été élevé au rang de Chevalier de l'Ordre national malagasy.



Visite d'adieu de Claude Morel (à gauche) à l'ancien chef de la diplomatie malgache Ulrich Andriantiana.

– **Le 25 janvier, le Secrétaire général de la COI a participé à l'investiture du nouveau président de la République malgache, Hery Rajaonarimampianina,** moment historique pour la Grande Ile et l'ensemble de la région, compte tenu du poids considérable de Madagascar dans l'Indianocéanie.



Le Secrétaire général de la COI et les représentants des pays membres ont participé à l'investiture du nouveau président malgache le 25 janvier.

– **A l'initiative du Secrétaire général de la COI, le Groupe international de contact sur Madagascar (GIC-M)** est devenu, le 28 mars, le Groupe international de soutien à Madagascar (GIS-M), chargé de relancer le développement de Madagascar sur le plan économique et social. Le GIS-M, co-présidé par Madagascar et l'Union africaine, est appelé à se réunir au moins deux fois par an.

– **En marge du Sommet Union européenne-Afrique, le 6 avril à Bruxelles, le président de la République malgache a tenu une réunion de travail avec le Secrétaire général de la COI.** Il était notamment question des chantiers de la COI et de l'appui de l'organisation régionale à la relance de la Grande Ile, notamment sur le plan agro-alimentaire à la suite de la conférence régionale sur la sécurité alimentaire de Mahajanga en mars 2013.

– **Madagascar a repris le flambeau de la présidence du Conseil de la COI le 11 avril.** Une passation hautement symbolique, même si la COI est l'une des seules organisations internationales à ne pas avoir suspendu la Grande île durant toute la période de crise. Par ailleurs, le 29e Conseil de la COI a approuvé l'organisation d'une table ronde des bailleurs consacrée à la sécurité alimentaire, complémentaire de la conférence des donateurs qu'assumera l'Union africaine.

– **Mission du Secrétaire général de la COI à Madagascar, les 17 et 18 octobre,** après le retour inopiné de l'ancien président Marc Ravalomanana dans la Grande Ile. Jean Claude de l'Estrac s'est rendu à Antananarivo pour prendre le pouls de la situation et encourager le président de la République, Hery Rajaonarimampianina, à poursuivre la politique d'apaisement et de réconciliation nationale. Au cours de cette visite, il s'est également entretenu avec l'ancien président Didier Ratsiraka et divers hauts responsables politiques et gouvernementaux.

Madagascar, acteur-clé de l'intégration régionale

Madagascar est un poids lourd géographique et démographique représentant 90 % de la superficie totale de l'espace COI, plus de 95 % de sa population et 85 % de ses ressources naturelles. Madagascar remise sur les rails, c'est toute l'Indianocéanie qui peut en tirer profit.

• PERSPECTIVES D'AVENIR

> *Aider Madagascar à crédibiliser et revitaliser ses institutions*

La COI soutient la Grande Ile dans sa politique de réconciliation nationale, de réforme du système politique et de prévention des conflits.

> *Mettre sur pied un mécanisme de prévention des crises régionales*

La COI doit pouvoir disposer de moyens suffisants pour jouer de manière continue son rôle de médiation et de prévention des conflits et participer aux missions d'observation des élections dans chacun de ses pays membres. C'est à ces conditions que la COI pourra s'inscrire dans la durée comme une organisation apte à soutenir efficacement le renforcement continu des institutions démocratiques dans la région. Convaincue de la valeur ajoutée de la COI en la matière, l'Union européenne prévoit de financer un tel mécanisme à hauteur de 3 millions d'euros via le 11e FED (cf. encadré).

Paix, stabilité et bonne gouvernance

L'Union européenne prévoit de soutenir la COI à hauteur de 3 millions d'euros via le 11e FED (couvrant la période 2016-2020) pour les actions suivantes :

- médiation des crises dans le cadre d'initiatives plus larges (continentales ou régionales), soutien aux processus politiques endogènes et aux stratégies de stabilisation post-crise qui favorisent également l'intégration régionale ;
- contribution à la reconnaissance de la COI comme mécanisme régional de consolidation des capacités de prévention, gestion et règlement des conflits, notamment sur les grandes questions de sécurité maritime, dans le cadre de l'Architecture de paix et de sécurité africaine (APSA) mise en place par l'Union africaine ;
- renforcement des capacités d'observation des élections de la région et facilitation des échanges d'expertises et de meilleures pratiques entre les Commissions électorales nationales indépendantes ;
- promotion de la démocratie, de l'Etat de droit, des droits de l'homme, de la parité et de la bonne gouvernance, à travers le soutien aux parlements nationaux, aux organisations régionales et nationales compétentes, à la société civile, aux médias et aux autres organes de contrôle régionaux et nationaux pertinents ;
- gouvernance des océans.

b. *La contribution à la bonne santé des institutions démocratiques*

La consolidation de la démocratie et de l'Etat de droit au sein de l'espace COI passe par une bonne représentativité et une participation au débat politique des élus, des différentes catégories socio-professionnelles, des ONG et des citoyens, en particulier les femmes et les jeunes.

Elle passe aussi par la confiance de tous envers des institutions transparentes et responsables, l'universalité des droits, l'égalité de tous les citoyens devant la loi, le respect des libertés publiques et individuelles, la protection des plus vulnérables et la promotion du développement humain dans sa globalité. L'appui aux parlements et parlementaires de la région, qui contribuent à relayer les aspirations des citoyens, à débattre et voter les lois, et à contrôler l'action du gouvernement, fait partie des actions de la COI.

• PRINCIPALES AVANCÉES DE L'ANNÉE

Les élections législatives se sont tenues en République de Maurice le 10 décembre. Le vote a abouti à l'émergence d'une majorité nouvelle au parlement et à la nomination d'un nouveau Premier ministre, Sir Anerood Jugnauth.



Le nouveau Premier ministre de Maurice, Sir Anerood Jugnauth.

L'Union des Comores a officiellement sollicité le soutien de la COI pour l'organisation des élections législatives et communales prévues le 25 janvier pour le premier tour et le 25 février pour le deuxième tour. La COI poursuit la mobilisation des soutiens au processus électoral de l'Union des Comores.

• PERSPECTIVES D'AVENIR

La COI a obtenu de l'Union européenne un financement pour réactiver et rendre opérationnelle l'Association des parlementaires de l'océan Indien, en organisant courant 2015 une première réunion régionale.

ESPACE REGIONAL DE CIRCULATION

• CONTEXTE D'INTERVENTION

Il est impérieux de placer les citoyens au cœur du projet de construction de l'Indianocéanie et de faire de ce nouvel espace géopolitique une chance pour chacun, en termes d'intégration et de développement.

La COI a inscrit dans son PDS la nécessité de s'atteler à la question de la mobilité humaine et des migrations, sujet qui a connu une ampleur sans précédent ces dernières années dans le monde. Il s'agit par-là de définir des axes de coopération au niveau régional, en capitalisant notamment sur les actions menées au niveau national.

C'est dans cette optique qu'elle a signé en novembre 2013 un accord de coopération avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et réalisé avec son expertise technique les profils migratoires de ses pays membres ACP, pour mieux prendre en compte les phénomènes migratoires dans toutes ses activités.



La COI et l'Organisation internationale pour les migrations entendent mettre sur pied un groupe de travail technique sur les migrations en Indianocéanie.

• PERSPECTIVES D'AVENIR

- La COI a adressé une demande officielle à l'OIM pour devenir membre observateur de l'organisation.
- Des discussions ont eu lieu en 2014 entre la COI et l'OIM pour lancer un groupe de travail technique chargé d'identifier des projets concrets à l'échelle régionale et ce dans l'esprit du protocole de coopération qu'elles ont signé. Etant donnée la dimension régionale de la question migratoire, la COI espère initier un projet dans le cadre du 11e FED pour renforcer la capacité de ses Etats membres à bâtir des stratégies de développement sur la base de données migratoires fiables et comparables d'un pays à l'autre, améliorer la gouvernance des migrations et soutenir le processus d'intégration régionale par la facilitation de la migration régulière et la prévention de la migration irrégulière.

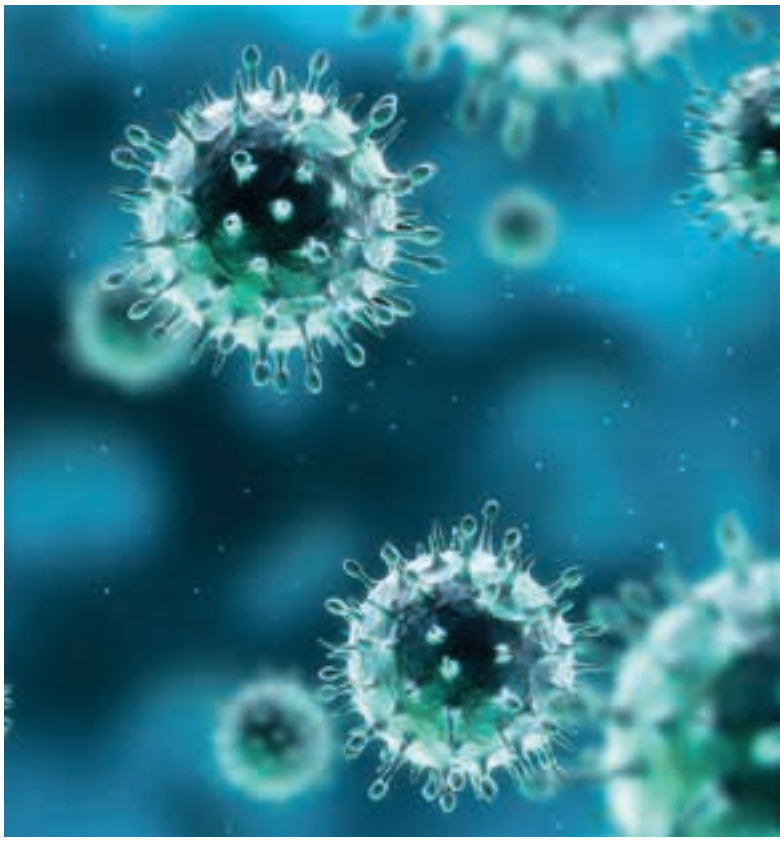
SANTE PUBLIQUE

• CONTEXTE D'INTERVENTION

Ebola, chikungunya, dengue, grippe aviaire H5N1… Les récentes crises sanitaires ont mis en évidence l'interdépendance et la vulnérabilité des îles de la COI face au risque épidémique et la nécessité d'une approche commune. La sécurité sanitaire de la région dépend de la faculté de chacune des îles d'agir efficacement et de contribuer à la sécurité de toutes les autres.

Dans le sillage de l'épidémie de chikungunya qui a touché en 2005 et 2006 des centaines de milliers de personnes dans la région, les Etats membres de la COI se sont engagés, dans une Déclaration des ministres de la Santé du 30 octobre 2006, à créer ensemble un réseau régional de surveillance épidémiologique et de gestion des alertes (SEGA), pour détecter au plus tôt les épidémies et réduire leur impact sur les populations.

L'Unité de veille sanitaire (UVS) de la COI et le réseau SEGA One Health (Une seule santé) sont aujourd'hui largement opérationnels. Chaque semaine, l'UVS organise des réunions par visioconférences avec les responsables de la surveillance et de la veille sanitaire de chaque Etat membre pour identifier et suivre très rapidement des situations épidémiques et ainsi permettre à chaque Etat membre de s'organiser en conséquence (campagnes d'informations, mesures de prévention…).



En intervenant en faveur de la veille sanitaire, la COI entend contribuer activement au développement humain de ses pays membres.

• LES MALADIES INFECTIEUSES, C'EST

1 NOUVELLE MALADIE CHAQUE ANNÉE DANS LE MONDE (OMS)

60% de maladies d'origine animale (**75%** POUR LES MALADIES ÉMERGENTES)

24h le temps qu'il a fallu au coronavirus du SRAS pour gagner 6 pays en 2003.

14m DE MORTS PAR AN

90% DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

DES IMPACTS SOCIO-ÉCONOMIQUES MAJEURS.AINSI , LE CHIKUNGUNYA A TOUCHÉ **40%** DE LA POPULATION RÉUNIONNAISE ET FAIT PERDRE À L'ÎLE **0,9** POINT DE CROISSANCE ENTRE **2005** ET **2006**.

• DISPOSITIF TECHNIQUE ET FINANCIER

- Financement de l'AFD à hauteur de 11,6 millions d'euros depuis la création du projet en 2009, dont 6 millions d'euros pour la seconde phase 2013-2017.
- Partenariats techniques multiples avec : les bureaux nationaux de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) à Madagascar, aux Comores, aux Seychelles et à Maurice ; l'Institut Pasteur de Madagascar ; le MIH (Mauritius Institute of Health) à Maurice ; le CRVOI (Centre de recherche et de veille de l'océan Indien) à La Réunion ; l'Institut de veille sanitaire (InVs) ; le réseau Animal Risk du CIRAD ; l'INRAPE (Institut national de recherche pour l'agriculture, la pêche et l'environnement) aux Comores ; le FOFIFA (Centre national de recherche appliquée au développement rural) à Madagascar ; le bureau de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) à Nairobi.

• OBJECTIFS DU PROJET VEILLE SANITAIRE (2013-2017)

- Consolider le réseau SEGA et poursuivre le renforcement des capacités et compétences des Etat membres dans le domaine de la veille sanitaire.
- Elargir son champ d'action à la santé animale, en mettant en œuvre le concept « Une Seule Santé » (« *One Health* ») développé conjointement par six organisations internationales, l'OMS, la FAO, l'OIE, l'Unicef, la Banque mondiale et l'UNSIC. Le concept table sur des collaborations renforcées entre les autorités de santé publique, les services vétérinaires et les instances chargées de l'environnement pour renforcer l'efficacité de la surveillance.



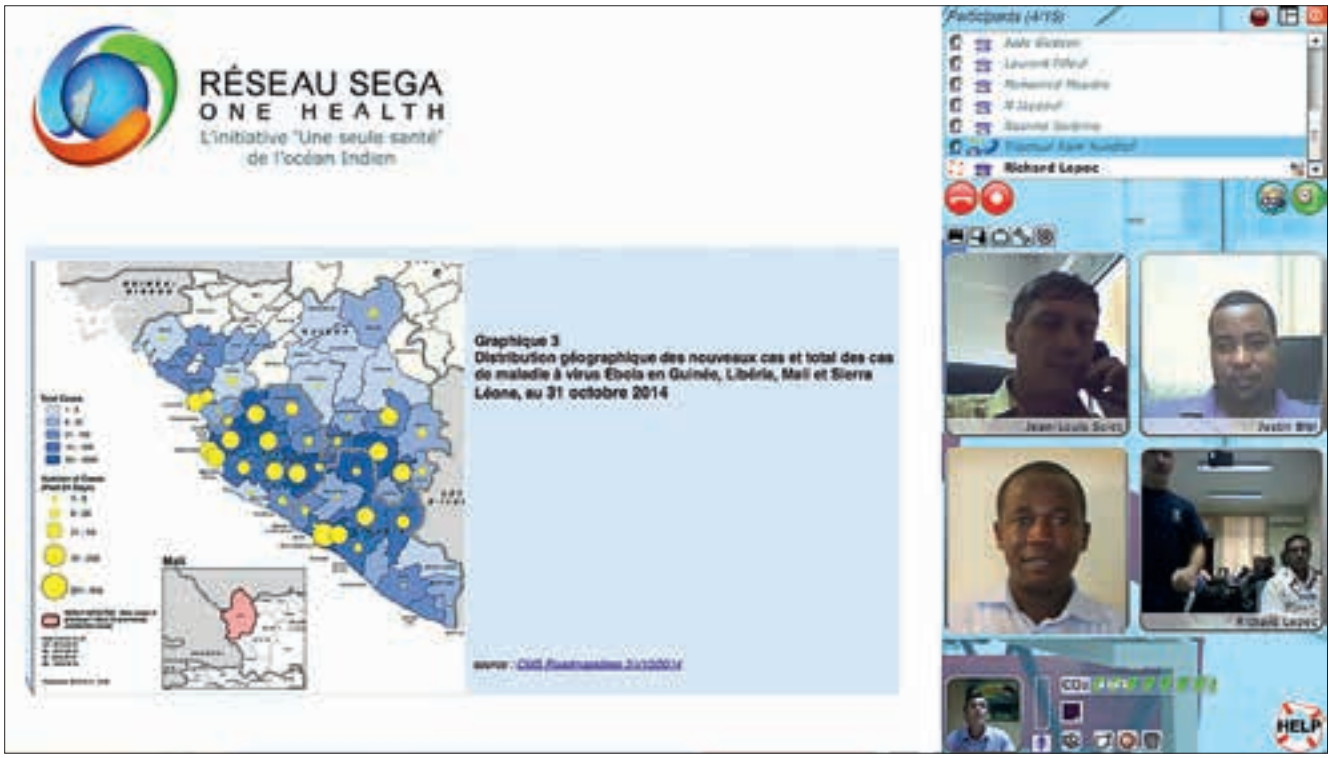
La santé animale, l'un des 3 piliers du concept "One Health" (une seule santé).

- Institutionnaliser le réseau SEGA et l'Unité de veille sanitaire de la COI pour en assurer la pérennité.

• PRINCIPALES AVANCÉES DE L'ANNÉE

> *L'intégration au sein du réseau SEGA du réseau de surveillance en santé animale. L'UVS coordonne désormais les deux réseaux de surveillance en santé humaine et en santé animale.*

Dispositif unique dans le monde, le pilotage de la veille sanitaire en santé humaine et en santé animale par une même équipe participe au développement du concept « Une seule Santé » dans l'océan Indien. Les informations sanitaires et les alertes sont ainsi partagées et diffusées au sein des deux réseaux.



> *Mobilisation à partir du 8 août du réseau régional de veille sanitaire pour une surveillance coordonnée de la maladie à virus Ebola et financement d'un laboratoire mobile Ebola positionné à l'Institut Pasteur de Madagascar.*

Cette surveillance rapprochée a impliqué l'ensemble des services de veille sanitaire et des partenaires du réseau (bureaux pays de l'OMS, Institut Pasteur de Madagascar) et la diffusion d'une revue de presse hebdomadaire spéciale Ebola. La COI finance à hauteur de 40 000 euros un laboratoire mobile de biologie moléculaire capable de se déplacer en moins de 48 heures dans toute la zone et tout pays de l'océan Indien où une épidémie d'infection par le virus Ebola surviendrait. Avec la PIROI, un stock d'équipements de protection individuelle et de sacs mortuaires est en cours de constitution. Plusieurs représentants des ministères de la Santé, des Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ont également participé à des formations Ebola sur financement du projet.



Equipements de protection contre le virus Ebola.

> *La sécurité sanitaire et les maladies émergentes, un des principaux enjeux des accords de coopération que la COI a signés avec le CIRAD et l'IRD, respectivement les 3 juin et 19 septembre.*

Cette collaboration avec le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD) et l'Institut de recherche pour le développement (IRD) doit renforcer les synergies entre la recherche et la veille sanitaire et faciliter la mise en place dans l'océan Indien de l'initiative *One Health* (une seule santé).

Le réseau SEGA, c'est :

- 6 épidémiologistes d'intervention formés (pendant 2 ans) dans la région, et 25 à l'horizon 2017 ;
- un pool d'experts régionaux mobilisables rapidement, à la demande d'un Etat membre, pour investiguer un évènement sanitaire, renforcer une stratégie de surveillance ;
- un réseau régional de laboratoires de santé publique et un programme de contrôle qualité externe chikungunya-dengue pour les cinq laboratoires de biologie moléculaire de l'océan Indien depuis 2013 ;
- la mise en place d'un laboratoire de biologie moléculaire aux Seychelles en 2012 ;



La COI a mis en réseau les laboratoire de santé publique de ses pays membres.

- un laboratoire mobile de diagnostic Ebola en partenariat avec l'Institut Pasteur de Madagascar ;
- des services de surveillance (hors Réunion) dotés en équipements informatiques, téléphones, connexions Internet et véhicules ;
- une contribution au renforcement institutionnel de certaines structures de surveillance (Madagascar a créé une Direction de la veille sanitaire et les Seychelles une Unité de surveillance) ;



Test androïd à Madagascar.

- un accès aux technologies de l'information et de la communication pour accélérer la transmission et la détection des alertes.

• PERSPECTIVES D'AVENIR

- L'élargissement du concept One Health, déjà intégré aux Comores, à l'ensemble des pays de la COI.
- Un projet de formation Ebola avec la PIROI aux Comores.
- L'approfondissement des liens entre la recherche et la santé pour favoriser la production des données sanitaires, mieux orienter les sujets de recherche et les stratégies de lutte contre les maladies (stratégies vaccinales, lutte contre la résistance antibiotique, etc.) et ainsi renforcer la sécurité sanitaire des Etats membres de la COI.
- Un appui au programme de lutte contre la cysticercose à Madagascar chez l'animal et chez l'homme.
- Un projet pilote de signalement d'évènements sanitaires au niveau communautaire, grâce aux bénévoles de la Croix-Rouge.
- La surveillance de la résistance des moustiques aux insecticides dans les Etats membres de la COI.
- Un engagement à terme, à la fois politique (à travers la signature d'une charte du réseau par les ministères de la Santé) et financier, des Etats membres de la COI, vital pour pérenniser cette expérience unique au monde, et permettre le fonctionnement de base de l'Unité de veille sanitaire, avec un ou deux experts régionaux, après la clôture du projet prévue en 2017.

GENRE

• CONTEXTE D'INTERVENTION

La COI contribue à améliorer la condition féminine, à favoriser la parité et à mettre en réseau les femmes de la région pour qu'elles soient au cœur du changement. C'est dans cette optique qu'une « stratégie régionale genre » a été adoptée par les Etats membres lors du 25e Conseil des ministres en 2009. Cette stratégie s'articule autour de quatre axes d'intervention :

- la lutte contre la violence faite aux femmes ;
- la participation des femmes à la prise de décision ;
- la participation des femmes à la vie économique ;
- l'implication des femmes dans le développement durable et la sécurité alimentaire.

Les évolutions les plus récentes telles que la mondialisation, l'augmentation du prix des denrées alimentaires, le changement climatique et la dégradation de la biodiversité – et les risques associés d'appauvrissement et de rupture du tissu social – posent des problèmes particuliers aux femmes, auxquels la COI entend apporter des réponses pertinentes.

Bien qu'il y ait eu des avancées notables depuis l'adoption de la stratégie régionale genre, à travers notamment la création de plateformes régionales (cf. encadré), il reste encore beaucoup à faire pour éradiquer les violences (surtout domestiques) faites aux femmes, réduire les inégalités d'accès des femmes aux ressources économiques (y compris les opportunités d'emploi et d'entrepreneuriat), accroître la participation des femmes dans la prise de décision et satisfaire à l'objectif de parité.

Quatre plateformes pour faire avancer la cause des femmes en Indianocéanie

- Création en 2007 d'un réseau régional de femmes entrepreneurs EFOI (Entreprendre au féminin océan Indien) et signature d'un accord de partenariat avec l'Association mondiale des femmes chefs d'entreprises (FCEM) en mai 2012
- Lancement en mars 2011 de la plateforme régionale des femmes en politique dans l'océan Indien (FPOI)
- Lancement en juillet 2011 de la plateforme régionale de lutte contre la violence faite aux femmes et aux enfants
- Lancement en 2014 de la plateforme régionale « Femmes, développement durable et sécurité alimentaire »



La COI mobilise les partenaires et les pouvoirs publics afin que les femmes puissent participer pleinement au développement de l'Indianocéanie.

• DISPOSITIF TECHNIQUE ET FINANCIER

- Appui du Système des Nations unies (financement notamment de l'élaboration de la stratégie régionale genre 2009-2013).
- Appui de l'Union européenne (à certaines actions de l'EFOI).
- Soutien de la Banque africaine de développement au programme Genre (appui à la mise en œuvre de la stratégie régionale Genre et financement de l'élaboration de la nouvelle stratégie Genre).
- Soutien de l'Agence française de développement à l'étude « Femmes entrepreneurs de l'océan Indien ».
- Soutien du Conseil général de La Réunion aux plateformes « Femmes en politique » et « Lutte contre la violence faite aux femmes et aux enfants ».

Les engagements pris par les Etats membres pour parvenir à l'égalité de genre entre leurs citoyens

- Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979)
- Déclaration des Nations unies sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes (1993)
- Articles 154 et 155 du Traité du COMESA (1994)
- Déclaration et la plateforme d'action de Beijing (1995)
- Déclaration de la SADC sur le genre et le développement (1997)
- Objectifs du Millénaire pour le développement (2000-2015)
- Protocole à la Charte africaine sur les droits de l'Homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique (2003)
- Déclaration solennelle de l'Union africaine sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique (2004)

Selon des études de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), si les femmes bénéficiaient du même accès que les hommes au crédit, aux intrants et aux technologies, la productivité de leurs exploitations augmenterait de 20 à 30 %.

• PRINCIPALES AVANCÉES DE L'ANNÉE

> *Lancement conjoint aux Seychelles de la plateforme seychelloise et de la plateforme régionale « Femmes, développement durable et sécurité alimentaire (FDDSA) », le 7 mai.*

Ces plateformes doivent servir de levier à l'autonomisation et la responsabilisation des femmes dans les politiques de développement durable et surtout de sécurité alimentaire, où elles ont un rôle de premier plan à jouer pour promouvoir une agriculture raisonnée, productive, respectueuse de l'environnement et génératrice de revenus. C'est la 3e plateforme nationale « Femmes, développement durable et sécurité alimentaire » (FDDSA) créée dans l'océan Indien, après celle des Comores lancée en septembre 2012 et celle de Madagascar en mars 2013. La plateforme régionale doit quant à elle servir à échanger les expériences et les bonnes pratiques entre les Etats membres de la COI, alimenter le plaidoyer politique au niveau régional et aider à mobiliser des ressources techniques et financières.

> *Premier « salon régional du savoir-faire au féminin » à Antananarivo, Madagascar, du 5 au 7 juin et premier « salon du savoir-faire féminin de l'Indianocéanie », du 7 au 9 novembre, à Saint-Paul (Réunion).*

Le premier salon du savoir-faire féminin à Madagascar a enregistré 8000 visiteurs autour des 10 espaces d'expositions à thème déployés, 60 intentions d'adhésions et une vingtaine d'intentions de partenariat et de collaboration d'envergure entre les sociétés membres des différentes antennes EFOI à travers Madagascar.



Le salon du savoir-faire au féminin d'Antananarivo a réuni plus de 8 000 visiteurs.



Les femmes ont un rôle central à jouer dans la promotion d'une agriculture raisonnée, productive et respectueuse de l'environnement.
© *Care*

Organisé par l'association EFTICOI (Entreprendre au féminin avec les techniques d'information et de communication océan Indien) avec EFOI et la COI, le premier salon international des femmes chefs d'entreprise de Madagascar, des Comores, de Maurice, de La Réunion et des Seychelles, « Made in Femmes », a réuni quant à lui 80 exposantes, ainsi que des militantes associatives et conférencières. Il a permis de valoriser l'entrepreneuriat et le savoir-faire au féminin dans la zone. Riche d'échanges individuels, de conférences et débats publics, de projections de films et de stands d'information, ce salon a également offert aux femmes chefs d'entreprises actuelles ou futures des outils précieux pour créer ou développer leurs activités, poser des jalons ou consolider des partenariats économiques avec leurs alter ego des pays voisins.



A St Paul de La Réunion, les femmes entrepreneures ont pu faire la démonstration de leurs savoir-faire.

• PERSPECTIVES D'AVENIR

Des actions volontaristes doivent continuer d'être prises pour briser les stéréotypes et certains tabous, lever les contraintes sociales, culturelles et coutumières qui empêchent les femmes d'accéder au leadership et promouvoir un véritable changement permettant aux femmes de prendre toute leur place dans les sociétés auxquelles elles appartiennent. Ces actions passeront notamment par :

- l'élaboration d'une nouvelle politique et stratégie régionale sur le genre adaptée aux nouveaux défis de la région ;
- la création de plateformes nationales « Femmes, développement durable et sécurité alimentaire » à Maurice et à La Réunion pour donner à la plateforme régionale toute son ampleur ;
- l'évaluation de la plateforme régionale Femmes en politique pour voir comment la dynamiser davantage ;
- un rapport sur l'état d'avancement des actions entreprises par la COI dans le domaine de l'égalité homme-femme ;
- la mobilisation de ressources, notamment du programme de coopération décentralisée de l'Union européenne, pour soutenir les initiatives des plateformes genre et porter des projets communautaires.

SALON made in Femmes

> *Formation aux bases de la communication digitale des représentantes de chacune des plateformes sur le genre mises en place à Madagascar, du 2 au 5 septembre.*

L'objectif de cet atelier était de donner plus de visibilité aux actions des plateformes « genre » de Madagascar, d'alimenter la page de la COI sur le volet genre et d'encourager les plateformes à communiquer davantage sur les actions qu'elles conduisent.

DI 2 - ESPACE ET **INFRASTRUCTURES ÉCONOMIQUES** RÉGIONALES

L'objectif de ce domaine d'intervention est de construire un espace économique et commercial indianocéanique, sécurisé et compétitif, qui réponde aux défis spécifiques des Etats insulaires, notamment par l'intégration aux marchés régionaux et mondiaux.

Le DI2 couvre six champs d'actions :

- Négociations et accords commerciaux
- Compétitivité et facilitation des affaires
- Emploi et entrepreneuriat
- Accessibilité et connectivité
- Défense des intérêts insulaires
- Sécurité maritime régionale

NÉGOCIATIONS ET ACCORDS COMMERCIAUX

• CONTEXTE D'INTERVENTION

L'agenda des négociations commerciales est marqué par l'Accord de partenariat économique (APE) et la Tripartite. La COI joue un rôle important en matière d'appui aux capacités de négociation des Etats membres, qui, compte tenu de leur niveau de développement moins avancé (Comores, Madagascar) et/ou leur très petite taille, connaissent des difficultés à faire entendre leurs intérêts lors de ces négociations complexes.

• DISPOSITIF TECHNIQUE ET FINANCIER

- L'Union européenne (UE) à travers le Programme d'appui à l'intégration régionale (PAIR), le Programme d'appui au Comité inter régional de coordination (CIRC) et le projet SmartFish pour les aspects relevant de la pêche.
- Les directions du commerce, de la pêche et des douanes des Etats membres.

• PRINCIPALES AVANCÉES DE L'ANNÉE

> *Les Accords de partenariat économique*

Trois pays membres de la COI - Madagascar, Maurice et les Seychelles- sont signataires de l'actuel Accord de partenariat économique intérimaire (APEi) entre les pays de l'Union européenne (UE) et les pays de l'Afrique orientale et australe (AfOA). La mise en application et la conclusion de cet accord intérimaire doit établir le cadre d'un APE garantissant des relations commerciales stables et mutuellement profitables entre les pays signataires.

La COI a un statut d'observateur à l'OMC depuis 2001, et elle participe depuis 2003 aux négociations des accords de partenariat économique (APE) entre l'UE et les pays ACP. Elle ambitionne désormais de devenir la 9e Communauté économique au sein de l'Union africaine.

La COI continue à soutenir ses pays ACP pour la mise en œuvre de l'accord intérimaire et la conclusion de l'accord final.

Dans ce contexte, elle a participé activement aux deux réunions du Comité conjoint UE-AfOA sur l'APE qui se sont tenues en janvier à Bruxelles et en novembre au Zimbabwé.

> *La poursuite du processus de la Tripartite*

Les négociations en vue de la mise en place du marché commun Tripartite - rassemblant les pays membres du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), la Communauté d'Afrique de l'Est (EAC) et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) - se sont poursuivies tout au long de l'année.



Reconnaissant les spécificités des Etats insulaires ACP de la zone géographique couverte par ce vaste futur marché de près de 600 millions de consommateurs, le COMESA et le Secrétariat général de la COI ont organisé en septembre à Maurice une réunion restreinte des pays membres de la COI.

Les règles d'origine sont les critères permettant de déterminer le pays d'origine d'un produit. Elles sont importantes du fait que les droits et restrictions applicables dépendent dans bien des cas de la provenance des produits importés.
Les règles d'origine sont notamment utilisées afin d'appliquer des mesures ou des instruments de politique commerciale tels que les droits antidumping, les mesures de sauvegarde ou l'application d'un traitement préférentiel.

Définition de l'Organisation mondiale du commerce

Les discussions menées ont abouti à l'idée que les pays de la COI devaient établir une proposition commune sur les règles d'origine pour les produits de la pêche, à soumettre au groupe de travail de la Tripartite dédié à cet aspect de la mise en place du marché commun. Une réunion à cet effet a été organisée par la COI et la direction des douanes de Madagascar, à Antananarivo, en octobre, avec le soutien du projet SmartFish, financé par l'Union européenne. La proposition qui en est sortie a été présentée lors de la réunion des comités techniques de la Tripartite de Johannesbourg en novembre.

• PERSPECTIVES D'AVENIR

> *Vers une plateforme entre les opérateurs économiques de l'UE et les pays signataires de l'APE*

Les réunions du comité conjoint UE-AfOA ont démontré un besoin de mieux communiquer sur les opportunités offertes par l'APE. C'est ainsi que la COI a été chargée d'organiser un *Business Forum* en 2015 dont l'objectif sera de faciliter les contacts entre les opérateurs européens et africains sur la base des opportunités offertes par l'APE. La mise en place d'un outil permanent des affaires APE-UE sera également initié par la COI dans le cadre du 11e FED pour renforcer cette démarche.

La COI mènera une évaluation de la mise en œuvre de l'APE et une définition des conditions nécessaires à la mise en place d'un fonds pour la mise en œuvre de l'accord final à travers deux études financées par le programme d'appui au CIRC.

> *Finalisation des négociations et mise en œuvre du Marché commun Tripartite*

La conclusion de l'accord final de la Tripartite était initialement prévue pour l'année 2014. Celle-ci a été retardée pour donner le temps aux 26 pays qui seront prochainement couverts par le marché commun de satisfaire les prérequis nécessaires à sa mise en œuvre.

La COI veillera à mobiliser les moyens nécessaires à la considération des intérêts de nos îles dans les négociations touchant à cette initiative d'envergure et à faciliter la mise en œuvre de l'accord qui sera conclu, compte tenu de notre contexte insulaire particulier.

COMPÉTITIVITÉ ET FACILITATION DES AFFAIRES

• CONTEXTE D'INTERVENTION

Pour bien intégrer leurs économies aux marchés régionaux plus larges et au marché mondial, les Etats membres de la COI doivent continuer à mettre en place les conditions propices au développement des affaires et assurer la compétitivité de leurs économies. La COI encourage et soutient donc la poursuite d'une stratégie de compétitivité par ses Etats membres en développant une politique régionale de croissance et d'investissement.

• PRINCIPALES AVANCÉES DE L'ANNÉE

> *Poursuite de l'action en faveur de la coopération des douanes pour l'essor des échanges intra régionaux*

Dans la continuité des échanges qui ont eu lieu en 2013, lors du premier séminaire des douanes de l'océan Indien organisé par la Direction des douanes françaises à La Réunion, la Mauritius Revenue Authority (MRA) a mené une étude qui a permis d'évaluer les besoins en Technologies de l'information et de la communication pour partager efficacement les données commerciales, étape obligatoire pour pouvoir développer les échanges commerciaux entre les pays membres.

• PERSPECTIVES D'AVENIR

> *Mobiliser les partenaires au développement*

La COI entend valoriser cette étude, notamment au bénéfice des douanes de la région. D'autre part, le Secrétariat général poursuit les discussions avec les partenaires au développement, notamment l'Agence française de développement (AFD), pour poursuivre la coopération entre les douanes de nos pays membres. Une convention a été signée entre nos deux organisations pour renforcer la coopération économique et commerciale.



La COI promeut la coopération entre les douanes de la région afin de créer un environnement plus favorable aux échanges commerciaux.

EMPLOI ET ENTREPRENEURIAT

• CONTEXTE D'INTERVENTION

Les pays de la COI font face à un défi en matière d'inclusion de leurs chômeurs, en particulier des jeunes et des femmes, au sein du monde du travail. Ce défi concerne aussi bien les pays membres les moins avancés que les pays membres à revenu plus élevé. Dans ce contexte, la COI encourage l'essor d'un secteur privé compétitif et pourvoyeur d'emplois qui répond aux besoins régionaux de développement.

• DISPOSITIF TECHNIQUE ET FINANCIER

- Le Programme d'appui à l'intégration régionale de l'Union européenne.
- L'Union des Chambres de commerce et d'industrie de l'océan Indien.
- Synergie Jeunes : plateforme pour l'entrepreneuriat des jeunes dans l'océan Indien.

• PRINCIPALES AVANCÉES DE L'ANNÉE

> *Un partenariat renouvelé avec l'Union des Chambres de commerce et d'industrie de l'océan Indien*

La Commission de l'océan Indien a continué d'apporter son soutien à l'Union des Chambres de commerce et d'industrie des îles de l'océan Indien (UCCIOI), dont la présidence est actuellement assumée par le président de l'Union des Chambres de commerce, d'industrie et d'agriculture (UCCIA) de l'Union des Comores, Fahmy Thabit.

Le partenariat entre les deux organisations a été renouvelé en marge du 29e Conseil de la COI, qui s'est tenu aux Comores, en avril. Cette nouvelle convention de partenariat tient compte de l'évolution des deux organisations et du secteur privé régional depuis la signature de la première convention de partenariat en 2007. A travers cette convention, la COI reconnaît l'UCCIOI comme son partenaire privilégié en matière d'appui au secteur privé.

Compte tenu de sa capacité de mobilisation du secteur privé, la COI considère l'UCCIOI comme un partenaire indispensable pour assurer un développement durable et pourvoyeur d'emplois. Elle peut notamment faire passer des messages clefs aux gouvernements pour lever les freins aux échanges commerciaux intra-COI.

L'UCCIOI a connu de grandes avancées dans ce domaine tout au long de l'année. Elle a notamment lancé officiellement la plateforme *Business Bridge*. Cette plateforme, présentée lors du 9e Forum économique des îles de l'océan Indien à Maurice, veut encourager les investissements dans l'espace COI en facilitant les règlements des litiges entre les parties d'un accord commercial issus de deux pays différents de la COI.

> *Le 10e Forum économique des îles de l'océan Indien*

Le 10e Forum économique des îles de l'océan Indien s'est tenu à Moroni (Union des Comores) du 23 au 25 octobre. La COI a maintenu son soutien à cet évènement régional d'envergure pour le secteur privé régional, grâce à l'appui de la Banque africaine de développement (BAD) et de l'Union européenne (UE).

Cette 10e édition était centrée sur le bilan des précédents fora, leurs retombées et leurs impacts sur le développement et le renforcement du secteur privé régional.

Sur la base de ce bilan, le Comité exécutif de l'UCCIOI a décidé de donner une forme plus innovante aux prochaines éditions, afin d'être plus en phase avec les besoins des opérateurs privés en matière de prospections, d'organiser les fora au rythme d'un tous les deux ans, et de s'associer à des évènements sectoriels annuels pour encourager la synergie des actions d'appui au secteur privé.



Le président de l'UCCIOI, Fahmy Thabit, au 10e FEIOI.

> *Synergie Jeunes*

Des représentants de l'association Synergie Jeunes ont participé à la 10e édition du Forum économique des îles de l'océan Indien.

Les jeunes entrepreneurs présents ont profité de cette occasion pour relayer un plaidoyer en faveur du développement de l'entrepreneuriat des jeunes dans l'océan Indien. Ce plaidoyer a été présenté par le président de l'association régionale lors de la cérémonie de clôture du 10e Forum.

Synergie Jeunes a également organisé un atelier sur l'entrepreneuriat et la jeunesse, en partenariat avec le Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP). Cet atelier organisé en marge de la réunion préparatoire du IVe Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement des pays de la COI (juillet) a souligné dans ses conclusions la nécessité d'une meilleure participation des jeunes dans les instances de la COI pour améliorer l'environnement en matière de création d'entreprises.



La gagnante du concours jeunes entrepreneurs 2013 exposant son produit au FEIOI.

• PERSPECTIVES D'AVENIR

> *Synergie Jeunes : un forum régional en préparation*

Des réunions en marge du Forum économique ont permis aux délégués de Synergie Jeunes de finaliser la préparation d'un grand évènement régional sur l'entrepreneuriat des jeunes. L'association régionale organisera en mars 2015 le plus grand rassemblement de jeunes entrepreneurs de l'océan Indien, en partenariat et avec le soutien de la COI.



ACCESSIBILITÉ ET CONNECTIVITÉ

• CONTEXTE D'INTERVENTION

La construction d'un espace économique et commercial indianocéanique, de même que son intégration à l'espace régional plus large, aux marchés continentaux et à l'économie globalisée, sont tributaires d'une amélioration significative de la connectivité régionale.

Or, les infrastructures de transport (maritime, aérien) et de Technologies de l'information et de la télécommunication (TIC) demeurent insuffisantes pour assurer un degré de connectivité approprié aux Etats membres entre eux et vis-à-vis du reste du monde. Cette situation pèse lourdement sur leurs échanges, la dynamique d'investissement et la croissance. Les coûts de transports et de télécommunications demeurent très élevés dans la région, entravant la compétitivité des opérateurs économiques.

L'espace de la COI regroupe près de 200 îles et îlots. Le désenclavement et la connectivité sont des enjeux cruciaux du développement économique de la région.

• DISPOSITIF TECHNIQUE ET FINANCIER

L'Union européenne à travers le Programme d'appui à l'intégration régionale et le Projet d'appui au Comité inter régional de coordination.

• PRINCIPALES AVANCÉES DE L'ANNÉE

L'année a été riche en actions pour ce chantier prioritaire de la COI.

> *La connectivité aérienne*

En janvier, la COI a publié « les Ailes de l'Indianocéanie », en marge de la célébration du 30e anniversaire de l'Accord général de Victoria qui a institutionnalisé l'organisation. Cette publication fait suite aux conclusions et recommandations de la première conférence régionale sur la connectivité aérienne, organisée à Maurice, en mai 2013. Il s'agit d'une étude plaidoyer à destination des décideurs politiques et économiques de la région visant à démontrer que les ambitions de développement de nos économies insulaires ne peuvent se réaliser sans une coopération renforcée dans le secteur du transport aérien.



Des propositions concrètes ont été émises, en particulier :

- la création d'un marché unique de l'aviation régionale ;
- un renforcement de la coopération entre les compagnies aériennes des pays membres de la COI dans le but de réaliser des économies d'échelle ;
- la création d'une compagnie aérienne low cost pour le transport régional.

La COI a organisé en juillet, une réunion ministérielle des pays de la COI sur le transport aérien et le tourisme, aux Seychelles. Cette réunion a été l'occasion de discuter des éventuelles étapes de mise en œuvre des options proposées dans « les Ailes de l'Indianocéanie » et de leurs implications aux niveaux national et régional.

Une vision pour le secteur aérien a été adoptée avec comme ambition d'établir une liaison quotidienne entre chacune des îles de l'océan Indien pour faciliter le tourisme et les investissements intra régionaux.

> Selon un calcul conservateur réalisé par l'Association internationale du transport aérien (IATA), un accroissement de 10 % de la connectivité aérienne entraine sur le long terme une hausse de 0,07 % de la croissance annuelle.

L'Union des Comores et les Seychelles ont profité de cet évènement pour y signer un protocole établissant, à terme, un accès illimité au marché aérien comorien en faveur de la compagnie nationale seychelloise, Air Seychelles. D'autres initiatives bilatérales mettent également en pratique cette vision régionale, telles que la liaison directe entre Madagascar et les Seychelles, opérée en partage de code entre Air Madagascar et Air Seychelles deux fois par semaine depuis décembre. Cependant, la réunion ministérielle a reconnu qu'une mobilisation plus globale est indispensable. C'est dans cette perspective qu'elle a décidé la création de deux comités stratégiques régionaux de l'aviation civile et des compagnies aériennes des pays membres.



En ouvrant une desserte directe vers les Comores et Madagascar, Air Seychelles participe activement à l'amélioration de la connectivité aérienne régionale.

> *La connectivité numérique*

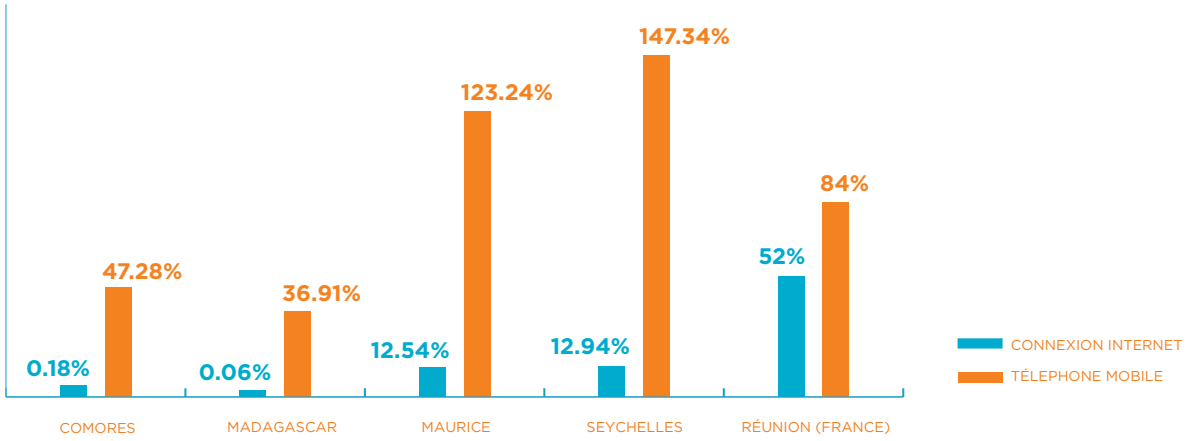
L'édition 2014 de la Conférence annuelle de l'IST Africa s'est tenue en mai, à Maurice. A cette occasion, le Secrétaire général de la COI a été invité à prendre la parole lors de la cérémonie d'ouverture de ce grand évènement pour mettre en exergue la contribution des Technologies de l'information et de la communication (TIC) au développement économique durable, notamment dans un contexte insulaire.

L'IST Africa est une initiative multi-acteurs de collaboration entre la société de gestion des connaissances (IIMC) et les pouvoirs publics chargés de l'information et de la communication de 18 pays africains, dont Maurice. Créé en 2002, ce programme facilite et soutient le développement de la société de l'information et de la gestion des connaissances.

Lors de son discours, le Secrétaire général de la COI a plaidé pour que les gouvernements des pays de la COI fassent des efforts substantiels pour améliorer le taux de pénétration du haut débit afin de pouvoir bénéficier de ses effets vertueux sur la croissance économique, notamment sur l'augmentation de la productivité.

Selon une étude de 2009 de la Banque mondiale, 10 % de croissance de l'accès au haut débit dans les pays en voie de développement induit une augmentation de 1,38 % de la croissance économique.

TAUX DE PÉNÉTRATION DU TÉLÉPHONE MOBILE ET D'INTERNET



Sources Banque mondiale et Arcep pour La Réunion-2013.



WebCup-Maurice.
© *Denis Lacour*



L'amélioration de la connectivité numérique est essentielle à l'insertion de la région dans l'économie mondialisée.

> *Deux études approfondies en vue d'améliorer les connectivités maritime et numérique*

L'Union européenne a financé, dans le contexte de l'accord-cadre du projet d'appui au Comité inter régional de coordination (CIRC), deux études de faisabilité respectivement sur l'amélioration des infrastructures des Technologies de l'information et de la communication (TIC) et du secteur maritime régional.

Ces études approfondies sur deux secteurs clés du développement économique de notre espace insulaire ont été lancées officiellement au Secrétariat général de la COI en octobre lors d'un séminaire sur les infrastructures et la programmation du 11e Fonds européen de développement.

VALEUR DES EXPORTATIONS ENTRE LES PAYS DE LA COI EN 2012 (millions euros)

	Comores	Madagascar	Maurice	Seychelles	Réunion (France)	**Total exporté**
Comores		0,09	0,75	0	0,012	**0,84**
Madagascar	8,752		15,17	4,52	12,96	**41,4**
Maurice	5,46	140,26		28,61	90,07	**264,4**
Seychelles	0	0,31	1,44		0,2	**1,95**
Réunion (France)	1,582	20,427	6,892	0,064		**28,96**

• PERSPECTIVES D'AVENIR

> *Début des travaux des comités sur le transport aérien*

Les deux comités mis en place par la réunion ministérielle sur le transport aérien et le tourisme dans l'Indianocéanie débuteront leurs travaux au début de l'année 2015. Ils auront pour objectif de développer une feuille de route ambitieuse et réalisable et d'en superviser la mise en œuvre. Les résultats de leurs travaux seront présentés lors du prochain Conseil de la COI.

> *Réunions de haut niveau pour la restitution des études de faisabilité sur le transport maritime et le numérique*

L'objectif des deux études de faisabilité sur les connectivités maritime et numérique est double. Il s'agit d'abord d'offrir aux décideurs économiques et politiques les informations nécessaires à la prise de décision pour l'amélioration de la connectivité régionale. Ensuite, les résultats des études permettront d'identifier des projets portant sur les secteurs des TIC et du transport maritime susceptibles d'être cofinancés dans le cadre de l'enveloppe du 11e Fonds européen de développement dédiée aux infrastructures.

La date d'achèvement des études est prévue pour juin 2015. Elles feront l'objet d'une réunion de restitution de haut niveau.



Les échanges commerciaux intra-COI restent encore faibles. Une desserte maritime améliorée et régulière dynamiserait le commerce régional.
© *MAE Seychelles*

DÉFENSE DES INTÉRÊTS INSULAIRES

• CONTEXTE D'INTERVENTION

La COI est la seule organisation régionale africaine composée exclusivement d'Etats insulaires. Elle les représente ainsi dans les fora régionaux plus larges et les institutions continentales et internationales.

Le Secrétariat général continue à œuvrer pour que soient reconnus leurs spécificités et leurs vulnérabilités particulières face aux nombreux défis auxquels ils font face tels que la piraterie, le changement climatique, les risques naturels, la protection de la biodiversité ou encore la forte exposition aux chocs économiques externes. Ces spécificités des Etats insulaires doivent être reconnues et prises en compte dans les décisions prises lors des fora régionaux et continentaux ainsi qu'au sein des institutions multilatérales.

• DISPOSITIF TECHNIQUE ET FINANCIER

- L'Union européenne, à travers le projet ISLANDS et le Programme d'appui à l'intégration régionale.
- L'association SIDS Youth AIMS Hub (SYAH).

• PRINCIPALES AVANCÉES DE L'ANNÉE

> *2014, l'année internationale des petits Etats insulaires en développement*

L'année 2014 a été déclarée celle des petits Etats insulaires en développement (PEID) par les Nations unies. Il s'agissait donc d'une année importante pour la COI.

2014 a été marquée par la 3e Conférence internationale des Nations unies sur les PEID, aux Samoa, en septembre. Le Secrétaire général y a présenté le plaidoyer de la COI lors de la session plénière des Chefs d'Etat et de gouvernement de la Conférence, au cours de laquelle il a appelé à passer de la réflexion à l'action.

Principaux éléments du plaidoyer de la COI à la 3e Conférence internationale sur les PEID :

- élaboration d'une liste crédible de PEID pour un traitement spécifique et différencié ;
- renforcement de la diplomatie des PEID par les PEID en vue d'une meilleure prise en considération de leurs intérêts spécifiques dans les fora internationaux ;
- facilitation de l'accès aux nouvelles sources de financement multilatéral, telles que le Fonds d'adaptation ;
- engagement international sur des mesures raisonnables dans des domaines prioritaires, tels que le commerce international et la finance, les technologies et l'énergie, le changement climatique et la pêche.

La COI a lancé deux publications lors de Samoa 2014 (voir couvertures ci-après). L'une dresse un état des lieux de la disparité des PEID du groupe *Afrique, océan Indien, Méditerranée et mer de Chine méridionale* (AIMS), en ce qui concerne la mise en œuvre de la « Stratégie de Maurice ». L'autre, publiée conjointement avec la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED), plaide en faveur de l'application de mesures concrètes pour faire avancer le développement durable dans les PEID.





La Conférence a permis à la COI d'officialiser une coopération avec certaines organisations. Le Secrétaire général a ainsi procédé à la signature du protocole d'accord avec *The Nature Conservancy* (TNC) portant sur le *Western Indian Ocean Coastal Challenge* – WIOCC – (+ d'infos p. 106). Un autre protocole d'accord a été signé entre la COI et l'Organisation météorologique mondiale (OMM) pour renforcer les compétences météorologiques des pays membres en matière de prévision, de recherche et de préparation contre les aléas climatiques.

> *La jeunesse mobilisée et organisée en faveur du développement durable des Petits Etats insulaires en développement*

Lors de sa visite au Secrétariat général de la COI, en mars, Nicolas Hulot, envoyé spécial pour la protection de la planète auprès du Président de la République française, a mis l'accent sur la nécessité de mobiliser la jeunesse, particulièrement celle des pays insulaires, pour porter le message de l'urgence écologique.

La COI a ainsi contribué à la mobilisation de la jeunesse de ses pays membres dans le cadre de la 3e Conférence des Nations unies sur les PEID, en soutenant la création et la participation de l'ONG SIDS Youth AIMS Hub (SYAH). Cette structure rassemble des jeunes des îles du groupe AIMS qui entendent œuvrer en faveur du développement durable.

La COI a signé un accord avec l'ONG dès sa création en juin 2014, ce qui permet de soutenir certaines de leurs activités, notamment leurs contributions aux fora internationaux d'intérêt pour les pays insulaires.



La COI a soutenu la création de l'ONG SIDS Youth AIMS Hub (SYAH) qui rassemble des jeunes des îles d'Afrique, de Méditerranée, de l'océan Indien et d'Asie du Sud, qui entendent œuvrer en faveur du développement durable.

• PERSPECTIVES D'AVENIR

> *2015 : Sendai et Paris 2015*

L'année 2015 sera marquée par deux évènements internationaux d'une importance particulière pour les pays membres de la COI et les pays insulaires de manière générale.

La ville de Sendai, au Japon, accueillera en mars la troisième Conférence des Nations unies sur la réduction des risques de catastrophes. Cette conférence permettra d'établir un cadre pour la lutte contre les risques de catastrophes, particulièrement dans le contexte de l'agenda de développement post-2015. La COI prépare activement cette conférence.

Autre rendez-vous crucial, la 21e Conférence des parties de la Convention des Nations unies sur le changement climatique (COP 21) et la 11e session de la réunion des parties au protocole de Kyoto se tiendront à Paris en décembre 2015. La COI y plaidera en faveur des pays insulaires, faibles émetteurs de gaz à effet de serre mais premières victimes du dérèglement climatique (cf. p. 52).

La COI espère que les retombées de ces deux rendez-vous internationaux permettront de développer un programme ambitieux sur la gestion des catastrophes naturelles et l'adaptation au changement climatique dans le cadre du 11e Fonds européen de développement.

UN World Conference on Disaster Risk Reduction
2015 Sendai Japon

PARIS2015
COP21•CMP11

SÉCURITÉ MARITIME RÉGIONALE

• CONTEXTE D'INTERVENTION

La piraterie maritime s'est fortement développée depuis plusieurs années dans la corne de l'Afrique, au large des côtes somaliennes et elle s'est étendue jusque dans la zone sud de l'océan Indien. Cette situation fait peser une menace sur le développement durable et la stabilité politique et sociale de nos Etats insulaires et océaniques.

« Le développement de ce fléau a eu des conséquences négatives sur les économies de nos îles et de l'Afrique de l'Est. Nous avons tous pâti du renchérissement du coût du transport maritime (sachant que le fret représente 40 % à 50 % du prix des marchandises dans nos îles), des détournements de trafic ainsi que de la diminution d'activité touristique, notamment celle liée au nautisme. »

Jean Claude de l'Estrac

• DISPOSITIF TECHNIQUE ET FINANCIER

- Le programme de promotion de la sécurité maritime (MASE) pour l'Afrique orientale et australe (AfOA).
- La Cellule anti-piraterie de la COI, basée aux Seychelles.

Coût estimé de la piraterie sur les économies des pays ACP membres de la COI

- Comores : 0,5 millions US$
- Madagascar : 19 millions US$
- Maurice : 28,9 millions US$
- Seychelles : 5,6 millions US$

(Source Banque mondiale 2012)



Jacques Belle, ancien directeur de l'Unité anti-piraterie, expliquant les enjeux de la piraterie, lors de la présentation du film Capitaine Philips à Bagatelle, Maurice.

Selon Oceans Beyond Piracy, la piraterie au large des côtes somaliennes a coûté au niveau mondial près de 7 milliards de dollars en 2011, dont plus de 2 milliards en opérations militaires, équipements et gardes armées pour protéger les navires.

• PRINCIPALES AVANCÉES DE L'ANNÉE

> *Un rôle reconnu auprès du Groupe de contact sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes*

L'action de la COI en faveur de la lutte contre la piraterie maritime, notamment dans le cadre du Programme régional de surveillance des pêches et du Programme pour la promotion de la Sécurité maritime en Afrique orientale et australe – océan Indien (MASE), tous les deux financés par l'Union européenne, a été reconnue par la communauté internationale, particulièrement le Groupe de contact sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes (GCPCS).

C'est ainsi, que depuis mai, la COI co-préside, avec le Royaume-Uni, le groupe de travail du mécanisme de coopération internationale sur le renforcement des capacités. La COI a participé à ce titre aux Assemblées générales du GCPCS qui se sont tenues à New York en mai et à Dubaï en octobre.

> *Poursuite de la mise en œuvre du Programme pour la promotion de la sécurité maritime par la COI*

2014 a été la deuxième année de mise en œuvre du Programme MASE. La COI est responsable de la mise en œuvre de deux résultats de ce programme conjoint entre quatre organisations régionales de la région (COMESA, EAC, l'Autorité intergouvernementale pour le développement – IGAD - et la COI). Ces résultats concernent la mise en place d'un système régional de partage de l'information maritime et celle d'un mécanisme régional d'intervention en mer.



Remise des diplômes aux garde-côtes mauriciens.
© Marine nationale française

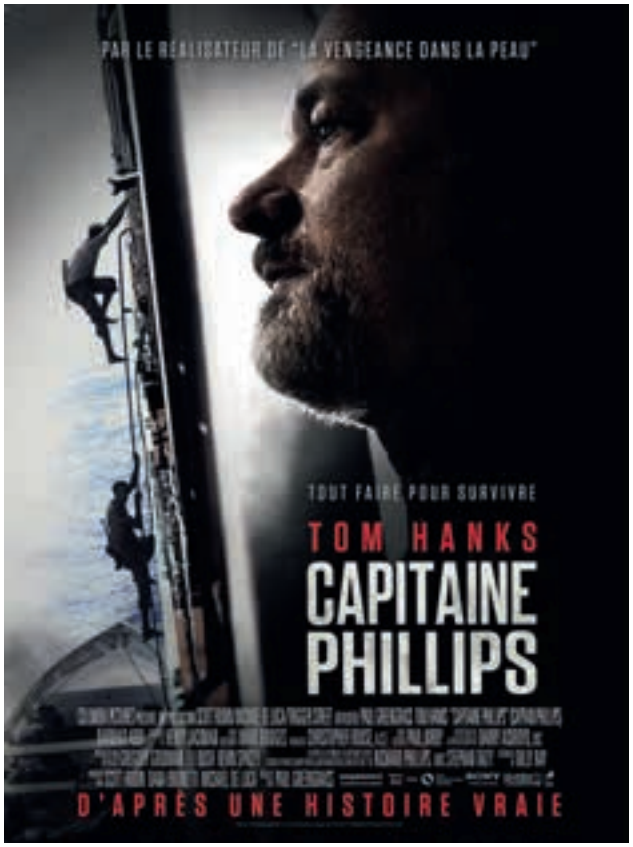
Dans ce cadre, la COI a notamment :

- mené des études d'évaluation des capacités d'intervention en mer et de traitement des informations maritimes des pays bénéficiaires du programme MASE ;
- soutenu la formation technique pendant deux semaines de 16 garde-côtes mauriciens portant sur l'appréhension des navires suspects en mer, en situation opérationnelle à bord du Siroco, navire de la force navale européenne Atalanta ;
- remis des équipements aux gardes-côtes mauriciens et seychellois ;



Formation des garde-côtes mauriciens.
© Marine nationale française

– organisé une projection privée du film Capitaine Philips à Maurice dans le but de sensibiliser les médias sur la piraterie moderne ;



– convoqué deux réunions des points focaux et lancé une procédure d'appel à propositions afin d'émettre une recommandation technique sur l'établissement d'un centre régional de fusion d'informations maritimes dans l'un des pays bénéficiaire du programme MASE. Les propositions techniques du Kenya, de Madagascar, de Maurice et des Seychelles ont fait l'objet d'une analyse par les experts de la Cellule anti piraterie de la COI et des points focaux du Programme MASE. Elle a été présentée au IVe Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement de la COI.

Les résultats sont probants. Il y a eu seulement 1 attaque de pirates somaliens dans l'océan Indien en 2014, contre 15 en 2013, 75 en 2012 et 237 en 2011...

> *Participation au 1er Comité de pilotage du programme MASE*

La première réunion du Comité de pilotage du programme MASE s'est tenue en décembre à Bruxelles. Elle a offert l'opportunité de faire le point sur l'état d'avancement des résultats à la charge des quatre organisations régionales de l'AfOA-OI responsables du programme. La COI y a présenté, non seulement, la mise en œuvre des deux résultats dont elle est chargée, mais aussi son plan de communication qui accompagne le programme MASE.

Le Comité de pilotage a salué la bonne exécution des résultats mis en œuvre par la COI et mandaté l'organisation pour élaborer un plan de communication harmonisé concernant l'intégralité du programme MASE.



Réunion des points focaux, en avril 2014 à Maurice.

• PERSPECTIVES D'AVENIR

La 3e réunion ministérielle de l'AfOA-OI sur la piraterie devrait être organisée en 2015. Il s'agit de l'organe de pilotage politique du plan d'action pour la sécurité maritime dans la région sur lequel se fonde le programme MASE.

Concernant la mise en œuvre des résultats dont la COI a la charge, les perspectives sont :

– l'établissement du centre régional de fusion d'informations maritimes qui devrait débuter en 2015 ;

– un exercice d'intervention en mer, prévu à La Réunion ; et

– une réunion des points focaux, qui sera convoquée par la COI afin de prévoir la mise en place d'un mécanisme régional d'intervention en mer.

DI 3 - PÔLES DE **CROISSANCE RÉGIONALE BLEUE ET VERTE,** SPÉCIALISATION ET VALORISATION ÉCONOMIQUE

Le DI-3 a pour objectif d'approfondir l'intégration régionale par un développement durable « bleu » et « vert » exploitant les potentiels et les complémentarités des pays et encourageant des pratiques responsables et efficientes, afin de réduire la dépendance alimentaire de la région.

Le DI-3 couvre deux champs d'action :

- Pêche-aquaculture
- Développement agricole et sécurité alimentaire régionale

PÊCHE-AQUACULTURE

• CONTEXTE D'INTERVENTION

Le secteur de la pêche joue un rôle considérable dans la vie des populations côtières du sud-ouest de l'océan Indien. Il contribue de manière importante à la santé nutritionnelle et à la sécurité alimentaire de la région, fournissant 50 % de l'apport total en protéines animales aux Comores et aux Seychelles. Il génère des emplois considérables, notamment parmi les communautés les plus vulnérables et les paysans sans terre très exposés aux impacts du changement climatique. Les femmes, qui représentent plus de 45 % de la population active, travaillent pour la plupart dans la pêche artisanale, notamment dans la collecte, le traitement, la commercialisation, la culture marine et l'aquaculture.

Le secteur doit faire face à des défis considérables liés à l'épuisement des ressources, à des performances économiques et sociales insuffisantes, des capacités modestes au niveau industriel, une pêche destructrice au niveau artisanal entraînant une baisse des captures et une spirale d'appauvrissement de l'environnement.



La pêche est l'un des secteurs moteurs des économies de l'Indianocéanie. La COI promeut une pêche responsable, génératrice d'emplois et de revenus.

Ces considérations ont amené le Conseil des ministres de la COI à adopter en 2009 une stratégie régionale pour le développement de la pêche et de l'aquaculture.

• DISPOSITIF TECHNIQUE ET FINANCIER

a. L'Union européenne est le premier partenaire financier à accompagner sa mise en œuvre :

- quatre subventions, à hauteur de 12 millions d'euros depuis 2007, ont permis l'élaboration et la mise en œuvre du plan régional de surveillance des pêches ;
- deux conventions de financement au titre du 10e Fonds européen de développement (FED), à hauteur de 21 millions d'euros pour la première phase (2011-2014) et de 16 millions d'euros pour la seconde phase (2014 – 2017), soit un total de 37 millions d'euros, facilitent la mise en œuvre de la stratégie régionale pêche à travers le programme SmartFish de la COI (en partenariat avec la FAO).

- Plus de 20 % du thon commercialisé dans le monde provient de l'océan Indien, soit près d'un million de tonnes pour une valeur marchande au débarquement de quelques 2 milliards de dollars.
- L'industrie de transformation du thon est un vecteur de croissance qui génère plus de 12 000 emplois directs et quelques 20 000 emplois indirects.
- A l'échelle mondiale, la pêche illégale, non déclarée et non règlementée (INN) est à l'origine d'un manque à gagner de 10 à 23 milliards de dollars chaque année, avec 11 à 25 millions de tonnes de poissons capturés illégalement, ce qui représente environ 20 % des ressources halieutiques mondiales.



Signature de la convention de financement de la phase 2 du projet SmartFish.

b. La Banque mondiale contribue depuis peu aux efforts déployés, en appuyant deux initiatives liées à la gestion durable des pêcheries :

- la première dans le cadre du partenariat mondial sur les océans PMO-GPO, à hauteur de 1,1 million de dollars sur 3 ans (2013-2016). L'accord de don signé en février 2013 concerne la gestion des pêcheries basée sur les droits d'accès ;
- la deuxième concerne la croissance partagée et la bonne gouvernance des pêches pour une période initiale de 6 ans et demi (2014-2021 - négociation sur l'accord de don signé le 26 septembre 2014 pour un nouveau projet SWIOFISH 1), à hauteur de 5 millions de dollars.

La signature de la convention de financement est prévue au début du deuxième trimestre 2015.

1. PROJET PÊCHE DE LA COI: MISE EN ŒUVRE D'UNE STRATÉGIE RÉGIONALE DES PÊCHES POUR L'AFRIQUE ORIENTALE ET AUSTRALE-OCÉAN INDIEN / SMARTFISH

• OBJECTIFS DU PROJET SMARTFISH

SmartFish est l'un des plus grands programmes régionaux traitant de la pêche en Afrique. Il vise à élever le niveau de développement social, économique et environnemental des 20 pays bénéficiaires[1] et à renforcer la sécurité alimentaire, à travers l'exploitation durable des ressources halieutiques et aquacoles et leur valorisation.

Des résultats sont attendus dans 5 domaines: 1/gestion de la pêche; 2/gouvernance; 3/suivi, contrôle et surveillance, 4/commerce et 5/sécurité alimentaire liée à la pêche.

La phase 2 du programme SmartFish, démarrée en avril 2014, va capitaliser les résultats obtenus dans la phase 1 en matière de gestion durable des ressources halieutiques et de valorisation des pêches, tout en opérant un recentrage des activités sur certaines filières stratégiques en matière de création de richesses et de contribution à la sécurité alimentaire (comme le thon de l'océan Indien, les petits pélagiques lacustres d'Afrique orientale, le poulpe de Rodrigues et Madagascar, la langouste ou encore le crabe de mangrove). Par ailleurs, il intègre les acquis du Plan régional de surveillance des pêches (PRSP) de la COI, dont il reprend les activités. Un système régional de suivi des navires de pêche par satellite (SIGMA VMS) a été officiellement lancé pour renforcer les moyens régionaux de surveillance.



Séchage au soleil de petits pélagiques.
© Florence Wallemacq, FAO

• LE PROJET EN CHIFFRES

> *Suivi, contrôle et surveillance*

- 6 missions pour lutter contre la pêche à la dynamite en Tanzanie avec à l'arrivée 300 kg d'explosifs confisqués et 2 cas faisant l'objet de poursuites judiciaires.
- 18 missions opérationnelles sur le lac Victoria se traduisant par 1 000 m^3 de filets illégaux confisqués.



Des bateaux illégaux pêchant sur la côte tanzanienne.

- Dans le cadre du Plan régional de surveillance des pêches, 43 patrouilles conjointes dans les eaux de l'océan Indien (et 30 patrouilles aériennes)- soit 1 120 de jours de patrouilles et 365 inspecteurs à bord - se traduisant par 463 navires contrôlés, 10 navires arraisonnés et 40 infractions constatées.



Le plan régional de surveillance des pêches, illustration emblématique de ce que peut faire la coopération régionale, a été intégré à la seconde phase du programme SmartFish.

1. Les 20 pays bénéficiaires du programme sont le Burundi, les Comores, Djibouti, la République démocratique du Congo, l'Erythrée, l'Ethiopie, le Kenya, Madagascar, le Malawi, Maurice, le Rwanda, les Seychelles, la Somalie, le Soudan, le Soudan du Sud, le Swaziland, la République unie de Tanzanie, l'Ouganda, la Zambie et le Zimbabwé.

> *Sensibilisation*

- Sensibilisation de 8000 enfants à la gestion et à la conservation de l'environnement marin via un spectacle régional de marionnettes « Dernières nouvelles de la mer », en collaboration avec le projet ISLANDS.
- 45 sites de débarquement en Ouganda, au Kenya et en Tanzanie sensibilisés (« Clean fish, better life ») à l'importance des bonnes pratiques en matière d'hygiène et de manipulation du poisson.
- Au Burundi, 800 pêcheurs, 600 enfants et 100 femmes sensibilisés dans le cadre de la campagne mobile pour une meilleure gestion des ressources du Lac Tanganyika.

La COI a investi plus de 360 000 euros de subvention dans le système d'information géo-maritime (SIGMA - VMS régional), un système unique au monde de fusion de l'information maritime.
« *Si nous partagions jusqu'à présent les patrouilleurs, les avions, les images satellite, il restait à mutualiser ce qui est le moins onéreux mais aussi le plus sensible: notre intelligence et nos données de surveillance qui rendent le dispositif encore plus efficace.* »
Jean Claude de l'Estrac, Secrétaire général de la COI, lors de la signature du protocole régional d'échanges de données à La Réunion.

> *Formations*

- 4500 agents de pêche, commerçants, membres d'ONG, employés du secteur privé bénéficiaires de formations organisées par SmartFish.
- Plus de 600 commerçants et transformateurs formés à l'hygiène et à la qualité pour une meilleure manipulation des poissons en Ethiopie, au Kenya, en Zambie, au Zimbabwé, en Ouganda, en Tanzanie, en République démocratique du Congo, au Burundi, à Djibouti, au Malawi, au Rwanda et au Soudan du Sud.



Poissonnerie de rue au Burundi.
© *Florence Wallemacq, FAO*

- 197 ateliers et formations organisés par SmartFish (dont 72 % étaient régionaux).

• PRINCIPALES AVANCÉES DE L'ANNÉE

- Signature du protocole régional d'échanges de données, le 28 février et opérationnalisation du VMS (vessel monitoring system) régional. Le protocole, signé à Antananarivo le 14 février, fixe, entre les Etats, des règles de confidentialité, de restriction d'accès et de sécurité de transmission pour le fonctionnement de ce système qui est l'un des plus modernes au monde.



Le Secrétaire général de la COI et le préfet de La Réunion, Jean Luc Marx, au CROSS.

- 4 patrouilles conjointes en suivi, contrôle et surveillance des pêches à Madagascar, aux Seychelles, au Kenya et en Tanzanie ont été subventionnées par le projet.
- Campagne de promotion et de sensibilisation aux innovations pour la réduction des pertes après capture dans la filière du crabe de mangrove à Madagascar (en parallèle avec la réhabilitation des marchés).



Renforcement des capacités des pêcheurs de crabes.
© *Florence Wallemacq, FAO*

- Lutte contre la pêche à l'explosif en Tanzanie.
- Célébration de la Journée mondiale de la pêche à Maurice et au Malawi.
- Instauration d'un dina[2] pour gérer la pêcherie de la langouste par les communautés de Ste Luce dans le sud-ouest de Madagascar.



Langouste au marché de poissons de Dar es Salaam.

- Sensibilisation à la conservation de l'environnement marin avec le spectacle « Dernières nouvelles de la mer » (voir plus haut).
- Organisation d'une réunion de haut niveau « *New approaches to sustainaible Fisheries* » aux Seychelles en mars, mobilisant plus de 50 personnes (bailleurs, pays bénéficiaires, ONG, FAO, etc.).
- Réhabilitation des marchés (Tanzanie, Madagascar).



Marché aux poissons, Morondava.
© Florence Wallemacq, FAO

• PERSPECTIVES D'AVENIR

- Adoption, dans le courant du 2e semestre 2015, de la stratégie régionale de la COI pour la conservation et la gestion durable et responsable des pêches et de l'aquaculture (2015 – 2020).
- Renforcement du mécanisme du Plan régional de surveillance des pêches (PRSP).
- Lancement de l'initiative de suivi, contrôle et surveillance (SCS) pour la petite pêche.
- Initiative régionale « Raies et requins » :
 - ◇ à Madagascar et aux Comores : atelier de formation à l'identification des requins et aux nouvelles régulations CITES,
 - ◇ aux Seychelles : développement et diffusion de supports éducatifs sur la problématique du requin.
- Education à la pratique de la rizipisciculture sur les Hauts-Plateaux de Madagascar pour contribuer à améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la Grande Île.
- Publication d'un guide pédagogique « La gestion des pêches : les enfants à la conquête de l'or bleu », à destination des enseignants, pour les aider à aborder les questions de la gestion durable des pêches et de la protection et conservation des écosystèmes marins.
- Poursuite des efforts entrepris sur les grands lacs d'Afrique de l'Est.
- Promotion du commerce régional, création de valeur ajoutée et réduction des pertes après capture.
- Gouvernance et gestion des stocks régionaux (thons) ou d'intérêts régionaux (crabes, poulpes, holothuries, petits pélagiques).
- Conférence régionale sur le thon avec l'Association des opérateurs thoniers de l'océan Indien (AOTOI).
- Lancement des nouvelles subventions directes pour la surveillance, le suivi et le contrôle des pêches aux autorités compétentes des pays bénéficiaires.

2. PARTENARIAT AVEC LA BANQUE MONDIALE SUR LA PÊCHE

• OBJECTIFS DU PARTENARIAT

a. Initiative « gestion des pêcheries basée sur les droits d'accès »

Il s'agit d'améliorer les connaissances, de renforcer les capacités techniques et de faire les réformes nécessaires en matière de gouvernance pour établir un système de gestion des pêcheries basé sur le droit dans la région du sud-ouest de l'océan Indien. Cette initiative a 3 composantes :

- l'application des mesures du ressort de l'Etat du port, en collaboration avec la Commission thonière de l'océan Indien (CTOI) ;

2. Les dinas sont des règles volontaires, élaborées et appliquées par la communauté elle-même, qui prennent normalement la forme d'une tradition orale. Ces dinas ne sont pas reconnus par la loi, mais sont légitimes au niveau local car ils émanent de la population locale, et sont donc généralement respectés. On estime que 75% de la population Malagasy vit toujours dans les communautés rurales régies par les dinas.

- la promotion de la bonne gouvernance des pêches avec la Commission des pêches de l'océan Indien occidental (SWIOFC) ;
- la gestion, le suivi et l'évaluation (sous la responsabilité de la COI).

b. Initiative « croissance partagée et bonne gouvernance des pêches »

Elle a 4 composantes :

- le renforcement de la collaboration régionale ;
- l'amélioration de la gouvernance des pêcheries prioritaires (Comores, Tanzanie et Mozambique) ;
- l'augmentation des bénéfices économiques pour la région à partir des pêcheries prioritaires (Comores, Mozambique et Tanzanie) ;
- la gestion et coordination du projet.

La COI est chargée de mettre en œuvre les composantes 1 et 4 avec une subvention de l'IDA/Banque mondiale.



La sensibilisation des pêcheurs est essentielle à l'émergence d'une filière authentiquement durable.
© *MAE Maurice*

• PRINCIPALES AVANCÉES DE L'ANNÉE

- Le premier accord a permis d'initier des actions de renforcement des capacités des pays membres (Afrique du Sud et Mozambique) de la Commission thonière de l'océan Indien incluant des formations, des manuels méthodologiques et un système d'information en ligne sur les mesures de l'Etat du port (pour la surveillance des pêches).
- Deux réunions du Comité de pilotage, organisées en avril à Zanzibar et en novembre à Maputo ont permis de préparer le nouveau projet SWIOFISH 1, finalisé ensuite à Paris en septembre. Ce projet vise à améliorer l'efficacité de la gestion des pêcheries prioritaires sélectionnées au niveau régional, national et communautaire.



L'industrie thonière est la première pêcherie de l'océan Indien.
© *MAE Maurice*

• PERSPECTIVES D'AVENIR

- Le troisième et dernier accord de don du Partenariat mondial pour les océans (PMO) se focalisera essentiellement sur un appui juridique pour la transposition des résolutions de la Commission thonière de l'océan indien dans les législations nationales. Une expertise sera mobilisée pour une évaluation et favorisera les échanges sur les conditions et les termes minimums d'accès aux ressources halieutiques dans les pays membres de la Commission des pêches du sud-ouest de l'océan Indien. Le système d'information en ligne sera également opérationnel.
- Pour le nouveau projet SWIOFISH1, un coordinateur régional sera recruté, un manuel de procédures opérationnelles sera élaboré et des consultants seront mobilisés pour le démarrage effectif des activités.

Le « Partenariat mondial pour les océans » est une alliance qui regroupe plus de 100 gouvernements, organisations internationales, groupes de la société civile et du secteur privé.
Tous se sont engagés à lutter contre les menaces qui pèsent sur la « santé », la productivité et la résilience des océans.

Le développement de synergies entre les deux programmes pêche de la COI, appuyés par l'Union européenne et la Banque mondiale, sera renforcé notamment par des réunions conjointes entre les partenaires et l'utilisation de tableaux de bords illustrant les complémentarités entre les initiatives.

SECURITE ALIMENTAIRE

• CONTEXTE D'INTERVENTION

Les îles de la COI importent une grande partie de leur alimentation de base d'Asie, d'Europe et d'Amérique du Sud. Cette réalité implique une grande dépendance vis-à-vis des fluctuations des coûts d'approvisionnement. Dans le même temps, les agriculteurs subissent les effets du changement climatique. Il importe donc de développer une agriculture durable, résiliente au changement climatique et garante d'une réelle sécurité alimentaire et nutritionnelle.



Agro-écologie à Madagascar.
© *IRACC*

Le taux de suffisance alimentaire est de 96 % à Madagascar, 70 % aux Comores et 25 % à Maurice, à La Réunion et aux Seychelles. Les coûts d'importation alimentaire pour la région COI dépassent les 1,5 milliard d'euros par an (avec seulement 4 % d'échanges intra-COI). Madagascar produit plus de 86 % des 11 millions de tonnes de produits alimentaires consommés dans la région COI, dont 5 millions de tonnes de paddy, 370 000 tonnes de maïs, 133 000 tonnes de grains secs et 7 000 tonnes d'oignons, par an (source FAO).

Ces chiffres sont bien en-deçà du potentiel de production. Sur les 60 millions ha de superficie totale cultivable de la Grande Ile, la moitié environ se prête à l'agriculture et 18 millions ha demeurent encore disponibles.

(Source Economic Development Board of Madagascar).

L'Indianocéanie peut relever cet immense défi dans le cadre de la coopération régionale. Dès octobre 2011, une stratégie régionale de sécurité alimentaire a été approuvée par le 27e Conseil des ministres de la COI, affinée ensuite par le plan de développement stratégique de 2013. L'objectif est de faire de Madagascar, qui représente 90 % des terres arables de la COI, le « grenier de l'océan Indien », afin de sécuriser l'approvisionnement et d'assurer une autosuffisance alimentaire régionale. Une première conférence des bailleurs sur la sécurité alimentaire a réuni les 25 et 26 mars 2013 à Mahajanga plus de 175 représentants de tous les pays membres (investisseurs, partenaires techniques et financiers) pour relancer la production agricole à Madagascar et mieux harmoniser les efforts de développement dans la région.



Compte tenu de sa surface et de son potentiel, Madagascar est la clé de la souveraineté alimentaire régionale.

Environ 80 % des denrées alimentaires mondiales sont produites par des exploitations familiales. Selon la FAO, l'agriculture familiale est à la fois essentielle à la durabilité écologique et la conservation des ressources naturelles, mais également vulnérable à l'impact de l'épuisement de ces mêmes ressources et aux effets pervers du changement climatique.

Par ailleurs, la COI a négocié un financement du Fonds international de développement agricole (FIDA) pour un projet pilote sur la sécurité alimentaire, en préparation d'un programme plus conséquent, impliquant d'autres bailleurs de fonds.



© *Laetitia Brunel*

• DISPOSITIF TECHNIQUE ET FINANCIER

- Accord de principe du FIDA pour financer un projet pilote de sécurité alimentaire à hauteur de 975 000 USD. Dans le passé, le FIDA a déjà apporté un premier appui à la COI à travers le projet IRACC (financé à hauteur de 750 000 USD de 2010 à 2012), dont l'objectif était d'améliorer la production alimentaire par l'agro-écologie, tout en réduisant la pauvreté rurale et en apportant des solutions face au changement climatique.
- Introduction d'une fiche projet dans la programmation du 11e FED.
- Accord de partenariat signé entre la COI et le CIRAD, le 5 juin 2014, pour mettre en place la Plateforme régionale de recherche agronomique pour le développement - PReRAD -, qui servira de support à la stratégie de sécurité alimentaire.

• OBJECTIFS DU PROJET PILOTE DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Il s'agit d'améliorer les capacités des exploitants familiaux des régions du Menabe et de la Sofia (Madagascar) à fournir des produits agricoles (haricots, maïs, oignons et grains secs) pour les marchés d'exportation de la COI, et de promouvoir la coopération agricole, afin d'intensifier les exportations agricoles malgaches vers les pays de la COI.



L'arbre à maïs à Madagascar.
© *Arnaud Bouvard*

• OBJECTIFS DU FUTUR PROJET DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE DANS L'INDIANOCÉANIE

Pour améliorer la sécurité alimentaire de ses Etats membres à travers des approches de développement durable, la COI compte :

- promouvoir la coopération régionale à travers la diffusion et les échanges d'informations dans le domaine des bonnes pratiques agricoles ;
- intensifier la production de riz, de maïs, d'oignons et de grains à Madagascar, tout en promouvant l'agro-écologie et en organisant la production ;
- développer les échanges commerciaux régionaux et assurer la qualité et les normes de production ;
- mettre en œuvre des approches fédératrices qui impliquent toutes les parties prenantes.



La hausse des rendements de la filière rizicole à Madagascar participe de la sécurité alimentaire du pays.

• PRINCIPALES AVANCÉES DE L'ANNÉE

- Suite à l'étude de faisabilité réalisée par le FIDA, le Secrétariat général de la COI a reçu une délégation du bureau de cette organisation basée à Nairobi, en juin, pour examiner l'état d'avancement de ce futur projet et procéder à quelques réajustements par rapport à l'étude de faisabilité initiale, afin qu'elle soit bien alignée sur les directives du FIDA en termes de subventions, et sur les documents stratégiques de la COI dans ce domaine.
- Réunion en octobre à la COI des partenaires du projet GERMINATION (*Genetic Ressources Management in Action Toward An Indian Ocean Network*) financé par l'Union européenne et le Conseil régional de La Réunion. Ce réseau, coordonné par le CIRAD Réunion, s'inscrit dans la mise en place de la Plateforme régionale en recherche agronomique pour le développement (PReRAD). Il regroupe plus de trente partenaires de la région océan Indien impliqués dans la conservation et la valorisation des ressources génétiques végétales agricoles, qui sont au cœur du concept d'intensification durable des cultures.
- Par ailleurs, le CIRAD a participé à 2 rencontres importantes en novembre et décembre à Antananarivo avec les autorités compétentes, afin d'aider la COI à préparer la deuxième conférence des bailleurs de fond sur la sécurité alimentaire, notamment en contribuant à l'élaboration de fiches projets « bancables ».



Réunion, à la COI, des partenaires du projet GERMINATION, financé par l'Union européenne et la Région Réunion.

• PERSPECTIVES D'AVENIR (PRINCIPALES ACTIVITÉS PRÉVUES EN 2015)

Le retour de la stabilité institutionnelle dans la Grande Ile offre un contexte favorable à une implication forte de la communauté internationale et en particulier des bailleurs et partenaires techniques et financiers. La deuxième conférence des bailleurs de fond organisée par la COI, en partenariat avec le gouvernement malgache et le CIRAD, se tiendra à Antananarivo les 19 et 20 février 2015. Elle a pour ambition de présenter aux partenaires techniques et financiers, mais aussi au secteur privé, des projets concrets, territorialisés et sur cinq ans, ayant un impact significatif sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle à Madagascar et permettant également d'augmenter dans une proportion notable les exportations agricoles malgaches à destination des autres Etats membres de la COI.



Régate à Mahébourg, Maurice, pour la Journée mondiale des pêches.
© *Yann Yvergniaux*

DI 4 - ENVIRONNEMENT DURABLE ET **CHANGEMENT CLIMATIQUE**

L'objectif du DI-4 est d'accroître le niveau de vie des populations par la valorisation des ressources marines et côtières et la promotion d'un développement socio-économique durable, respectueux de l'environnement, capable de faire face aux catastrophes naturelles et aux effets du changement climatique.

Le domaine d'intervention 4 couvre trois champs d'actions :

- Biodiversité et gestion durable des ressources marines et côtières
- Gestion des risques de catastrophes naturelles
- Adaptation au changement climatique

Il traite aussi de sujets transversaux :

- Education au développement durable et appui à la planification du développement durable

BIODIVERSITÉ ET GESTION DES RESSOURCES MARINES ET CÔTIÈRES

• CONTEXTE D'INTERVENTION

L'Indianocéanie est une zone phare de la biodiversité mondiale, l'un de ses 35 points chauds recensés (cf. encadré). Les écosystèmes insulaires, côtiers et marins y ont toujours joué un rôle très important. Ils sont essentiels à plusieurs égards : protection des côtes et du littoral, filtre des pollutions, tourisme dans l'ensemble des pays de la région, ressources halieutiques liées aux habitats côtiers ou de haute mer jouant un rôle vital pour l'alimentation et le commerce. La pression liée aux activités humaines, exacerbée par les effets du changement climatique, a conduit à une dégradation des milieux naturels marins et côtiers. Cela aggrave l'impact des phénomènes naturels et la perte de biodiversité, mais fragilise aussi des pans entiers des économies et accroît l'insécurité alimentaire. A ce jour, ces effets négatifs n'ont pas été atténués, en raison notamment de l'absence de politiques publiques harmonisées.

Un point chaud de biodiversité est une zone géographique contenant a minima 1 500 espèces végétales endémiques, mais qui a déjà perdu au moins 70 % des espèces présentes dans leur état originel. La surface totale des 35 points chauds recensés ne représente que 2,3 % de la surface de la Terre, mais plus de 50 % des espèces végétales et 42 % des espèces de vertébrés terrestres du monde.



La biodiversité indianocéanienne est l'une des plus menacée du monde.
© *Céline Chevrier*

Consciente de cet enjeu écologique et économique critique, la COI déploie des moyens substantiels pour promouvoir une gestion durable des ressources marines et côtières. Quatre projets et initiatives sont en cours, dont trois ont démarré en 2014. Parmi les initiatives, figurent une étude sur la gestion optimisée des déchets et le « défi côtier » (Western Indian Ocean Coastal Challenge - WIOCC), une action de sensibilisation des Etats membres et des pays côtiers de l'Afrique de l'Est lancée par les Seychelles, à laquelle la COI apporte son soutien.

Toutes ces actions convergent vers la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et de la Convention de Nairobi, dont les Etats membres de la COI et les autres Etats bénéficiaires des projets sont signataires.

• DISPOSITIF TECHNIQUE ET FINANCIER

- Projet « Biodiversité », financé par l'Union européenne pour un montant de 15 millions d'euros du 10e FED.
- Projet « Gestion durable des zones côtières des pays de la COI », sur financement du Fonds français pour l'environnement mondial – FFEM - (1,2 million d'euros) avec des cofinancements prévus (5,7 millions d'euros dont des contributions des projets ISLANDS et Biodiversité et 2 millions d'euros de l'AFD destinés au Parc marin de Mohéli).
- Projet « Suivi de l'environnement et sécurité en Afrique – volet océan indien, gestion des ressources marines et côtières » sur financement de l'Union européenne (1,7 million d'euros de subvention octroyés à l'Institut océanographique de Maurice - MOI). Ce projet est mis en œuvre en partenariat avec le MOI et l'Union africaine.

L'océan Indien occidental, haut lieu de la biodiversité

- Des habitats tropicaux marins très variés: barrières récifales, récifs frangeants, herbiers sous-marins, mangroves, estuaires, lagons, hauts fonds et atolls coralliens, bancs, monts sous-marins, remontées d'eaux froides [upwellings] et haute mer.
- 15 % des récifs coralliens du monde.
- L'un des plus vastes herbiers marins au monde sur le Plateau des Mascareignes.
- Cinq des sept espèces de tortues marines du monde, 19 espèces de mammifères marins (baleines, dauphins et dugongs), environ 200 espèces de coraux, 300 espèces d'éponges, 300 espèces de crustacés, plus de 200 espèces d'échinodermes, 2200 espèces de poissons (dont certaines n'existent nulle part ailleurs, comme le cœlacanthe) et 3 000 espèces de mollusques.

1. PROJET BIODIVERSITÉ

• OBJECTIFS DU PROJET

Le projet Biodiversité vise à réduire les pressions directes exercées sur la diversité biologique et à promouvoir une gestion durable des ressources naturelles dans l'une des régions du monde les plus riches en biodiversité (cf. encadré).

Les consultations menées durant la phase de préparation du projet ont mis en évidence une capacité limitée des pays à gérer efficacement l'utilisation des ressources de la biodiversité.

En réponse à ce constat, le projet entend apporter des résultats concrets dans 5 domaines d'intervention :

- harmonisation des politiques et du cadre réglementaire au niveau régional, concernant notamment les espèces marines migratrices et les espèces exotiques envahissantes ;
- sensibilisation, information et formation destinées plus spécifiquement aux décideurs – aux niveaux local, national et régional ;
- harmonisation des processus de collecte, de stockage et d'échange de données relatives à la biodiversité ;
- appui à des centres thématiques nationaux et régionaux afin de favoriser l'échange, la diffusion et le partage d'information sur la biodiversité ;
- appel à propositions visant concrètement à *« réduire les pressions directes exercées sur la biodiversité et encourager son utilisation durable »*, conformément aux objectifs d'Aichi.

Le projet regroupe les 4 pays ACP membres de la COI – Comores, Madagascar, Maurice et les Seychelles – ainsi que deux pays côtiers d'Afrique de l'Est, le Kenya et la Tanzanie. La région Réunion y est associée à travers son projet Biodiversité financé sur les ressources du FEDER.

Le projet a débuté avec l'arrivée de l'assistance technique en avril 2014.

• PRINCIPALES AVANCÉES DE L'ANNÉE

Le projet est encore en phase de démarrage. Les activités ont porté essentiellement sur :

- la prise de contact avec les acteurs et partenaires, institutionnels et non étatiques, dans les pays bénéficiaires et la réalisation d'études de référence (« baseline studies ») ;
- un inventaire de bonnes pratiques dans le cadre de la mise en œuvre des projets de subventions ;

Les espèces marines envahissantes sont l'une des quatre plus grandes menaces pour les océans ! A la différence des autres formes de pollution marine, dont l'environnement à terme peut se remettre (ex. les déversements d'hydrocarbures), l'impact des espèces marines envahissantes est le plus souvent irréversible !



Le poisson-lion, une espèce marine envahissante.
© *Tony Baskeyfield*

Le programme se concentre sur le renforcement des capacités nationales des pays bénéficiaires. Les interventions se situeront à un triple niveau, communautaire, national et régional. Le projet apportera un soutien pratique aux pays dans la mise en œuvre des AME, ainsi que des accords régionaux tels que la Convention de Nairobi. Le lien avec les institutions régionales (Secrétariat de la Convention de Nairobi) et les Accords multilatéraux sur l'environnement (AME) (notamment CITES, CBD et la Convention de Bonn sur les espèces migratrices), contribuera à développer une approche régionale, en vue de réduire le prélèvement illégal et de réglementer le commerce de ressources naturelles telles que les plantes endémiques, les coraux et d'autres espèces animales protégées.

- l'opérationnalisation de la base de données CRIS (Coral Reef Information System) et la relance du réseau régional de suivi des récifs coralliens ;
- la sensibilisation aux appels à propositions, la formation des agents dans les pays et la préparation de matériels didactiques.

• PERSPECTIVES D'AVENIR (PRINCIPALES ACTIVITÉS PRÉVUES EN 2015)

- Appui aux pays dans le cadre de la transposition des accords multilatéraux environnementaux (CBD, CITES, CMS), notamment en termes de mise à jour des réglementations nationales.
- Appui à une approche régionale des espèces migratrices marines, notamment les requins (« *shark action plan* »).
- Appui à la mise en œuvre du Protocole ICZM (GIZC) de la Convention de Nairobi.
- Appui à la prise de conscience des risques liés aux espèces envahissantes marines.
- Ateliers et formation sur la thématique de l'évaluation économique des écosystèmes.
- Développement des capacités en évaluation rapide (Rapid Assessment) de la biodiversité.
- Appui à l'observatoire régional des changements climatiques.
- Appui au réseau régional de suivi des récifs coralliens en vue de la rédaction d'un rapport régional sur l'état des récifs, suivant le modèle GCRMN.
- Lancement de l'appel à propositions.



© *Tom Vely*

Vingt et une espèces de requins (parmi lesquels le requin-bouledogue et le requin-marteau) ont été ajoutées à la liste des espèces migratrices à protéger en novembre 2014 par les 120 pays signataires de la Convention de Bonn

2. PROJET DE GESTION DURABLE DES ZONES CÔTIÈRES DES PAYS DE LA COI

• OBJECTIFS DU PROJET

Complémentaire du projet Biodiversité, ce projet entend consolider et diffuser les démarches validées par l'expérience de terrain dans les domaines de la gestion intégrée des zones côtières et de la protection de la biodiversité marine et côtière, en s'appuyant sur des partenariats actifs d'acteurs locaux et régionaux. Outre des actions communes à tous les Etats de la région, trois sites pilotes ont été choisis (Iles de Mohéli aux Comores, Ste Marie à Madagascar, Rodrigues pour la République de Maurice) pour développer des bonnes pratiques de gestion intégrée des zones côtières (GIZC).

Le projet a démarré en juillet 2014 avec la prise de fonction de la coordinatrice.



Le parc marin des îles de Mohéli aux Comores.
© *Pauline Malterre*



Ourites séchant devant le lagon à Rodrigues.
© *Adèle Cadinouche*



Baleine à bosse à Sainte Marie.
© *Adèle Cadinouche*

• PRINCIPALES AVANCÉES DE L'ANNÉE

- Visites de la coordinatrice dans les pays bénéficiaires pour l'inventaire des bonnes pratiques, la faisabilité des échanges d'expériences et l'appui au suivi des récifs coralliens. Une attention particulière a été portée à l'identification des enjeux sociaux, patrimoniaux et économiques et à la mise en place de la plateforme de concertation entre les acteurs locaux dans les sites pilotes identifiés par l'étude de faisabilité.
- Développement des partenariats régionaux et internationaux.
- Appui technique à la préparation de l'atelier régional pour le suivi des récifs coralliens, en articulation avec les projets Biodiversité et ISLANDS.
- Développement des outils de partage des données sur les bonnes pratiques de gestion intégrée des zones côtières des pays de la COI.

• PERSPECTIVES D'AVENIR

- Mise en place de l'assistance technique déléguée sur les trois sites pilotes et constitution des plateformes locales de concertation.
- Diffusion et partage des données sur les bonnes pratiques de GIZC dans la région océan Indien occidental.
- Démarrage de projets pilotes prioritaires à Rodrigues et Ste Marie.
- Démarrage de l'étude de faisabilité pour l'inscription de Rodrigues et Ste Marie en réserves de Biosphère. Les réserves de Biosphère sont reconnues par l'UNESCO pour promouvoir un développement durable basé sur les efforts combinés des communautés locales et du monde scientifique.

3. PROJET SUIVI DE L'ENVIRONNEMENT ET SÉCURITÉ EN AFRIQUE – VOLET OCÉAN INDIEN – GESTION DES RESSOURCES MARINES ET CÔTIÈRES (MESA)

• OBJECTIFS DU PROJET

Le volet océan indien de ce projet vise à valoriser, utiliser et exploiter les données d'observation de la terre pour en faire des outils d'aide à la gestion durable des pêches et à la lutte contre l'érosion côtière.

• PRINCIPALES AVANCÉES DE L'ANNÉE

- Après l'atelier de démarrage en juin, le projet a organisé son premier Comité de pilotage régional en présence des hauts fonctionnaires des pays bénéficiaires. Entretemps, les rencontres des référents techniques relevant des Directions de la Pêche, de l'Environnement et de l'administration chargée des stations de réception des données d'observation de la terre des pays bénéficiaires ont eu lieu à Maurice.



La COI met en œuvre le volet « gestion des ressources marines et côtières » du programme MESA piloté par l'Union africaine.

• PERSPECTIVES D'AVENIR

- Premier forum de rencontre entre techniciens et décideurs africains impliqués dans le projet, prévu en avril 2015 au Kenya.
- Démarrage de projets pilotes dans certains pays.
- Formation des techniciens pour la préparation des bulletins.
- Préparation de l'appel d'offres pour l'acquisition de la première bouée houlographe du programme MESA pour la région.
- Accompagnement des pays pour la mise en place du réseau d'échanges et d'expertises sur l'application des donnés d'observation de la terre.

4. GESTION DES DÉCHETS

La prévention de la pollution et la gestion des déchets sont à la fois complexes et déterminantes dans le contexte insulaire des pays membres de la COI.

Le stockage et la gestion des déchets représentent un véritable enjeu économique, environnemental et sanitaire dans l'Indianocéanie. Pour la COI, une approche régionale des filières déchets peut être une réponse à cette problématique multidimensionnelle.

• DISPOSITIF TECHNIQUE ET FINANCIER

- Financement de l'étude sur l'optimisation des déchets par l'Agence française de développement (AFD).
- Eco-Lab, via le projet ISLANDS financé par l'Union européenne. Actions menées à l'île Maurice et à l'île Rodrigues, en partenariat avec le programme de micro-financement du PNUD/FEM.

• PRINCIPALES AVANCÉES DE L'ANNÉE

- Finalisation et restitution de l'étude régionale sur l'optimisation des déchets dans les îles de la COI, lors d'un atelier en décembre, auquel ont participé les représentants des institutions publiques concernées par la gestion des déchets, de nombreux opérateurs économiques de la filière et l'AFD.
- Poursuite de l'initiative Eco-Lab, qui consiste à favoriser la réutilisation productive et le recyclage des déchets urbains.



En moyenne, 1 % de croissance économique entraîne 1 % de croissance de déchets produits.

Source ADEME



Atelier de restitution de l'étude régionale sur l'optimisation des déchets dans les îles de la COI.

• PERSPECTIVES D'AVENIR

- Mise en place d'un groupe d'experts des pays membres de la COI pour travailler sur les différents aspects de la gestion des déchets, notamment les règlementations.
- Etude de faisabilité sur la mise en œuvre d'un observatoire des déchets pour la région.
- Extension du programme Eco-Lab à Madagascar et aux Seychelles.



Eco-Lab est une initiative de renforcement des groupes communautaires par la formation à la production et commercialisation de produits à partir de matériaux recyclés.

Estimations sur la production de déchets dans les îles membres de la COI (tonnage produit en tonnes métriques)

Les déchets dangereux

- Piles et accélérateurs : 5659
- Lampes néons : 1466
- Huiles minérales usagées : 15159
- Batteries de voitures : 7073
- Fluides frigorigènes : 2715
- DASRI : 3164

Les déchets valorisables

- Papiers cartons: 290 094
- Métaux : 100 040
- Plastiques : 134 141
- Pneus : 19 354

Source : rapport d'étude COI - Consultant Naldeo



Atelier de démontage des filtres à huile et fûts de stockage des différents composants.
© *Naldeo*

5. DÉFI CÔTIER (WESTERN INDIAN OCEAN COASTAL CHALLENGE-WIOCC)

Lancé officiellement en septembre 2014 à la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement de Samoa, le « défi côtier » (WIOCC) est une initiative des autorités seychelloises appuyée par Madagascar et la Tanzanie, ainsi que par la COI, le Partenariat mondial pour les îles (GLISPA) ou encore le Consortium pour la conservation des écosystèmes marins et côtiers dans l'océan Indien occidental (WIO-C). Le défi côtier vise au renforcement de la collaboration entre les îles et les pays africains côtiers de l'océan indien, afin d'améliorer la gestion de l'environnement et des ressources marines et côtières.

• PRINCIPALES AVANCÉES DE L'ANNÉE

La COI, à travers son projet ISLANDS a soutenu la mise en œuvre du WIOCC en :

- prenant en charge la quatrième réunion technique régionale conduisant notamment à la nomination d'un président et de points focaux ;
- élaborant et mettant en œuvre la stratégie de communication et de visibilité ;
- contribuant au plaidoyer du WIOCC et à sa reconnaissance dans diverses conférences internationales ;
- contribuant à l'adoption d'un mécanisme de gouvernance pour le WIOCC (réalisations d'études sur la gouvernance, la faisabilité d'un fonds fiduciaire pour la conservation WIOCC - Trust Fund - et celle de l'observatoire régional du changement climatique qui sera hébergé par le *Mauritius National Climate Change Centre* ;
- prenant en charge le développement de partenariats solides pour le WIOCC au niveau régional et mondial, avec le Partenariat mondial pour les îles (GLISPA) et le Consortium pour la conservation des écosystèmes marins et côtiers dans l'océan Indien occidental (WIO-C).

• PERSPECTIVES D'AVENIR

- Mise en œuvre de l'observatoire régional du changement climatique à Maurice.
- Mise en place d'un fonds d'affectation spécial WIOCC (Trust Fund).

La région du sud-ouest de l'océan Indien abrite le deuxième triangle de biodiversité récifale au monde, après le triangle de corail de l'Indonésie, le troisième plus grand complexe de récif barrière du monde situé sur la côte ouest de Madagascar et des récifs coralliens faisant partie des derniers récifs les mieux préservés de la planète, comme l'atoll d'Aldabra aux Seychelles.



L'ancien ministre seychellois des Affaires étrangères, Jean Paul Adam, lance le WIOCC aux Samoa.

PROTECTION ET SUIVI DES RÉCIFS CORALLIENS

• CONTEXTE D'INTERVENTION

La région de l'océan Indien occidental abrite 15 % des récifs coralliens du monde. Leur protection est à la fois vitale pour le rôle biologique qu'ils jouent et leurs fonctions économiques et sociales. La COI a entrepris de renforcer leur protection en opérationnalisant un réseau régional « Récifs coralliens » et en redynamisant les réseaux nationaux, pour assurer un meilleur suivi et en faire un outil d'aide à la décision.

La valeur des écosystèmes récifaux du sud-ouest de l'océan Indien est estimée à 5,3 milliards d'euros et celle des mangroves à près de 7 milliards d'euros.



La protection des récifs coralliens est vitale compte tenu de leur rôle biologique et de leur contribution à des secteurs économiques majeurs.
© *Jean Lincoln*

• DISPOSITIF TECHNIQUE ET FINANCIER

- Financement de l'Union européenne, via le projet ISLANDS.
- Financement du Conseil régional de La Réunion (pour la mise en œuvre du réseau régional « Récifs coralliens »).

Un réseau régional « Récifs coralliens » revitalisé et renforcé

La signature d'un protocole d'accord entre la COI et *The Nature Conservancy* (TNC) offre :

- la fourniture et la maintenance par TNC d'une plateforme en ligne pour le réseau régional « Récifs coralliens » (www.reefresilience.com) ;
- un potentiel de formations en ligne et d'échanges avec des experts du monde entier.

• PRINCIPALES AVANCÉES DE L'ANNÉE

- Revitalisation du réseau en développant plusieurs outils (le système d'information pour les récifs coralliens et une plateforme d'échanges en ligne – voir encadré), en renforçant la capacité de ses acteurs pour le suivi des récifs coralliens, et en développant plusieurs publications :
 - ◇ Analyse des réseaux régionaux de gestionnaires d'aires marines protégées et recommandations pour la mise en œuvre et le fonctionnement du réseau récifs coralliens OI-IO - *Pauline Malterre - 2014*
 - ◇ Manuel de suivi des récifs coralliens Îles du sud-ouest de l'océan Indien - *David Obura - 2014*
 - ◇ Revue des activités de suivi des récifs coralliens du sud-ouest de l'océan Indien - *David Obura - 2013*
 - ◇ Des récifs coralliens et des hommes face au changement climatique - *Dr J-P. Quod*
- Ancrage du réseau, en tant que groupe de travail, au défi côtier WIOCC.

• PERSPECTIVES D'AVENIR

Les actions seront désormais soutenues par les projets - « Biodiversité » et « Gestion durable des zones côtières des pays de la COI » :

- participation de la COI prévue en 2015 à diverses manifestations (30e anniversaire et Conférence des Parties de la Convention de Nairobi en juin aux Seychelles ; festival des baleines en juillet à Ste Marie, Madagascar ; festival des tortues en mai à Mohéli…) ;
- consolidation et opérationnalisation du système d'information sur les récifs ;
- renforcement des compétences des membres du réseau par des formations pratiques.

CHANGEMENT CLIMATIQUE

• CONTEXTE D'INTERVENTION

Le changement climatique est un enjeu majeur de développement pour les îles qui nécessite l'adoption d'un accord ambitieux et un traitement approprié à la Conférence de Paris sur le climat de décembre 2015, comme l'ont rappelé les chefs d'Etat et de gouvernement de la COI au Sommet de Moroni le 23 août 2014.



Les pays de l'Indianocéanie subissent directement les effets du changement climatique.

• DISPOSITIF TECHNIQUE ET FINANCIER

Les actions sont essentiellement financées par l'Union européenne (à travers le projet ISLANDS, en appui au WIOCC) et à travers le projet MESA.

• PRINCIPALES AVANCÉES DE L'ANNÉE

- Mise en œuvre du partenariat « *Climate Resilience Islands Programme (CRIP)* » développé avec le SPREP et 5C, et relancé aux Samoa en septembre avec l'appui du Secrétariat du Commonwealth.

Réchauffement climatique : 2014, année la plus chaude depuis 1880, date du début des relevés de température.



Michel Jarraud, Secrétaire général de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), signant le protocole d'accord COI-OMM en marge de la Conférence de Samoa.

Formalisation du partenariat entre la COI et l'Organisation météorologique mondiale (OMM)

Accord de partenariat signé aux Samoa lors de la 3e Conférence internationale des Nations unies sur les petits Etats insulaires en développement

- Approche programmatique pour le renforcement des capacités des pays membres sur les négociations et les mécanismes de financement climat développés.
- Réalisation de l'étude de cadrage pour le développement du portail régional sur le changement climatique.
- Evaluation économique des impacts du changement climatique dans deux sites pilotes (appui du projet ISLANDS au WIOCC).
- Participation de la COI à un atelier sur l'adaptation au changement climatique organisé par le CSIRO et l'Institut océanographique de l'Inde dans le cadre de l'IORA (*Indian ocean Rim Association*).
- Missions des représentants de l'agence scientifique nationale d'Australie (CSIRO), en vue d'une collaboration sur la recherche en climatologie.

• PERSPECTIVES D'AVENIR

- Appui aux actions d'adaptation au changement climatique sur le long terme, à travers des mécanismes de financement durables (seconde réunion régionale du WIOCC Trust Fund, prévue en juin 2015-projet ISLANDS).
- Initiation de la mise en œuvre de l'approche sur les financements et négociations climat avec l'organisation d'un atelier régional en avril 2015 et un appui en temps réel aux négociateurs jusqu'à la Conférence Paris climat (projet ISLANDS).

En 2013, les pertes économiques causées par une quinzaine de perturbations tropicales ayant frappé les Comores, Madagascar, Maurice, les Seychelles et Zanzibar se sont chiffrées à 250 millions de dollars. Madagascar est l'un des pays du monde les plus touchés par les catastrophes naturelles, tant sur le plan géographique qu'au niveau de l'impact économique

(Source Banque mondiale)

- Amélioration des données météorologiques maritimes par l'installation de bouées houlographes aux Comores, à Madagascar et aux Seychelles (projet MESA).
- Développement d'un partenariat avec l'agence scientifique nationale d'Australie (CSIRO) pour un projet conjoint dans le cadre des actions de l'IORA (*Indian Ocean RIM Association*).
- Participation active à la Conférence Paris Climat 2015.



Mangroves près de Tuléar.

GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHES NATURELLES

• CONTEXTE D'INTERVENTION

L'océan indien est la troisième région du monde la plus affectée par les phénomènes naturels intenses dont les impacts humains et socio-économiques majeurs freinent le développement. La réduction et la gestion des risques de catastrophes constitue un des champs d'action prioritaires de la COI. La COI intervient à travers deux projets : le projet Risques naturels et le programme ISLANDS sur la protection financière.



Pluies diluviennes à Port-Louis.
© *MAE Maurice*

1. PROJET RISQUES NATURELS

- Financement de l'AFD.
- Financements de l'Australie et de la République de Maurice en renforcement des efforts de la COI et des pays de la région.

Financé par l'AFD de 2011 à octobre 2014 (atelier de clôture à Maurice), le projet Risques naturels a à son actif de nombreuses réalisations, parmi lesquelles l'établissement de partenariats clefs (avec la Plateforme d'intervention régionale de l'océan Indien - PIROI -, le Bureau de coordination des affaires humanitaires des Nations unies - OCHA - et la station de surveillance de l'environnement assistée par satellite dans l'océan Indien - SEAS-OI) qui a permis de mettre en réseau les services de protection civile des Etats membres de la COI.



Atelier de clôture du projet Risques naturels.

• PRINCIPALES AVANCÉES DE L'ANNÉE

Etude diagnostic sur le glissement de terrain à Anjouan, Comores en avril

- Plus de 2 000 personnes évacuées à Mahalé
- 450 images par drone de très haute résolution sur Anjouan mises à disposition des Comores
- 2 500 images par drone de très haute résolution sur la Grande Comore et Mohéli

Aménagement et risques (financement Australie)

- 2 études pilotes d'aménagement et risques finalisées à Tamatave et Mohéli (financement Australie)
- 45 opérateurs formés et acquisitions des équipements pour la numérisation de données sous SIG
- 86 000 bâtiments numérisés sur Tamatave et 17 000 sur Mohéli
- 900 km de routes numérisées à Tamatave et 190 km sur Mohéli

Le projet Risques naturels, c'est :

- une caserne de pompiers (financement de Maurice), un centre opérationnel de gestion des crises et 3 prototypes de maisons d'urgence aux Comores ;
- 2 kits de télécommunication d'urgence offerts à Madagascar (financement Maurice) ;
- un séminaire régional « aménagement, risques et droit » aux Seychelles ;
- une plateforme d'échanges et d'information sur les risques naturels finalisée ;
- un film plaidoyer sur les risques et catastrophes.

2. LE PROGRAMME CONJOINT ISLANDS/ UNISDR « PROTECTION FINANCIÈRE DES POPULATIONS ET DES ÉCONOMIES CONTRE LES RISQUES DE CATASTROPHES NATURELLES ET CLIMATIQUES »

• DISPOSITIF TECHNIQUE ET FINANCIER

Ce Programme est financé et appuyé techniquement par :

- le projet ISLANDS sur fonds de l'Union européenne ;
- une subvention de l'UNISDR (546 000 USD) pour l'apprentissage et la mise en place d'une méthodologie moderne permettant de mesurer les pertes économiques dans la région et d'évaluer les risques futurs de catastrophes et leurs impacts économiques et sociaux.

• PRINCIPALES AVANCÉES DE L'ANNÉE

- Formation de techniciens dans chaque pays (financée par l'UNISDR) aux nouvelles techniques de collecte d'informations ; mise en place effective par ces techniciens de bases nationales de données empiriques sur les pertes résultant de catastrophes pendant les 30 dernières années.
- Etablissement dans chaque pays d'une cartographie précise du capital immobilier national existant, modélisation de la vulnérabilité humaine et urbaine face aux catastrophes futures, calculs des pertes économiques estimées selon différent types de catastrophes.



L'aménagement du territoire participe directement à la prévention des risques de catastrophe.

- Analyse détaillée des disponibilités financières nationales et évaluation des ressources nécessaires pour une politique publique d'investissement efficace permettant de réduire les risques identifiés.
- Participation aux réunions préparatoires de la Conférence mondiale pour la réduction des risques de catastrophes qui se tiendra à Sendai, Japon, en 2015, afin de présenter la COI, son programme conjoint UNISDR/ISLANDS IFPP, en vue de collaborations et de financements potentiels.
- Réunions semestrielles (juin, décembre) de la plateforme régionale pour les mécanismes financiers de réduction des risques de catastrophe pendant lesquelles les actions de mise en œuvre de l'IFPP ont été discutées et de nouveaux partenariats ont été concrétisés (SEAS – OI du Conseil régional de La Réunion, la Mutuelle panafricaine de gestion des risques - *African Risk Capacity*, ARC - de l'Union africaine, ainsi que l'OCHA).



5e réunion de la plateforme ISLANDS pour la protection financière contre les risques de catastrophes, avril 2014, Maurice.

• PERSPECTIVES D'AVENIR

Les réalisations du IFPP seront renforcées en 2015 par les activités suivantes :

- réunions nationales de restitution dans chaque pays, appuyées par des rapports descriptifs, sur les résultats concrets du programme IFPP réalisé avec le concours de l'UNISDR ;
- renforcement des bases de données nationales sur les pertes économiques ;
- extension des secteurs couverts par la modélisation des risques de catastrophes avec le lancement des opérations du projet de la Banque mondiale (SWOFI RAFI) et l'introduction de données satellitaires de haute résolution ;
- application des décisions de la WCDRR de Sendai concernant la gestion des risques ;
- montage du projet régional « Changement climatique et réduction des risques de catastrophes » pour un financement dans le cadre du 11e Fonds européen de développement.

EDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET APPUI À LA PLANIFICATION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pour assurer un développement véritable de l'Indianocéanie, la COI mise sur une planification intégrée du développement à long terme. Elle mise aussi sur l'éducation au développement durable, une démarche pédagogique indispensable pour faire évoluer les mentalités et les comportements vis-à-vis de l'environnement. Ces deux actions sont mises en œuvre dans le cadre du projet ISLANDS.

1. LE PROJET ISLANDS

Sur financement de l'Union européenne, ce projet, démarré en 2011 et mis en œuvre en 2 phases (2011-2014 et 2014-2017), appuie de manière holistique la mise en œuvre de la « Stratégie de Maurice », et maintenant « Samoa, la voie à suivre » pour les PEID de la région AfOA-OI.



Signature de la phase 2 du projet ISLANDS.

Quelques realisations pendant la première phase 2011-2014

- Création de cinq plateformes thématiques liées au développement durable dans la région
- Valorisation de la région dans 22 évènements internationaux
- Plus de 40 partenariats conçus et mis à disposition des acteurs du développement durable de la région
- De multiples publications accessibles sur le site Internet de la COI
- Un cas d'étude avec le bureau des statistiques de Maurice, unique dans les PEID, sur l'intégration dans la comptabilité nationale à Maurice de la valeur de la diversité biologique ou capital environnemental naturel, en application des « Objectifs d'Aichi », qui constituent le nouveau « Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 » pour la planète, adopté par les Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB) en octobre 2010
- Un partenariat clé avec le Conseil mondial des entreprises pour un développement durable (*World Business Council for Sustainable Development* - WBCSD), afin d'amener nos entreprises vers la vision 2050 et le plan d'action 2020 de ce conseil

• OBJECTIFS/RÉSULTATS ATTENDUS D'ICI LA FIN DU PROJET

- Un cadre institutionnel régional pour le développement durable opérationnel, traitant les questions de vulnérabilité et de résilience des PEID, basé sur la communication, la coordination et l'échange d'informations, et incluant des partenariats aux niveaux national, régional et inter-régional, ainsi que toutes les parties prenantes ; un mécanisme de macro-planification intersectorielle au niveau national.
- La mise à échelle de l'étude sur la valorisation des écosystèmes dans les comptabilités nationales.
- Des entreprises de la région initiées aux rapports annuels pour la durabilité (*corporate sustainability reporting*) et autres initiatives du développement durable pour le secteur privé.
- Plusieurs actions pilotes sur les mécanismes de financement novateurs (mécanismes de marché pour les biens et services environnementaux, systèmes de micro finance, accréditation NIE, PPP) identifiés et formellement adoptés.

• LE DISPOSITIF TECHNIQUE ET FINANCIER

Partenaires financiers

- L' Union européenne (17,5 millions d'euros pour les deux phases).
- Le Fonds européen de développement régional (FEDER).
- Le Bureau des Nations unies pour la réduction des risques de catastrophes (UNISDR).
- L'Ambassade des Etats-Unis à Maurice.

Partenariats institutionnels

- Le projet a mis au point de nombreux partenariats institutionnels novateurs pour assurer la durabilité des effets des projets

2. APPUI À LA PLANIFICATION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

• PRINCIPALES AVANCÉES DE L'ANNÉE

- Développement d'une méthodologie « profil de vulnérabilité – résilience » mise en application par les pays pilotes, Maurice et les Seychelles avec l'appui du Département des Nations unies pour les affaires économiques et sociales (UNDESA).



Le projet ISLANDS a permis d'établir des profils de « vulnérabilité - résilience » à Maurice et aux Seychelles sur une base pilote.
© *MAE Maurice*

- Mise en place de l'outil de modélisation de planification intégrée pour les stratégies nationales de développement durable effective dans plusieurs pays, suite aux ateliers de formation d'ISLANDS.
- Interventions pour la présentation des actions innovantes d'ISLANDS reconnues au niveau global dans diverses conférences internationales :
 - ◇ présentation du modèle adopté par la COI pour la planification intégrée à la Conférence biennale du Secrétariat du Commonwealth pour les petits Etats, les 26 et 27 mars à Rodney Bay, Sainte-Lucie ;
 - ◇ interventions sur l'approche de la modélisation dynamique des systèmes pour l'intégration des cadres du changement climatique et de la réduction des risques dans la planification nationale pour le développement à la « 32nd *International Conference of the System Dynamics Society* », du 20 au 24 juillet à Delft, Pays-Bas ;
 - ◇ interventions dans de nombreux forums de la 3e Conférence internationale sur les PEID, du 1er au 4 septembre 2014 à Apia, Samoa ;
 - ◇ présentations du travail sur la comptabilité du capital environnemental naturel à la 12e Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique du 6 au 17 octobre à PyeongChang, République de Corée ;
 - ◇ participation à l'Assemblée générale de la Fondation pour l'infrastructure durable le 4 novembre à Londres, Royaume-Uni.
- Développement pour Maurice, en partenariat avec *Statistic Mauritius*, des premiers comptes physiques PEID pour la comptabilité du capital environnemental naturel (ENCA), en ligne directe avec l'objectif d'Aïchi 2.

Publications

- A Review Of Multi-Stakeholder Processes For Developing National Sustainable Development Strategies In Four Island States In The Indian Ocean: Madagascar, Mauritius, Seychelles And Zanzibar
- Experimental Ecosystems Natural Capital Accounts: Mauritius Case Study

Dans le cadre du programme *Inspired Generations*, le Comité anjouanais pour le développement durable (CADD) et le Bureau de la coopération Sud-Sud des Nations unies doivent signer un protocole d'accord pour faciliter l'interaction entre les entrepreneurs anjouanais et ceux des autres pays en développement, grâce à l'appui de ISLANDS. Le modèle anjouanais de coopération a été présenté au Global South-South Development Expo du 17 au 21 novembre à Washington, USA.



Le modèle anjouanais de coopération a été présenté au Global South-South Expo, en novembre à Washington, grâce à l'appui du projet ISLANDS.

- Mise en œuvre du programme *Inspired Generations* en collaboration avec la FJDD (Fondation des jeunes pour un développement durable) aux Comores et appui aux Comités insulaires pour le développement durable (aide au développement des projets et à l'approche des donateurs potentiels). Le programme est maintenant déployé à Maurice, aux Seychelles, à Madagascar et à Zanzibar.

• PERSPECTIVES D'AVENIR

- Capitaliser les acquis de la phase I d'ISLANDS en matière de planification intégrée.
- Continuer (via le programme d'infrastructure durable) à collecter les données sur les projets d'infrastructures, à identifier et combler les lacunes dans la planification et la préparation des projets, à identifier et atténuer les risques et à les orienter vers différentes sources de financement.
- Proposer pour chaque pays une méthodologie de base sur les mécanismes de financement innovants et les faire suivre par des projets pilotes.
- Organiser le symposium du programme *Inspired Generations*.

3. DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS, SENSIBILISATION ET ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

• PRINCIPALES AVANCÉES DE L'ANNÉE

- Adhésion de la COI à l'UVED pour soumettre une proposition commune lors d'un prochain appel à propositions et offrir à nos partenaires un accès gratuit à tous les contenus éducatifs sur le développement durable mis sur le site web de l'UVED.
- Mise en œuvre et actualisation régulière de la plateforme d'enseignement en ligne (http://31.222.186.27/moodle/) (les « ressources éducatives libres » - REL - liées au développement durable sont accessibles en anglais et en français).
- Accord signé entre la Fondation pour l'éducation à l'environnement (FEE International) et la COI pour le lancement du programme ECO-Schools Education à l'environnement et affiliation de la COI à la FEE.
- Développement et mise à disposition d'outils et de matériels éducatifs (bandes dessinées, manuels pédagogiques, spectacles de marionnettes…) pour les écoles.
- Participation à la Conférence mondiale de l'UNESCO sur l'éducation pour le développement durable à Nagoya, Japon, du 10 au 12 novembre pour mettre en valeur les outils de sensibilisation d'ISLANDS. Cette conférence a été également l'occasion d'une réunion de travail avec l'UVED et d'un accord de principe avec l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD) sur la diffusion des clips lauréats du concours Eco-Clip au prochain festival du film « Vues d'Afrique ».
- Après les Comores, les Seychelles et Zanzibar, des études sur les besoins éducatifs de niveau tertiaire et professionnel en matière d'adaptation au changement climatique ont été conduites à Maurice et Madagascar, en collaboration avec l'Université australienne Sunshine Coast. L'Université australienne La Trobe a permis à ISLANDS d'organiser un cours régional « Adaptation au changement climatique : obstacles et solutions » aux Seychelles du 12 au 16 mai, en partenariat avec l'Université des Seychelles.

• PERSPECTIVES D'AVENIR

- Lancement en janvier 2015 du concours régional de vidéos sur le développement durable « Eco-Clip » à l'intention des jeunes.
- Lancement du programme Eco-Schools aux Seychelles en février 2015 : l'atelier national des parties prenantes aura lieu ensuite dans chaque pays, puis les comités nationaux seront fondés, les programmes pilotes planifiés et initiés.
- Participation au « Global South South Development EXPO » en juin 2015 en Malaisie.



Questions-réponses avec les élèves lors de la tournée de marionnettes « Dernières nouvelles de la mer » dans la région.

DI 5 – IDENTITÉ INDIANOCÉANIQUE ET **VALORISATION** DES RESSOURCES HUMAINES ET NATURELLES

L'objectif de ce domaine d'intervention est de créer le ciment identitaire de l' Indianocéanie afin de créer les conditions pour consolider l'intégration de la région, accélérer le développement durable et promouvoir ses atouts naturels, culturels et humains sur la scène internationale. L'épanouissement de l'Homme est au cœur de ce DI.

Le DI5 couvre cinq champs d'actions:

- Culture et médias
- Société civile
- Recherche, éducation et coopération universitaire
- Energies renouvelables
- Tourisme

CULTURE

• CONTEXTE D'INTERVENTION

« Même si chaque île est singulière, on sent passer entre nos peuples le souffle d'une histoire commune. Elle est faite de généalogie, de résonnances culturelles, des liens qui nous relient à l'Afrique, à l'Inde, à la Chine, à l'Europe. Et aujourd'hui, plus encore que cette histoire ancienne, c'est le destin commun de nos peuples qui fonde notre singularité et, disons-le, notre civilisation indianocéanienne. »

C'est ainsi que s'exprimait Jean Claude de l'Estrac, Secrétaire général de la COI, en septembre 2014, lors de la Conférence des Nations unies sur les Petits Etats insulaires en développement, aux Samoa.

Et c'est bien l'Indianocéanie, loin d'être « *une coquetterie intellectuelle, mais l'expression d'une idée et d'un projet* », qui fonde l'action de la COI dans le domaine culturel.

Ainsi, le Conseil des ministres de la COI a adopté en 2013 sa stratégie régionale culturelle, réalisée avec le soutien de l'UNESCO, comportant 7 axes stratégiques, valorisant une culture indianocéanique ouverte notamment sur le tourisme, le développement durable, la protection du patrimoine et l'éducation.

• DISPOSITIF TECHNIQUE ET FINANCIER

- Le ministère des Affaires étrangères français pour « Les mille visages de l'Indianocéanie ».
- L'Unesco pour le financement de la vidéo « Indianocéanie : nous, vous, îles, elles… ».
- Le Conseil général de La Réunion pour la résidence d'artistes qui a permis de concevoir l'hymne de la COI.

• PRINCIPALES AVANCÉES DE L'ANNÉE

> *Les mille visages de l'Indianocéanie*

La COI avait organisé en juin 2013 à Mahébourg un colloque sur « l'Indianocéanie : socle et tremplin de notre devenir ».

L'objectif était de « *mieux définir la singularité de l'Indianocéanie dans un monde en mouvement* », mais aussi « *d'affiner nos réflexions… et de passer du mot à la formulation d'actions concrètes* ».

Les actes de ce colloque ont été publiés dans un ouvrage paru en avril 2014, qui regroupe les contributions des représentants des mondes politique, économique et culturel ayant participé à cette conférence. Cet ouvrage est un point de départ, une étape importante sur le chemin de la reconnaissance de l'Indianocéanie. (+ d'infos p. 15)



Rodrigues, © *Pauline Malterre.*

> *ENSEMBLE : l'hymne de la COI*

L'année a été marquée par la création de l'hymne de la COI – « ENSEMBLE » -, par cinq artistes de la région à l'issue d'une résidence d'artistes au Kabardock, au Port, financée grâce au soutien du Conseil général de La Réunion. Cet acte est fortement symbolique pour la reconnaissance de l'Indianocéanie, comme a tenu à le rappeler le Secrétaire général de la COI, Jean-Claude de l'Estrac.



Eusebia Fatoma.
© *Bruno Bamba*



Davy Sicard.
© *Bruno Bamba*

« Cet hymne est construit de telle sorte que chaque composante de notre mosaïque régionale s'y reconnaisse et se l'approprie. En français, en créole, en shikomori ou en malagasy, cet hymne fait vibrer l'esprit de solidarité qui anime notre communauté de destin. Il est un hommage à nos cultures entremêlées qui fondent une identité régionale à nulle autre pareille. Il est un appel à nos peuples, à nos forces vives et entreprenantes, pour qu'ensemble nous créions une Indianocéanie fière de ses atouts ». (+ d'infos p. 13)



Patrick Victor.
© *Bruno Bamba*



Linzy Bacbotte.
© *Bruno Bamba*

Ensemble

Nous les enfants de l'océan Indien
Sommes parvenus à nous retrouver
Tant nos destins sont liés depuis longtemps

Nous avons des origines ancestrales communes
Nos cultures se ressemblent
C'est cela la richesse que nous offrons à nos enfants

Partageons notre héritage
Comme une seule lumière
Un phare qui pour toujours
Nous guide vers le même chemin

Construisons chaque jour
Dans la même direction
Pour le bénéfice commun

Chacun est resté trop seul de son coté
Ouvrons nos coeurs, ouvrons nos yeux
Nous sommes des peuples fiers,
Marchons ensemble

Ensemble pour être plus forts
Ensemble pour être plus grands
Faisons ici le voeu qu'à jamais
Nos voix, nous portent plus haut
Et plus loin ensemble



Salim Ali Amir.
© *Bruno Bamba*

> *Le patrimoine immatériel de l'Indianocéanie en vidéo : « Indianocéanie : **nous**, vous, îles, elles… ».*

Grâce au soutien de l'UNESCO, la COI a créé une vidéo mettant en valeur des manifestations culturelles et identitaires de nos cinq îles et les liens historiques forts existant entre les peuples de la région. Cette réalisation se situe dans la droite ligne de la stratégie culturelle de 2013 qui met l'accent sur le renforcement de l'identité culturelle régionale visant « *la protection, la conservation, la valorisation du patrimoine culturel et naturel, matériel et immatériel, terrestre et maritime de l'océan Indien* ».

Cette vidéo a été présentée avec succès lors de la conférence culturelle organisée par l'UNESCO en marge de la conférence de Samoa en septembre. (+ d'infos p. 14)



La COI a également participé à de nombreuses manifestations pour le partage de l'Indianocéanie, comme la conférence sur « l'expression Indianocéanique » le 17 octobre, organisée par l'IOCD AFRICA en collaboration avec le ministère des Arts et de la Culture mauricien, la Mairie de Port-Louis, et l'Amitié Malgache Mauricienne. L'Indianocéanie est un « produit unique » qu'il faut préserver et valoriser. Cette conférence a été l'occasion de projeter notre film « Nous, vous, îles, elles ».

• PERSPECTIVES D'AVENIR

> *Les suites du colloque de Mahébourg.*

A la suite du colloque de Mahébourg, la COI a lancé avec onze chercheurs issus de nos cinq îles, la réalisation d'une publication ayant pour objectif de définir le patrimoine commun matériel et immatériel de l'Indianocéanie et ses potentialités touristiques. Deux séminaires ont regroupé ces 11 chercheurs à Maurice aux mois de janvier et de juin.

Cet ouvrage devrait être publié en 2015.



Second atelier régional « Patrimoine et Tourisme en Indianocéanie », 3-4 juin 14, Maurice - de g.à.dr. : Audrey Turpin (assistante chargée de mission COI DI5), Vijayalakshmi Teelock (Maurice), Marie-Annick Lamy-giner (Fr/Réunion), Evelyne Combeau (Fr/Réunion), Sidi Ainouddine (Union des Comores), Véronique espitalier-noël (chargée de mission COI DI5), Jean Michel Jauze (coordonnateur du projet), Marie-Céline Zialor (Seychelles), Frédéric Rabeary (Madagascar), Lydia Wirtz (Seychelles), Ahmed Ouledi (Union des Comores).

> *L'Indianocéanie en images.*

La COI a soutenu le Festival « Ile Courts » (7-11 octobre, Maurice) porté par l'association « Porteurs d'images », dans la perspective de créer un réseau de professionnels de l'Indianocéanie et un cinéma de l'océan Indien. Nous travaillerons en 2015 également sur le théâtre en océan Indien, et, afin de faire vivre l'Indianocéanie, sur le vivier d'images existant dans nos îles, en lien avec les travaux existants en la matière et notamment ceux de l'Iconothèque historique de l'océan Indien, réalisée par le Département de La Réunion.

La difficulté du développement culturel régional est l'absence de ressources dédiées. Les projets sont donc souvent incertains, longs à monter et à aboutir.

MÉDIAS

• CONTEXTE D'INTERVENTION

L'audiovisuel est un formidable outil de rassemblement pour les hommes et les femmes de l'océan Indien.

Le projet de plateforme numérique régionale constitue un outil de communication moderne permettant d'atteindre deux objectifs essentiels pour notre région :

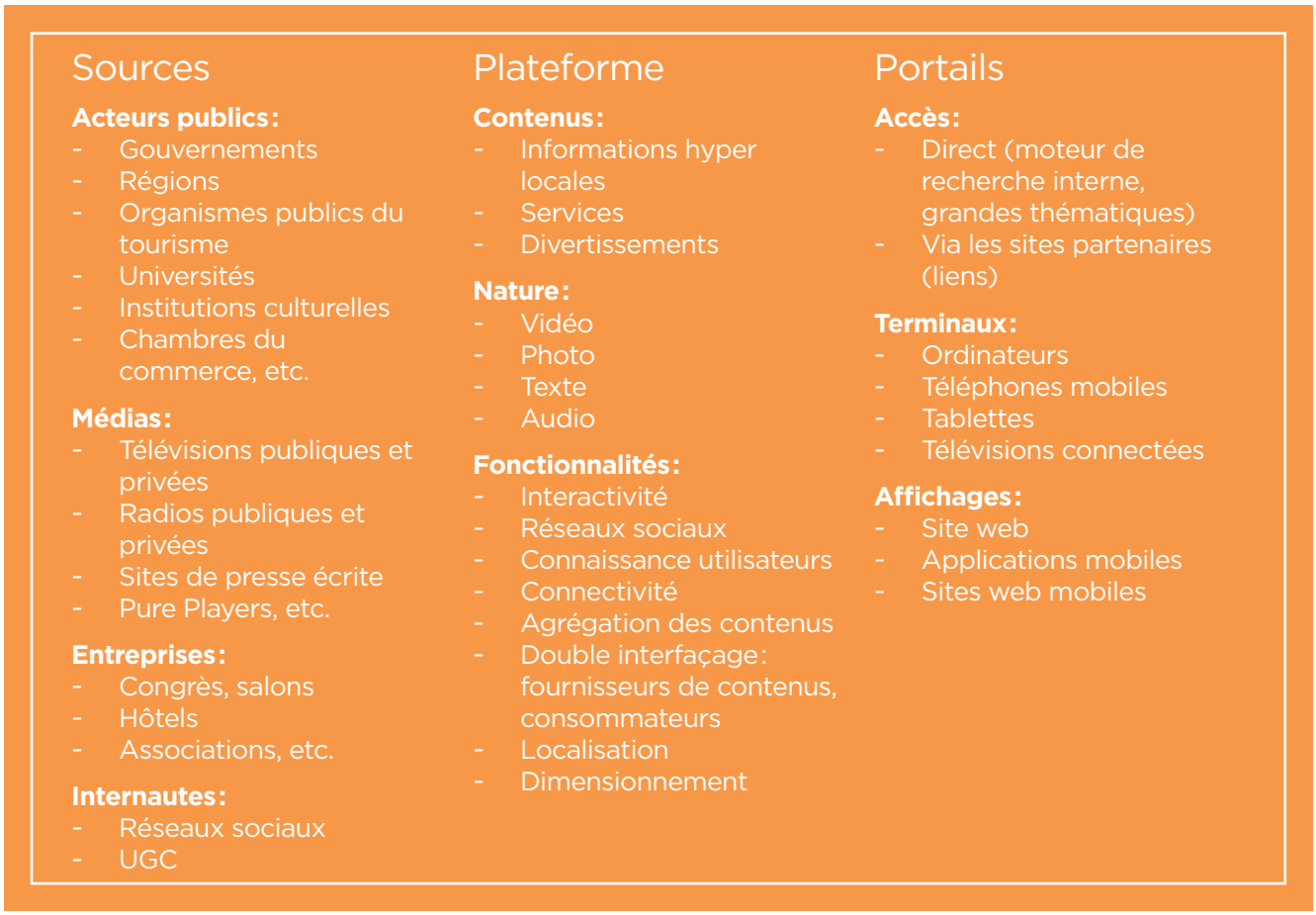
- rapprocher les peuples des pays membres de la COI et développer le sentiment d'appartenance à une même entité géographique et culturelle ;
- offrir au reste du monde une fenêtre ouverte sur notre identité et nos territoires.

Cette plateforme numérique multimédias répond aux nouveaux besoins des usagers qui souhaitent pouvoir se connecter en toutes situations. Elle est en cohérence avec les impératifs de connectivité numérique en cours de développement en Indianocéanie.

• PRINCIPALES AVANCÉES DE L'ANNÉE

L'étude de faisabilité pour la réalisation d'un média de communication régionale a été lancée à la fin de l'année 2013. Les résultats de l'étude proposant la création d'une plateforme numérique régionale ont été validés par les organes de la COI en avril.

Indocéane.TV réunira différents partenaires, - gouvernements et régions, chambres de commerce, offices du tourisme, médias, entreprises (notamment les hôtels), associations… - œuvrant dans des domaines très variés – culture, tourisme, arts, sports, musique, divertissements…-, mais implantés dans un même espace, nos cinq îles. La plateforme numérique se positionnera comme un « nœud médiatique » diversifié et cohérent, pour devenir une vitrine de l'océan Indien.



Elle sera consultable par tous les internautes de la zone, - quel que soit le support (ordinateurs, tablettes, mobiles) - mais aussi dans le monde entier.

Outil de communication transversal touchant des domaines aussi variés que l'économie, la culture, l'éducation, Indocéane.TV mettra en valeur la richesse, la diversité et la complémentarité du patrimoine de l'Indianocéanie et contribuera au développement des échanges intra régionaux.

Le Conseil des ministres d'avril a d'ailleurs qualifié Indocéane.TV d'« *outil essentiel d'intégration régionale* ».

Une étude complémentaire d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été lancée, au second semestre de l'année, visant à affiner le plan d'affaires et à élaborer les cahiers des charges techniques et de partenariats. Cette étude a pris fin en décembre.

• PERSPECTIVES D'AVENIR

La prochaine étape de la création d'Indocéane.TV est l'obtention de son financement, préalablement au lancement des différents appels d'offres. Le projet sera présenté aux financeurs que sont notamment le FED et le FEDER au premier trimestre 2015, pour un démarrage opérationnel au plus tôt, en fonction des éléments précédents.

EDUCATION, RECHERCHE ET INNOVATION

• CONTEXTE D'INTERVENTION

Depuis 2008, la COI essaie de mobiliser des partenaires financiers autour d'un projet de renforcement et de valorisation de la recherche régionale. En 2011, puis en 2012, le Conseil des ministres de la COI et le Comité des OPL ont affiché leur volonté d'avancer dans ce secteur et de créer une « *structure pérenne de gouvernance stratégique* » en matière de recherche.

• PRINCIPALES AVANCÉES DE L'ANNÉE

Des partenariats thématiques et institutionnels ont été signés avec deux très importants organismes de recherche présents sur le plan international que sont le CIRAD – *Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement* – et l'IRD – *Institut de recherche pour le développement.* Ces accords – qui constituent le démarrage de notre action – précèdent la constitution d'une plateforme recherche/éducation.

> *L'accord-cadre signé avec le CIRAD, la Région Réunion et la Préfecture de La Réunion le 5 juin s'étend sur le territoire de nos cinq îles avec six axes de développement régional:*

- santé animale et santé humaine dans la zone océan Indien (One Health OI) ;
- biodiversité et santé végétale ;
- co-conception de systèmes agro-alimentaires de qualité ;
- services et impacts des activités agricoles en milieu tropical ;
- forêts et biodiversité ;
- systèmes de production d'altitude et durabilité.

Une plateforme régionale de recherches agronomiques pour le développement (PreRad) a été créée. Elle pilotera le dispositif de façon collégiale. Gilles Mandret, directeur régional Réunion-océan Indien du CIRAD précisait à cette occasion : « *L'accord-cadre signé aujourd'hui place le partenariat au cœur de la plateforme régionale : il le considère non plus comme un moyen mais comme une finalité au service de la recherche.* ».



Signature du PreRad à La Réunion, 5 juin 2014.

> *L'accord-cadre signé avec l'IRD le 19 septembre concerne, quant à lui, quatre grandes thématiques :*

- climats et grands écosystèmes marins de l'océan Indien ;
- santé humaine et maladies émergentes, en lien avec l'action COI/CIRAD ;
- patrimoines, ressources et gouvernance ;
- bases de données et observations.
- Pour Jean Claude de l'Estrac, l'ambition de la COI, avec l'appui de l'IRD, est « *de créer un pôle régional Recherche-Education, que nous voulons pôle de créativité et d'ouverture vers le monde et qui doit jouer un rôle de locomotive pour le développement de l'Indianocéanie* ». Le Professeur Michel Laurent, président de l'IRD, poursuivait ainsi : « *Cet accord préfigure la mise en place d'un Grand observatoire de l'océan Indien (G2OI)* », dont l'objectif est de favoriser la coopération entre les institutions de recherche et d'enseignement supérieur de la région et de partager les données et les plateformes existantes en la matière. L'IRD a ainsi mis à la disposition de la COI pendant 2 mois en 2014, un

cadre qui a mis en exergue les potentialités en matière de données disponibles à la COI, étant susceptibles d'alimenter à terme le G2OI.

La COI a également participé à des manifestations importantes dans ce domaine au cours de l'année. Parmi celles-ci, la première Conférence régionale sur l'éducation organisée par l'Académie de La Réunion, en avril, a permis de réfléchir sur une stratégie régionale commune en la matière et d'échanger sur les pratiques et les ressources de la zone.

• PERSPECTIVES D'AVENIR

La signature de ces deux accords-cadres constitue une première étape vers la constitution d'un pôle régional Recherche-Education. Ces accords déboucheront sur des actions concrètes en 2015, en particulier l'appui du CIRAD à la conférence des bailleurs sur la sécurité alimentaire, prévue à Madagascar en février 2015.

Il conviendra également, en 2015, d'élargir ces partenariats en lien avec les thématiques développées par nos projets, et d'y associer le volet éducation supérieure, étroitement lié à la recherche, en privilégiant notamment l'enseignement en ligne, à travers la constitution d'une plateforme régionale, en lien avec Indocéane.TV.

Par ailleurs, une démarche interne d'harmonisation et de pérennisation de la gestion des données disponibles pourrait être menée, en vue de progresser vers la création du G2OI.

ENERGIES RENOUVELABLES

• CONTEXTE D'INTERVENTION

La fluctuation des cours du pétrole, le réchauffement climatique et une dépendance élevée à l'égard des énergies fossiles obligent les îles de la COI à repenser leur modèle de développement, pour le rendre plus sobre en carbone et plus économe en énergie.

Il s'agit de mettre en place une politique énergétique construite sur le long terme, axée sur la mise en valeur des énergies renouvelables et une plus grande efficience énergétique. L'Indianocéanie dispose d'atouts considérables en matière d'énergies renouvelables, qu'elles soient marines (houle, énergie des vagues, des courants et des marées, énergie thermique des mers…), ou terrestres (éolien, biomasse, photovoltaïque, géothermie, hydroélectricité…). Mais la situation énergétique des Etats membres de la COI est hétérogène et une approche régionale s'impose pour permettre le partage d'expériences et le transfert des savoir-faire et des technologies. Un des grands enjeux de la région est de permettre à chacun d'accéder à l'énergie dont il a besoin, tout en respectant et en préservant l'environnement.

Le développement des énergies renouvelables et la maîtrise de la demande énergétique relèvent à la fois de l'urgence et de la nécessité. Aux Seychelles, la production électrique dépend à 95 % des combustibles fossiles importés et l'objectif est de porter la part des énergies renouvelables dans la production électrique à 15 % d'ici 2030. Madagascar et l'Union des Comores importent 90 % de leur énergie commerciale et dans la Grande Ile, 19 % seulement de la population a accès à l'électricité, tandis qu'aux Comores ce taux est de 38 %. A Maurice, l'importation des hydrocarbures coûte annuellement à l'Etat l'équivalent de 8% de son produit intérieur brut et le pays entend porter la part des énergies renouvelables dans la production électrique à environ 35 % en 2025. La Réunion aspire quant à elle à devenir un territoire sans énergies fossiles dès 2030. Aujourd'hui, 37 % de sa production d'électricité est d'origine renouvelable, notamment grâce à l'hydraulique et à la bagasse, un résidu de la canne à sucre qui éclaire un foyer réunionnais sur dix.

• DISPOSITIF TECHNIQUE ET FINANCIER

Le 5 juin 2013, la Commission de l'océan Indien et l'Union européenne ont signé la convention de financement du projet « Energies renouvelables et Efficacité énergétique » pour la période 2013-2017. Ce projet bénéficie d'un financement de 15 millions d'euros dans le cadre du 10e FED pour sa mise en œuvre en Union des Comores, à Madagascar, à Maurice et aux Seychelles. La Réunion est intégrée au projet à travers un financement du Fonds européen de développement régional (FEDER). L'AFD a quant à elle financé le pré-diagnostic réalisé par EDF Réunion et l'ADEME, pré-diagnostic qui a permis un démarrage rapide du projet FED.



Barrage mini centrale hydroélectrique à Madagascar.

• OBJECTIFS DU PROJET

Des résultats concrets sont attendus à travers ce projet :

- la mise en place d'une stratégie régionale de la COI focalisée sur le développement des compétences et des institutions ;
- la conception et la mise en œuvre de systèmes décentralisés de production d'énergie renouvelable par le biais d'appels à projets lancés à destination des personnes publiques et privées ;
- le développement et la mise en œuvre d'une campagne de sensibilisation et de plaidoyer sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique ;
- l'amélioration de la réglementation et de l'environnement des affaires pour la production électrique d'origine renouvelable avec le renforcement des données disponibles sur les ressources solaire et éolienne ;
- le développement de normes d'efficacité énergétique et de labels pour différentes catégories de bâtiments, pour les appareils et équipements électroménagers, avec un impact positif sur la consommation électrique et le pic de consommation de pointe.

• PRINCIPALES AVANCÉES DE L'ANNÉE

Suite au lancement, en janvier, de la consultation européenne pour le recrutement de l'assistance technique auprès des 8 candidats sélectionnés, l'équipe d'assistance technique du projet est au complet à la COI depuis le 13 octobre.

Afin d'accélérer le démarrage du projet, un pré-diagnostic sur « les conditions d'un développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique dans les pays de la COI » a été mené par l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) de La Réunion et EDF (Electricité de France)-Réunion, grâce au soutien de l'AFD. Cette étude a élaboré un diagnostic des cinq membres de la COI en matière d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique, basé sur les actions et projets des îles en la matière. L'étude a également suggéré des préconisations. Ces résultats ont été partagés lors d'un premier atelier de travail réunissant à Maurice, les 20 et 21 octobre, l'Union européenne, l'AFD et les points focaux nationaux (PFN) du projet.



Chauffe-eau solaire et installation photovoltaïque à La Réunion.

Le chargé d'affaires de la Délégation de l'Union européenne, M. Aldo Dell'Arricia, a rappelé lors de la cérémonie d'ouverture de cet atelier que : « *le double parrainage Union européenne-France n'est pas un hasard : il illustre les synergies entre la France et l'Europe dans leur coopération au développement et l'importance grandissante donnée au secteur stratégique des énergies…* ». Il s'est réjoui que « *les bénéfices attendus* – du projet- *rejoignent les priorités de l'Union européenne, à savoir l'accès des populations à une énergie abordable,*



Cérémonie d'ouverture du premier atelier de travail du projet présidé par Jean Claude de l'Estrac, Secrétaire général de la COI et Aldo Dell'Ariccia, chargé d'affaires a.i. auprès de la Délégation de l'Union européenne à Maurice en présence de Matthieu Discour, directeur de l'Agence française de développement.

propre et durable, en cohérence avec les politiques de lutte contre la pauvreté et d'aide au développement des pays tiers… ».

Jean Claude de l'Estrac, Secrétaire général de la Commission de l'océan Indien, a insisté sur la vulnérabilité commune aux changements climatiques des Etats membres de la COI. « *Il est impératif de traiter l'autonomie énergétique de notre région. Nos politiques publiques énergétiques doivent avoir pour objectif de permettre à l'Indianocéanie d'accéder à l'énergie dont elle a besoin tout en préservant notre environnement naturel* », a-t-il fait valoir. Il a rappelé aussi que « *le secteur privé a un rôle essentiel à jouer dans ce vaste chantier. Nous le solliciterons d'ailleurs par nos appels à projets pour la conception et la mise en œuvre de systèmes décentralisés de production d'énergie électrique utilisant des énergies renouvelables* ».

Et cela a été l'objet des déplacements de l'assistance technique en novembre et décembre dans nos îles, afin de présenter le programme ENERGIES et l'appel à projets qui sera lancé en 2015.

La COI a également assisté à plusieurs manifestations sur cette thématique au cours de l'année, notamment à la Conférence internationale Climat-Energie organisée à La Réunion par la Région Réunion, du 24 au 26 juin. Cette conférence a permis aux PFN du projet, à la COI, à l'ADEME et à EDF-Réunion de travailler ensemble sur le pré-diagnostic. La COI participe également aux réunions de la nouvelle gouvernance Energies mise en place par la Région Réunion, pour la partie coopération régionale, et visant à la mise en commun de l'expertise et au développement des outils pour le transfert des savoir-faire dans le domaine énergétique



Des énergies renouvelables à développer pour réduire l'utilisation du bois (comme par exemple ici pour la distillation d'Ylang Ylang aux Comores).

• PERSPECTIVES D'AVENIR

Le programme ENERGIES va voir ses premières actions démarrer en 2015.

L'une de ses actions phares est le lancement de l'appel à projets. Cet appel à projets concernera particulièrement le secteur privé : il sera ouvert à tous les acteurs publics et privés porteurs de projets de génération d'énergie à base de ressources renouvelables et aux solutions décentralisées, en cohérence avec les objectifs de développement des pays membres de la COI.

Nous financerons donc, dans ce cadre, des projets concrets de production d'énergie qui se réaliseront dès 2016.

D'autres actions seront également menées comme par exemple, des campagnes de sensibilisation sur l'efficacité énergétique ou des audits sur les bâtiments visant à aboutir à des normes en matière énergétique pour ces derniers, mais aussi pour les appareils électro-ménagers.

TOURISME

• CONTEXTE D'INTERVENTION

Conscients du fort potentiel du tourisme pour le développement de ses Etats membres, les instances de la COI ont défini la coopération dans le secteur touristique comme une priorité.

Tenant compte des disparités existant entre leurs Etats membres dans ce secteur, les ministres en charge du tourisme de la COI se sont réunis le 12 novembre 2012 et ont adopté les principaux éléments d'un cahier des charges d'une future stratégie régionale de coopération touristique.



Ankatafa, Madagascar.
© *Céline Chevrier*

Avec 2 millions de visiteurs en 2014, l'Indianocéanie n'a réussi à attirer que 0,0018 % du nombre total de touristes (1,1 milliard) qui ont sillonné le monde. Le tourisme international affiche une progression bien plus forte (5% de croissance sur les 10 premiers mois, 3 % en Afrique) que la tendance anticipée par l'Organisation mondiale du tourisme (OMT). En Indianocéanie, la marge de progression reste donc énorme !

Le cahier des charges de ladite étude a été adopté par le 28e Conseil de la COI en janvier 2013.

En septembre 2013, à La Réunion, lors de la Conférence internationale du tourisme insulaire organisée sous l'égide de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), le Secrétaire général de la COI, a défini l'Indianocéanie comme « *la synthèse d'un patrimoine commun et la conjonction d'une géographie particulière avec une réalité humaine tout aussi originale […], une invitation au voyage pour les peuples du monde entier, un espace infini, vert et bleu* ». La mise en valeur de façon coordonnée de ce produit unique qu'est l'Indianocéanie constitue aujourd'hui une priorité.

• DISPOSITIF TECHNIQUE ET FINANCIER

L' Union européenne, partenaire financier.

• PRINCIPALES AVANCÉES DE L'ANNÉE

L'objectif général de l'étude stratégique lancée en 2014, financée par le Fonds européen de développement (FED), est de définir une stratégie de coopération entre les Etats membres de la COI qui permette d'ancrer le secteur touristique dans une dynamique de développement économique et social durable. Cette étude prendra en considération les spécificités des différentes îles, notamment la fragilité des milieux naturels, l'insularité et la diversité culturelle.

L'étude poursuit trois objectifs :

- la définition de produits touristiques régionaux viables et compétitifs ;
- une stratégie vis-à-vis des marchés prioritaires ;
- une organisation optimum du secteur touristique.

Cette étude a effectivement démarré en octobre. Les consultants se sont déplacés dans nos îles en novembre et décembre. L'étude est en voie de finalisation.



Démarrage de l'étude tourisme – Réunion avec les experts au siège du Secrétariat général de la COI - de g.à.dr. : Catherine Bouveyron, consultante indépendante; Véronique Espitalier-Nöel, chargée de mission COI et James MacGregor, Président d'Ecoplannet Sarl.

Conjuguer les plaisirs de la randonnée et du farniente au bord de l'eau…



Le Piton de la Fournaise à La Réunion.



La baie de Mahébourg à Maurice.

La COI a également organisé le 8 juillet, aux Seychelles, une Conférence ministérielle du transport aérien et du tourisme.

Cette conférence a examiné les perspectives du secteur touristique dans l'océan Indien. La croissance annuelle de passagers qui résulterait d'une amélioration de la desserte aérienne à travers la coopération régionale dans le secteur de l'aviation est estimée à 40 %. La conférence a donc formulé des propositions concrètes pour l'amélioration de la desserte aérienne de nos îles, frein majeur au développement du tourisme en Indianocéanie.

• PERSPECTIVES D'AVENIR

La prochaine étape est la finalisation de l'étude stratégique de coopération touristique, qui fera l'objet d'un atelier de restitution au 1er semestre 2015.

Cette étude formulera des propositions, notamment pour le développement de certains produits et de certains marchés. L'enjeu sera de valider ces propositions et de parvenir à les mettre en œuvre, sachant que les ressources financières du secteur sur le plan régional et dans le cadre de nos pays ACP seront difficiles à mobiliser dans les années à venir.

Anse Source d'Argent aux Seychelles.
© Pierre Argo.







CHAPITRE #5

Partenaires

Les partenaires au développement sont des acteurs indispensables à la mise en œuvre des programmes de coopération régionale. Leur appui s'exprime par le financement de projets, l'assistance technique et le renforcement des capacités du Secrétariat général. Il est l'expression d'une solidarité envers les peuples de l'Indianocéanie mais aussi l'expression d'une confiance dans la plus-value apportée par la COI.

A côté des partenaires traditionnels tels que l'Union européenne, l'Agence française de développement, la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et le Système des Nations unies, de nouveaux partenariats se sont noués ces dernières années, notamment avec la Chine et l'Australie, attestant de l'attractivité de la COI.

Preuve de cette montée en puissance, la COI a non seulement multiplié ses partenariats techniques et financiers mais aussi élargi l'éventail des domaines dans lesquels elle intervient. Depuis 2005, la COI a géré 26 projets de coopération, dont certains sont co-pilotés avec les autres organisations régionales de l'Afrique orientale et australe.

L'UNION EUROPÉENNE

En 2014, le démarrage des projets régionaux d'envergure - Biodiversité et Energies renouvelables (2014-2017 pour 15 millions d'euros chacun), ainsi que la signature des conventions de financement des secondes phases des projets SmartFish, le 6 mars (2014-2017 pour 16 millions d'euros) et ISLANDS, le 11 avril (2014-2017 pour 7,5 millions d'euros), ont confirmé largement l'Union européenne dans son statut de premier partenaire au développement de la COI.

L'année a été également marquée par les négociations sur le 11e Fonds européen de développement (FED), des négociations cruciales puisqu'elles conditionnent l'ampleur des projets régionaux qui seront gérés par la COI pour la période 2014-2020.

Les réunions du Comité de haut niveau sur le 11e FED, qui se sont tenues en mars à Bruxelles et en décembre à Gaborone, ont permis de préciser le contenu de l'enveloppe dédiée à l'Afrique orientale et australe – océan Indien (AfOA-OI), et plus spécifiquement à chacune des organisations régionales (COI ; Autorité intergouvernementale pour le développement – IGAD ; Marché commun d'Afrique orientale et australe – COMESA ; Communauté d'Afrique de l'Est – EAC ; et, sous le 11e FED, la Communauté de développement d'Afrique australe – SADC). Outre l'enveloppe sous-régionale COI, l'organisation bénéficiera également de l'enveloppe dédiée au financement des infrastructures et de l'enveloppe ciblant les priorités interrégionales qui dépassent le cadre géographique couvert par les organisations régionales (gestion des ressources halieutiques, sécurité maritime, préservation de la biodiversité, mise en œuvre des Accords de partenariat économique…). La COI avait obtenu 110 millions d'euros du 10e FED et il semble qu'elle puisse compter sur au moins l'équivalent pour le 11e FED (cf. message d'Aldo Dell'Ariccia).

> Le programme indicatif régional 11e FED englobera 26 pays de l'Afrique australe, orientale et de l'océan Indien (AfOA-OI), rassemblés au sein de cinq organisations régionales : la COMESA, l'IGAD, l'EAC, la COI et la SADC. 1,33 milliard d'euros seront alloués à ce programme, soit près de 50% d'augmentation par rapport au 10e FED.

Les fonds que recevra la COI lui permettront de mettre en œuvre une série de programmes et projets répondant aux trois domaines d'intervention prioritaires définis :

- la paix, la sécurité et la stabilité régionales ;
- l'intégration économique régionale ;
- la gestion durable des ressources.

La COI compte sur le critère d'insularité, retenu à son initiative, pour faire valoir les besoins spécifiques de la région en matière de développement. Ce critère devrait, par exemple, lui permettre d'obtenir des financements pour conduire des projets d'infrastructures spécifiques qui favoriseront l'intégration économique régionale, notamment sur les plans maritime et numérique. Par ailleurs, le fonds de développement alloué à l'AfOA-OI sera désormais géré par un Comité de haut niveau.

En plus de ces négociations sur le 11e FED, le Secrétaire général de la COI a participé à deux autres réunions de haut niveau au cours de l'année. Il a abordé la problématique de la piraterie et parlé du programme de sécurité maritime MASE lors de l'Assemblée paritaire ACP-UE, qui s'est tenue du 12 au 14 février à Port-Louis. Au cours du Sommet Union européenne-Afrique organisé les 3 et 4 avril à Bruxelles, il a poursuivi les consultations avec les organisations régionales de l'AfOA-OI. A cette occasion, il a également tenu une réunion de travail avec le nouveau président de la République de Madagascar, Hery Rajaonarimampianina. Les discussions ont porté sur la coopération régionale, le 11e Fonds européen de développement et le projet de faire de la Grande Île, le « *grenier de l'océan Indien* ».

Dans les perspectives pour 2015, on notera que la COI prendra la présidence du Comité de haut niveau sur le 11e FED en juillet et que cette année sera marquée par la signature du Programme indicatif régional qui donnera les orientations pour les projets susceptibles d'être mis en œuvre par la COI dans le cadre du 11e FED.

MESSAGE D'ALDO DELL'ARICCIA

Chargé d'affaires de la Délégation de l'Union européenne pour Maurice, l'Union des Comores et les Seychelles



Les liens de coopération entre l'Union européenne et la Commission de l'océan Indien (COI) datent du milieu des années 80 (6e Fonds européen de développement). Pendant trente ans, l'Union européenne a apporté à la COI une aide financière de plus de 170 millions d'euros sous forme de subventions. L'objectif de l'Union européenne était de renforcer la coopération régionale et les liens de solidarité entre les pays du sud-ouest de l'océan Indien dans les domaines pour lesquels la COI a un avantage comparatif certain, tels que la gestion de ressources communes et la réponse à des défis communs.

Aujourd'hui encore, l'Union européenne reste fortement engagée dans la région de l'océan Indien à travers l'appui au développement durable des petits Etats insulaires en développement dont la COI est un ardent défenseur depuis de longues années. Cet engagement de l'Union européenne se reflète à travers l'importance de l'enveloppe régionale du 11e FED (2014-2020) par laquelle la COI et ses Etats membres disposeront de 50 millions d'euros pour des actions dans des domaines prioritaires pour la région (Stabilité politique et gouvernance démocratique, Défense des intérêts des petits Etats insulaires en développement, Compétitivité et environnement des affaires, Changement climatique et gestion des risques, et Sécurité alimentaire). Dans le cadre de cette coopération régionale, l'Union européenne mettra également à disposition de la COI et de ses Etats membres une enveloppe spécifique "infrastructure" pour le transport, l'énergie, l'eau et les Technologies de l'information et de la communication. La COI et ses Etats Membres pourront en plus bénéficier d'une enveloppe transrégionale ciblant notamment les secteurs de la sûreté maritime, la pêche durable, la biodiversité et la mise en œuvre des Accords de partenariat économique. Cette continuité de l'appui de l'Union européenne à la COI s'accompagne d'une volonté de recentrage des actions et d'une attention plus marquée sur les résultats attendus. En effet, la vocation de l'Union européenne dans le partenariat avec la COI est d'assurer que la coopération au niveau régional vienne s'ajouter aux actions de coopération au niveau national de telle sorte que l'impact global soit supérieur à celui des projets individuels.

Le partenariat de l'Union européenne avec la Commission de l'océan Indien ne se limite pas à la coopération technique. Il inclut un dialogue politique selon l'esprit de l'Accord de Cotonou. Ce dialogue a démarré en 2011 dans le cadre de la préparation de la stratégie régionale de lutte contre la piraterie et pour la sûreté maritime adoptée par la Conférence ministérielle des Etats de l'Afrique orientale et australe et océan Indien en octobre 2010. Ce dialogue politique avec la COI a par ailleurs joué un rôle crucial dans les efforts vers une solution durable à la crise politique qu'a connue Madagascar pendant plusieurs années.

La relation historique entre l'Union européenne et la COI permet de renforcer et de développer un partenariat caractérisé par un esprit de confiance, de respect mutuel et de réciprocité. Ce partenariat nous permettra de faire face aux défis et de répondre aux nouvelles opportunités qui émergent au niveau régional et international. C'est un vaste chantier qui nous attend en 2015.

LA COOPÉRATION FRANÇAISE

La France est le deuxième partenaire financier et technique de la COI, principalement au travers de l'Agence française de développement. La coopération française s'intéresse particulièrement aux enjeux relevant des biens publics mondiaux, en particulier la santé, les écosystèmes et la préservation de l'environnement. La Région Réunion participe aussi activement aux activités de la COI notamment par la mobilisation du Fonds européen de développement régional (FEDER).

• L'AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT

Grâce au soutien de l'AFD, le deuxième volet du projet « Veille sanitaire » a démarré ses activités. Ce projet s'inscrit dans la continuité des actions entreprises en faveur de la santé publique et de la veille épidémiologique depuis 2006. Le projet Veille sanitaire s'appuie sur le réseau SEGA et a élargi son champ d'action à la santé animale dans la mesure où 75% des maladies infectieuses émergentes ou résurgentes sont d'origine animale.

Appui au secteur privé

L'AFD et l'Union des chambres de commerce et d'industrie de l'océan Indien (UCCIOI) ont signé, le 11 décembre dernier à La Réunion, la convention de financement du Programme d'appui au renforcement des capacités commerciales (PRCC). Ce programme sera mis en œuvre sur trois ans par l'UCCIOI qui procèdera au recrutement d'un directeur, basé à Maurice.
La COI collabore avec l'AFD et l'UCCIOI en vue d'optimiser les complémentarités entre les actions destinées au secteur privé, d'autant que les secteurs identifiés sous le PRCC recoupent les principales priorités sectorielles de la COI (connectivité maritime, tourisme, énergies, gestion des déchets, TIC).

MESSAGE DE MATTHIEU DISCOUR

Directeur de l'agence régionale de l'AFD pour Maurice et les Seychelles



Institution financière publique, l'Agence française de développement (AFD) agit depuis plus de soixante-dix ans pour combattre la pauvreté et favoriser le développement durable dans les pays du Sud et dans les Outre-mer. Elle met en œuvre la politique définie par le gouvernement français.

Les interventions de l'AFD auprès de la Commission de l'océan Indien constituent non seulement l'un des piliers de la mise en œuvre de la Stratégie de coopération régionale de l'AFD dans l'océan Indien, mais s'inscrivent également dans une stratégie de soutien plus globale de la France à la COI.

Depuis la première intervention d'envergure en 2007, plus de 17 M€ de subventions lui ont été octroyés, dont 2,2 M€ du Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM). Les thématiques cibles d'intervention jusqu'ici se sont concentrées sur les sujets dits des « biens publics mondiaux » : notamment avec un projet de lutte contre les pandémies à travers le projet Réseau de surveillance et d'investigation des épidémies, le projet d'adaptation aux changements climatiques, le projet de biodiversité soutenu par le Fonds français pour l'environnement mondial et des études ponctuelles.

Les projets soutenus par l'AFD ont permis l'animation de réseaux d'échanges opérationnels au sein de la COI, et la mise en place de projets concrets dans la plupart des pays de la Commission comme, par exemple, la construction d'un centre opérationnel de crise aux Comores.

Nous constatons avec plaisir la montée en puissance de la COI dans la région, qui s'appuie notamment sur un partenariat de qualité avec l'AFD.

En matière de développement durable, l'AFD a financé une étude sur les filières de gestion des déchets en Indianocéanie. Sur cette base, il s'agit d'élaborer un programme régional qui répondra à la problématique de la gestion des déchets en milieu insulaire en impliquant notamment le secteur privé.

L'AFD a également apporté son soutien au Secrétariat général de la COI notamment :

- par le financement d'un poste de responsable de la communication institutionnelle et des relations publiques, à compter du mois de juillet pour douze mois ;
- par l'appui à la conception de la principale publication de la COI en vue du Sommet de Moroni intitulé « d'Antananarivo à Moroni, le temps de l'Indianocéanie ». Cet appui a permis le recrutement d'un expert court-terme pour la recherche documentaire, la rédaction et la conceptualisation de l'ouvrage.

• FONDS FRANÇAIS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL

Le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) finance à hauteur de 1,2 millions d'euros le projet de gestion durable des zones côtières des pays de la COI. Ce projet se distingue notamment par sa démarche participative. Les communautés locales sont engagées dans la gestion des parcs marins, sensibilisés aux enjeux environnementaux et aux conséquences économiques d'une pression trop forte sur les écosystèmes marins. Sa portée régionale permet de faciliter l'échange d'expériences et de créer un guide de bonnes pratiques.

Les actions sur financement du FFEM sont complémentaires de celles qui seront entreprises dans le cadre du projet Biodiversité financé par l'UE.

• LA COOPÉRATION TERRITORIALE FRANÇAISE

Le programme opérationnel de coopération territoriale (POCT) a pour objectif de mieux insérer La Réunion dans son environnement régional.

Le Secrétaire général de la COI a participé le 28 février 2014 à La Réunion au comité de concertation régionale dans le cadre de l'élaboration du POCT de l'océan Indien dont la Région Réunion est l'autorité de gestion.

Une réunion technique de haut niveau ainsi qu'une réunion du comité de concertation à laquelle était représentée la COI ont également été organisées les 11 juillet et 28 novembre 2014. L'enveloppe du FEDER disponible pour le volet transfrontalier du POCT 2014-2020 s'élève à 41,5 millions d'euros.

La concordance calendaire des programmations du FEDER et du FED offre une occasion inédite de coordonner ces deux instruments financiers dans le cadre de la mise en œuvre de projets de coopération régionale. « *Je note avec satisfaction que nous travaillons ensemble à la mise en cohérence des domaines d'intervention prioritaires de la COI, des priorités du 11e FED et du Programme opérationnel de coopération territoriale (POCT). Ce calendrier de programmation nous donne l'occasion d'éviter un cauchemar bureaucratique et de respecter les exigences de transparence et d'efficacité* », a souligné Jean Claude de l'Estrac, en février à La Réunion.

BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

Le Secrétaire général de la COI s'est rendu au siège de la Banque africaine de développement (BAD), à Tunis, du 19 au 21 février. A cette occasion, il s'est entretenu avec Donald Kaberuka, président de la BAD, ainsi qu'avec Zondo Thomas Sakala, vice-président chargé des programmes régionaux, et Sibry Tapsoba, chef de l'Unité des Etats fragiles.

Donald Kaberuka a assuré la COI de l'implication de la banque au sein de la région indianocéanique et de l'importance du partenariat avec l'organisation qui a contribué à la formulation de la stratégie d'appui de la BAD au développement de l'océan Indien.

Cette mission à Tunis a permis de plaider en faveur de la consolidation du partenariat entre la COI et la BAD et de la poursuite des négociations autour du deuxième programme de renforcement des capacités du Secrétariat général en faveur des Etats fragiles (Comores et Madagascar). Ce programme est en cours de finalisation et sera prêt au premier trimestre 2015 pour signature de la convention de financement dans le courant de l'année.

BANQUE MONDIALE

Le partenariat entre le groupe de la Banque mondiale et la COI se renforce. L'appui de la Banque mondiale porte sur deux secteurs : la réduction des risques de catastrophes, via son bureau spécialisé au bénéfice du projet ISLANDS de la COI et la gestion durable des pêches. Sur le volet pêche, la Banque mondiale et la COI sont parvenues, le 26 septembre à Paris, à un accord de financement de 5 millions de dollars à travers le Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Ce financement sera mobilisé pour la mise en œuvre du projet des pêches dans le sud-ouest de l'océan Indien (SWIOFish1). La maîtrise d'ouvrage du projet sera assurée par la Commission des pêches du sud-ouest de l'océan Indien (CPSOOI). La signature de la convention de financement aura lieu dans le courant du premier semestre 2015.

SYSTÈME DES NATIONS UNIES

Le partenariat de la COI avec le Système des Nations unies continue de se consolider. Il repose principalement sur une coopération technique entre les agences spécialisées des Nations unies et les projets de la COI, comme suit :

- Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour la mise en œuvre du concept « Une seule santé / One health » dans le cadre du projet Veille sanitaire ;
- Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED) pour l'élaboration de mesures concrètes en faveur du développement durable des PEID présentées dans une publication conjointe lancée au Sommet de Samoa ;
- Bureau des Nations unies pour la réduction des risques de catastrophes (UNISDR) dans le cadre des activités sur la réduction des risques de catastrophes du projet ISLANDS ;
- Département des affaires économiques et sociales des Nations unies (UNDESA) dans le cadre des activités du projet ISLANDS relatives au suivi de la Stratégie de Maurice ;
- Agences des Nations unies en charge de la sécurité maritime et de la lutte contre les trafics illicites (Office des Nations unies contre la drogue et le crime – ONUDC ; Bureau maritime international – BMI) dans le cadre des activités du programme MASE ;
- Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture en prévision de la Conférence internationale des Nations unies sur les PEID de Samoa ;
- Fonds des Nations unies pour la population (UNFPA) pour l'organisation de la 3e rencontre régionale sur les violences basées sur le genre, en octobre à Moroni ;
- Programme commun des Nations unies sur le VIH/Sida (ONUSIDA) dont le directeur exécutif en visite au Secrétariat général de la COI a plaidé pour le renforcement du partenariat entre les deux organisations.

AUSTRALIE

Les engagements pris au titre du programme de l'Australie pour le développement (AusAid), en 2012, ont donné lieu à la signature de trois accords de financement pour un montant total de 500 000 dollars australiens, qui ont permis de soutenir la sortie de crise à Madagascar et de finaliser en 2014 des projets pilotes de gestion des risques naturels aux Comores et dans la Grande Ile. Par ailleurs, des discussions sont en cours pour établir une collaboration sur la recherche en climatologie entre la COI et l'agence scientifique nationale d'Australie (CSIRO) dans le cadre de l'IORA (*Indian ocean Rim Association*).

CHINE

La République populaire de Chine a accordé en 2014 un nouveau soutien financier de 100 000 USD au Secrétariat général de la COI pour renforcer ses capacités administratives et participer au développement institutionnel de l'organisation. Pour mémoire, en 2010 et 2011, le gouvernement chinois avait fait don de 50 000 dollars à la COI. Cet appui financier a doublé en 2013 et 2014.

Cette contribution permettra de consolider une politique de gestion des ressources humaines répondant aux standards des organisations internationales, en particulier à travers la formation continue du personnel du Secrétariat général.

Ce don illustre l'approfondissement de la coopération Chine-COI et témoigne du rôle grandissant sur la scène internationale et régionale de l'aide au développement et de la coopération de la Chine.

Rodrigues, Port Sud-Est.
© *Pierre Argo.*





© Denis Lacour



CHAPITRE

#6

Economie bleue

L'océan, tremplin de la croissance durable en Indianocéanie

L'OCÉAN, TREMPLIN DE LA CROISSANCE DURABLE EN INDIANOCÉANIE



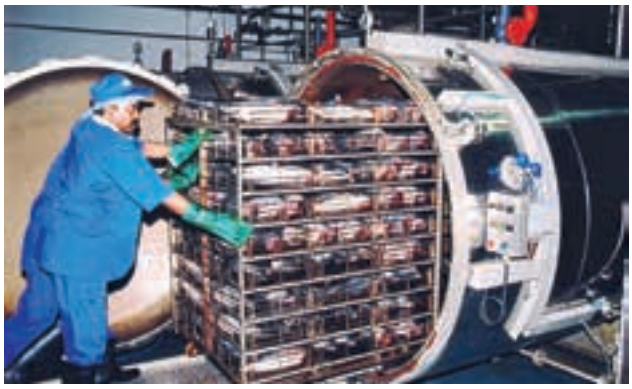
« Lorsqu'il est question de pêche ou de l'exploitation d'autres ressources, les océans semblent appartenir à tout le monde. Mais quand il s'agit des questions de durabilité des ressources, de conservation marine ou de lutte contre la pollution et la piraterie, les océans semblent n'appartenir à personne. » C'est en ces termes qu'en juillet 2013 le président des Seychelles, James Michel, dénonçait un paradoxe qui ne peut-être dénoué que par une gouvernance des océans partagée, acceptée et durable. L'enjeu d'une économie océanique comme nouveau levier de développement durable des pays insulaires se pose ainsi.



Prototype à terre d'énergie thermique des mers, La Réunion.
© *Laboratoire Piment*

Région largement océanique totalisant 5,5 millions de km² de zones économiques exclusives, l'Indianocéanie dispose d'un potentiel indéniable de croissance basé sur l'exploitation raisonnée des espaces maritimes. Le chef de la diplomatie mauricienne, Dr Arvin Boolell, résume la conviction des pays membres de la COI : « l*es océans sont la nouvelle frontière du développement* » et constituent, de fait, « *la meilleure possibilité de diversifier l'économie des États insulaires* ». Bien entendu, la communauté internationale est appelée à participer pleinement à cette nouvelle donne tant économique qu'écologique et juridique par la formulation d'une « *stratégie mondiale sur les océans, sur la base des termes de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer* ». C'est dans cet esprit que la Commission de l'océan Indien (COI) a plaidé, tout au long de l'année 2014, en faveur de la promotion de l'économie océanique comme vecteur de croissance durable dans de nombreux fora internationaux. C'était notamment le cas à Abu Dhabi, les 20 et 21 janvier 2014, au Sommet international sur l'économie bleue co-organisé par l'Emirat-hôte et le gouvernement des Seychelles.

« *L'océan Indien fait face à trois défis qui sont interdépendants et qu'il n'est pas possible de traiter séparément : les défis écologique, économique et sécuritaire. Combinés, ils constituent un enjeu hautement politique, celui de la gouvernance des océans* », a souligné Jean Claude de l'Estrac, Secrétaire général de la COI, face à 180 membres de gouvernements et représentants d'organisations internationales.



L'industrie de transformation des produits de la mer. © *MAE Maurice*



Créer un pôle de recherche et d'innovation. © *MAE Maurice*

Les participants au Sommet d'Abu Dhabi ont pu prendre la mesure des activités de la COI avec le soutien de ses partenaires au développement en faveur de la gestion des ressources marines et côtières, de la promotion d'une pêche responsable, de la sécurité maritime, de l'adaptation au changement climatique ou encore de la gestion des risques de catastrophes naturelles. L'expertise acquise par la COI dans ces domaines a « *progressivement établi les bases d'un développement régional centré sur le potentiel de l'économie bleue* ».

Ce même message, la COI l'a porté à la troisième Conférence internationale des Nations unies sur les petits Etats insulaires en développement aux Samoa en septembre 2014. Le plaidoyer de la COI a, en particulier, appelé à « *l'instauration d'un traitement spécifique et différencié pour les PEID visant notamment à faciliter l'accès aux nouvelles sources de financement multilatéral, notamment le Fonds d'adaptation et le nouveau Fonds vert pour le climat* ». Dans les faits, il s'agit de permettre aux Etats insulaires de mettre en œuvre des programmes de développement de long terme reposant notamment sur le potentiel des océans au service du développement économique et social.

L'économie bleue ouvre un champ d'opportunités considérables aux pays de l'Indianocéanie. Conscients de cet enjeu, les chefs d'Etat et de gouvernement de la COI, réunis en Sommet le 23 août 2014 à Moroni, ont tous souligné la pertinence des actions de la COI dans ce cadre ainsi que la nécessité d'approfondir la coopération régionale, afin de traduire le potentiel de l'économie océanique en projets concrets.

Portée par une ambition politique réaffirmée au Sommet de Moroni, la COI organisera dans le courant de l'année 2015 une Conférence régionale sur l'économie bleue avec les représentants des pouvoirs publics, du secteur privé et des experts. L'objectif sera de prendre la mesure du potentiel que recèle l'océan Indien par secteur et de déterminer les contours d'une stratégie régionale de promotion et de développement de l'économie océanique.

« Au-delà des menaces, il y a ce que nous pouvons espérer de l'océan Indien. C'est ce que l'on appelle "l'économie bleue". Grâce à la COI, nous pouvons mieux valoriser les ressources maritimes. Là encore, la France est à vos côtés, prête à discuter avec tous, parce que je pense que nous avons besoin de dialogue, de négociation, de coopération pour agir en matière de pêche, de tourisme, d'énergie renouvelable, d'exploitation des hydrocarbures pour porter des projets conjoints. Je pense que nous devons donner une traduction à notre Sommet, il doit y avoir des projets concrets pour l'exploitation des ressources maritimes. »
François Hollande,
Président de la République Française



« La taille de nos îles ne doit être un obstacle ni à notre développement économique, ni à notre unité. Au contraire, les aléas de notre géographie constituent une opportunité de tirer parti d'une richesse commune, alors bâtissons notre avenir, forts de notre inter-connectivité et de notre volonté d'agir ensemble, pour le développement harmonieux de tous nos membres. »
Hery Rajaonarimampianina,
Président de la République de Madagascar



« Nous sommes réunis par l'essentiel : d'abord par l'océan Indien, notre patrimoine commun. Il regorge d'énormes richesses qui en font une grande zone d'intérêt géostratégique. Bien exploitées, les richesses de notre économie bleue représenteront de réelles perspectives de développement économique de la région. Notre océan pourrait être notre nouvel eldorado énergétique, d'opportunités d'emplois, pour peu que nous lui accordions toute l'attention qu'il mérite. C'est pourquoi nous devons conjuguer nos efforts pour en faire un secteur exemplaire de nos économies et de l'économie mondiale. »
James Michel,
Président de la République des Seychelles

« Pour les PEID, un des principaux pôles de développement reste l'océan. Or, nos économies et nos ressources sont menacées par la piraterie en haute mer et par des événements climatiques de plus en plus fréquents, violents et imprévisibles, par les déchets maritimes, la surpêche et la pêche illégale. Nos économies, déjà sensibles aux conséquences de la crise économique, doivent se battre constamment pour demeurer compétitives. »
Dr Navinchandra Ramgoolam,
ancien Premier ministre de la République de Maurice

« La vulnérabilité de nos îles, les changements climatiques, la montée des océans, en substance, les catastrophes naturelles, en plus de la destruction de l'environnement par l'homme, sont des menaces sérieuses capables de compromettre le développement durable de nos pays respectifs. »
Ikililou Dhoinine,
Président de l'Union des Comores



« Nouvelle frontière de la renaissance africaine »
A l'occasion de la 22e session ordinaire de son Assemblée en janvier 2014, l'Union africaine a reconnu l'économie bleue comme la « *nouvelle frontière de la renaissance africaine* ». L'Agenda 2063 de l'instance continentale rendue publique en août met également à l'honneur l'économie bleue comme levier de développement durable nécessitant une position commune du continent en vue du nouvel agenda pour le développement post-2015.

La Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (UNECA) s'est également intéressée de près au potentiel de l'économie bleue pour les pays insulaires du continent comme pour les pays côtiers et enclavés. En marge de la 18e session du Comité intergouvernemental d'experts (CIE) du Bureau sous-régional pour l'Afrique orientale de l'UNECA, à Kinshasa du 17 au 20 février, la COI a entamé des échanges sur l'économie bleue avec le Bureau sous-régional de l'UNECA en vue de la 19e session de son CIE consacrée à ce sujet à Madagascar en mars 2015.

L'UNECA et la COI, qui participent chaque année au CIE annuel du Bureau sous-régional pour l'Afrique orientale, entendent renforcer leur coopération et l'échange d'informations dans le domaine de l'économie bleue, mettant en phase les engagements régionaux de la COI avec les ambitions continentales de l'Union africaine.

LE POTENTIEL EXPRIMÉ EN CHIFFRES

Avec des réserves de gaz naturel **quatre fois supérieures** à celles du Qatar selon les estimations, le Canal du Mozambique, notamment les eaux comoriennes, dispose d'un des plus importants potentiels de production d'hydrocarbures au monde

70%
du trafic pétrolier mondial et **30 %** du commerce maritime marchand transitent par l'océan Indien

La valeur économique des biens et services engendrés par les écosystèmes marins de l'océan Indien (mangroves, récifs coralliens, faune marine...) atteint quelque
25 milliards de dollars
selon le Programme des Nations unies pour l'environnement



© Denis Lacour



CHAPITRE #7

Rapport administratif et financier

FINANCEMENT DES PROJETS EN COURS EN 2014

SMARTFISH 1

• DURÉE DE MISE EN ŒUVRE : PREMIÈRE PHASE (2011-2014)

Objectifs: l'objectif global du programme est de contribuer à élever le niveau de développement social, économique et environnemental et d'accroître l'intégration régionale dans la région de l'AfOA-OI grâce à l'exploitation durable des ressources halieutiques.

Partenaire : Union européenne.

Financement : 21 millions d'euros.

Particularité : SmartFish-COI est conjointement mis en œuvre par l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

SMARTFISH 2

• DURÉE DE MISE EN ŒUVRE : DEUXIÈME PHASE (2014-2017 - 42 MOIS)

Objectifs: soutenir la mise en œuvre des priorités stratégiques de pêche de la région AfOA- OI afin de gérer et développer durablement la pêche lacustre et marine ainsi que le secteur de l'aquaculture.

Partenaire : Union européenne.

Financement : 16 millions d'euros.

Particularité : SmartFish-COI est conjointement mis en œuvre par l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

PLAN RÉGIONAL DE SURVEILLANCE DES PÊCHES (PRSP)

• DURÉE DE MISE EN ŒUVRE : 2007-2014

Objectifs : lutter contre la pêche illégale pour permettre une exploitation responsable et durable des ressources halieutiques. Développer un système régional d'échange de données.

Partenaire : Union européenne.

Financement : 12 millions d'euros.

BIODIVERSITÉ

- **DURÉE DE MISE EN ŒUVRE : 2014 - 2017**

Objectifs : promouvoir des modes de gestion efficaces, adaptés et coordonnés de la biodiversité côtière, marine et insulaire dans les Etats insulaires et côtiers de la région AfOA-OI, afin de contribuer au développement durable et à l'amélioration du niveau de vie des populations.

Partenaire : Union européenne.

Financement : 15 millions d'euros.

ENERGIES RENOUVELABLES ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

- **DURÉE DE MISE EN ŒUVRE : 2014 - 2017**

Objectifs : améliorer l'accès de nos Etats membres à des sources modernes, efficaces, fiables, diversifiées, durables et renouvelables d'énergie saine et à des prix compétitifs, et donc contribuer au développement durable.

Partenaire : Union européenne.

Financement : 15 millions d'euros.

RÉSEAU DE SURVEILLANCE ET D'INVESTIGATION DES ÉPIDÉMIES (RSIE)

- **DURÉE DE MISE EN ŒUVRE : SECONDE PHASE (2013-2017)**

Objectifs : consolider et renforcer les capacités du réseau SEGA. Elargir son champ d'action à la surveillance en santé animale, et institutionnaliser l'Unité de veille sanitaire de la COI et le réseau SEGA pour en assurer la pérennité.

Partenaire : Agence française de développement (AFD).

Financement : 6 millions d'euros.

SURVEILLANCE DE L'ENVIRONNEMENT ET SÉCURITÉ EN AFRIQUE (MESA)

- **DURÉE DE MISE EN ŒUVRE : 2013-2017**

Objectifs : améliorer la gestion de l'environnement et de la sécurité grâce à un meilleur accès aux services d'information opérationnels reposant sur les données de l'observation de la terre par satellite (informations sur le cycle de l'eau - pour soutenir l'agriculture - les risques d'inondation, la détérioration des sols et ressources forestières, la pollution marine, les ressources de pêche etc).

Partenaire : Union européenne.

Financement : 37 millions d'euros (projet panafricain).

PROGRAMME RÉGIONAL POUR LA PROMOTION DE LA SÉCURITÉ MARITIME (MASE)

• DURÉE DE MISE EN ŒUVRE : 2013-2018

Objectifs : renforcer la sécurité maritime dans la région de l'Afrique orientale et australe –océan Indien (AfOA-OI) afin d'améliorer la sécurité globale régionale et d'instaurer un environnement favorable au développement économique de la région et au-delà.

Partenaire : Union européenne.

Financement : Un programme régional de 37,5 millions d'euros dont 10,8 millions gérés par la COI.

PROGRAMME D'APPUI AU COMITÉ INTERRÉGIONAL DE COORDINATION

• DURÉE DE MISE EN ŒUVRE : 2010-2016

Objectifs : contribuer à l'intégration de la région « Afrique orientale et australe – océan Indien » (AfOA-OI), en veillant à la cohérence avec la vision de l'Union africaine.

Partenaire : Union européenne.

Financement : 11,5 millions d'euros gérés par le COMESA dont bénéficie la COI, aux côtés du COMESA, de l'EAC, et de l'IGAD.

ISLANDS 1

• DURÉE DE MISE EN ŒUVRE : 2011-2014 (1RE PHASE)

Objectifs : assurer la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice dans l'océan Indien à travers quatre thèmes phares : les récifs coralliens, les catastrophes naturelles et/ou climatiques, l'adoption et la mise en œuvre de stratégies politiques de développement durable dans les petits Etats insulaires en développement (PEID) ciblés, et l'opérationnalisation d'une initiative changement climatique dans l'océan Indien.

Partenaire : Union européenne.

Financement : 10 millions d'euros (1re phase).

ISLANDS 2

• DURÉE DE MISE EN ŒUVRE : 2014-2017 (2E PHASE)

Objectifs : accélérer la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice dans la région de l'Afrique orientale et australe –océan Indien (AfOA-OI).

Partenaire : Union européenne.

Financement : 7,5 millions d'euros (2e phase).

SWIOFISH1

- **DURÉE DE MISE EN ŒUVRE : 2014 - 2021**

Objectifs : augmenter les bénéfices partagés tirés de la valorisation des ressources marines et côtières dans les pays du sud-ouest de l'océan Indien, en renforçant les capacités institutionnelles régionales et nationales de gestion durable et de bonne gouvernance des pêches marines (aquaculture comprise).

Partenaire : Banque mondiale.

Financement : 5 millions USD.

GESTION DURABLE DES ZONES CÔTIÈRES DES PAYS DE LA COI

- **DURÉE DE MISE EN ŒUVRE : 2014 - 2017**

Objectifs : contribuer à la gestion durable des zones côtières des pays de la COI en soutenant les innovations locales et les partenariats.

Partenaire : Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM), à travers l'Agence française de développement (AFD).

Financement : 1,2 million d'euros du FFEM, avec des co-financements prévus (5,7 millions d'euros, dont des contributions des projets ISLANDS et Biodiversité et 2 millions d'euros de l'AFD destinés au Parc marin de Mohéli).

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS OPÉRATIONNELLES DU SG-COI

- **DURÉE DE MISE EN ŒUVRE : 2012 - 2014**

Objectifs : contribuer au développement de la région de l'océan Indien par l'amélioration de la performance opérationnelle du SG-COI notamment dans la mise en œuvre d'une stratégie sectorielle pilote de la COI ; la stratégie du « genre ».

Partenaire : Banque africaine de développement (BAD).

Financement : 860 600 USD.

PROGRAMME CONJOINT ISLANDS/ UNISDR « PROTECTION FINANCIÈRE DES POPULATIONS ET DES ÉCONOMIES CONTRE LES RISQUES DE CATASTROPHES NATURELLES ET CLIMATIQUES »

- **DURÉE DE MISE EN ŒUVRE : 2013 - 2015**

Objectifs : établir des mécanismes de protection financière publics ou privés en cas de catastrophes naturelles et climatiques dans la région du sud-ouest de l'océan Indien.

Partenaire : UNISDR.

Financement : 546 675 USD.

ETAT DES LIEUX DU **PERSONNEL** DE LA **COI**

ÉVOLUTION DU PERSONNEL EN 2014

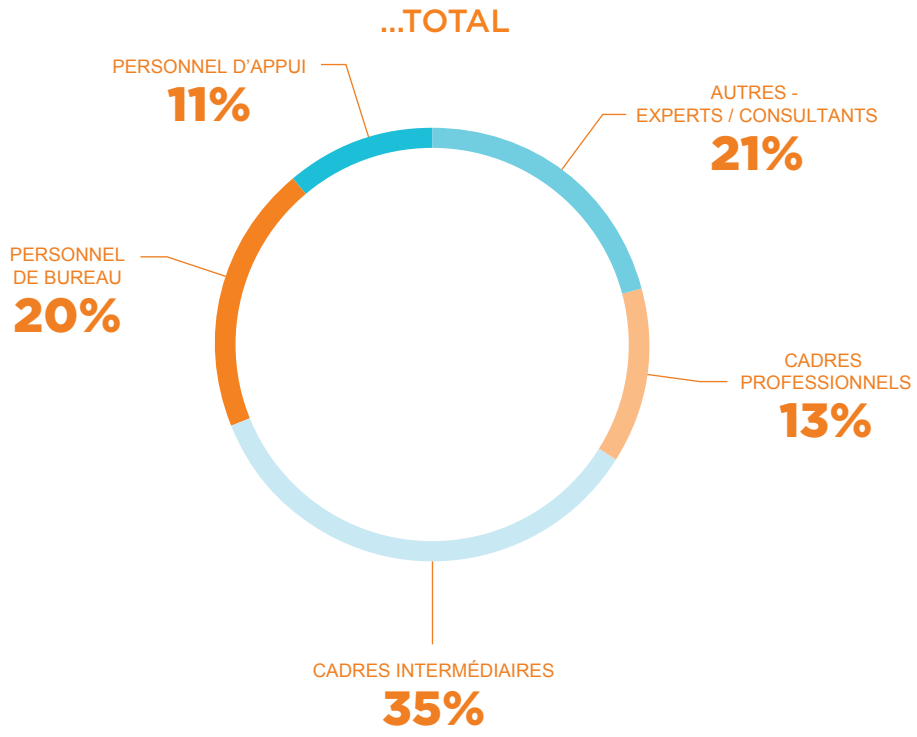
Secrétariat général et Projets	Hommes	%	Femmes	%	Total	%
Janvier	53	**50**	53	**50**	106	**100**
Fevrier	51	**49**	53	**51**	104	**100**
Mars	50	**49**	53	**51**	103	**100**
Avril	55	**50**	55	**50**	110	**100**
Mai	54	**50**	54	**50**	108	**100**
Juin	48	**48**	52	**52**	100	**100**
Juillet	48	**47**	55	**53**	103	**100**
Août	48	**46**	56	**54**	104	**100**
Septembre	49	**46**	57	**54**	106	**100**
Octobre	49	**46**	57	**54**	106	**100**
Novembre	49	**45**	60	**55**	109	**100**
Décembre	48	**44**	61	**56**	109	**100**
Moyenne 2014	50	**47**	55	**53**	105	**100**

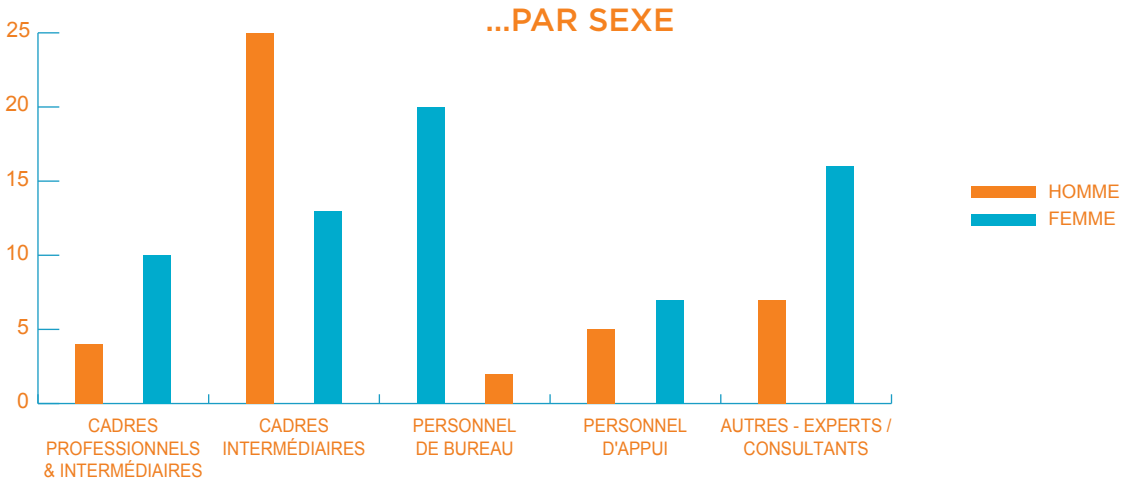
PERSONNEL - DISTRIBUTION PAR CATÉGORIES

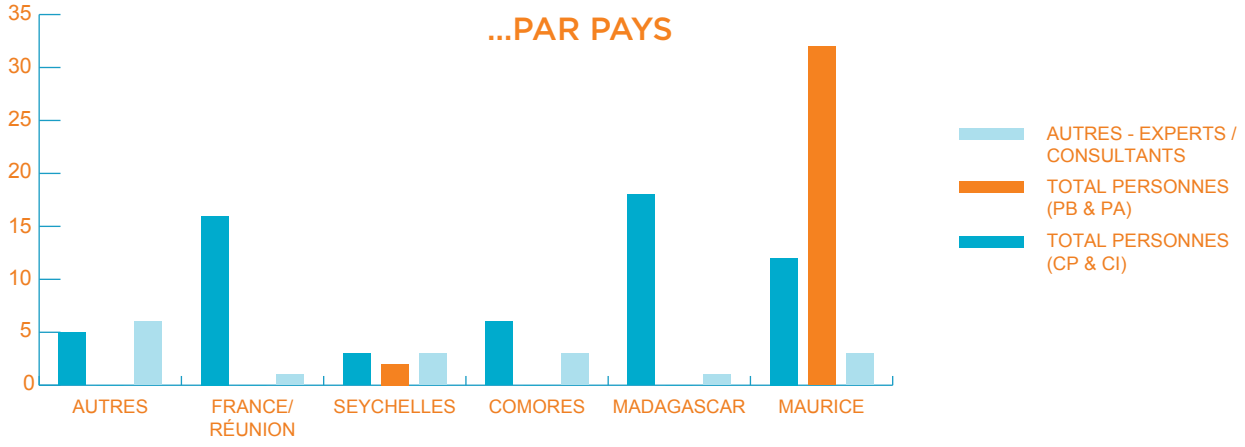
Pays	Mau.		Mad.		Com.		Sey.				Fran / Reu		Autre		Total personnes	Total Hommes	Total Femmes
Sexe	M	F	M	F	M	F	M	F			M	F	M	F			
Cadres professionnels & intermédiaires																	
Cadres professionnels	3		2	1		1		1			4	1	1		14	10	4
Cadres intermédiaires	2	4	5	13	4	1		2			1	4	1	1	38	13	25
Total personnes (CP & CI)	5	4	7	14	4	2	0	3			5	5	2	1	52	23	29
% par sexe	**9,6**	**7,7**	**13,5**	**26,9**	**7,7**	**3,8**	**0**	**5,8**			**9,6**	**9,6**	**3,8**	**1,9**	**100**	**44**	**55,8**
% par pays	**17,3**		**40,4**		**11,5**		**5,8**				**19,2**		**5,8**		**100**		
Personnel de bureau & d'appui																	
Personnel Bureau	2	18						2							22	2	20
Personnel d'appui	7	5													12	7	5
Total personnes (PB & PA)	32						2								34	9	26
Autres experts/consultants																	
Autres - Experts / Consultants	3	3	1	1	2		3				1	3	6		23	16	7
Total	17	30	8	15	6	2	3	5	0	0	6	8	8	1	109	48	62
																44	56

DISTRIBUTION DE PARITÉ ENTRE LES DEUX SEXES

Pays	Mau.		Mad.		Com.		Sey.				Fran / Reu		Autre		Total personnes	Total Hommes	Total Femmes
Sexe	M	F	M	F	M	F	M	F			M	F	M	F			
Cadres professionnels & intermédiaires																	
CADRES PROFESSIONNELS & INTERMEDIAIRES	3		2	1		1		1			4	1	1		14	10	4
Cadres intermédiaires	2	4	5	13	4	1		2			1	4	1	1	38	13	25
Total personnes (CP & CI)	5	4	7	14	4	2	0	3			5	5	2	1	52	23	29
Total personnes (CP & CI)	12		18		6		3				16		5				
% par sexe	**9,6**	**7,7**	**13,5**	**26,9**	**7,7**	**3,8**	**0**	**5,8**			**9,6**	**9,6**	**3,8**	**1,9**	**100**	**44,2**	**55,8**
% par Pays	**17,3**		**40,4**		**11,5**		**5,8**				**19,2**		**5,7**		**100**		
Personnel de bureau & d'appui																	
Personnel de bureau	2	18						2							22	2	20
Total personnes (PB & PA)	32						2										
Personnel d'appui	7	5													12	7	5
Total personnes (PB & PA)	32						2								34	9	25
Autres experts/consultants																	
Autres - Experts / Consultants	3	3	1	1	2		3				1	3	6		23	16	7
Total	17	30	8	15	6	2	3	5	0	0	6	8	8	1	109	48	61
																44,04 %	55,96 %


...TOTAL
PERSONNEL D'APPUI
11%
AUTRES -
EXPERTS / CONSULTANTS
21%
PERSONNEL
DE BUREAU
20%
CADRES
PROFESSIONNELS
13%
CADRES INTERMÉDIAIRES
35%

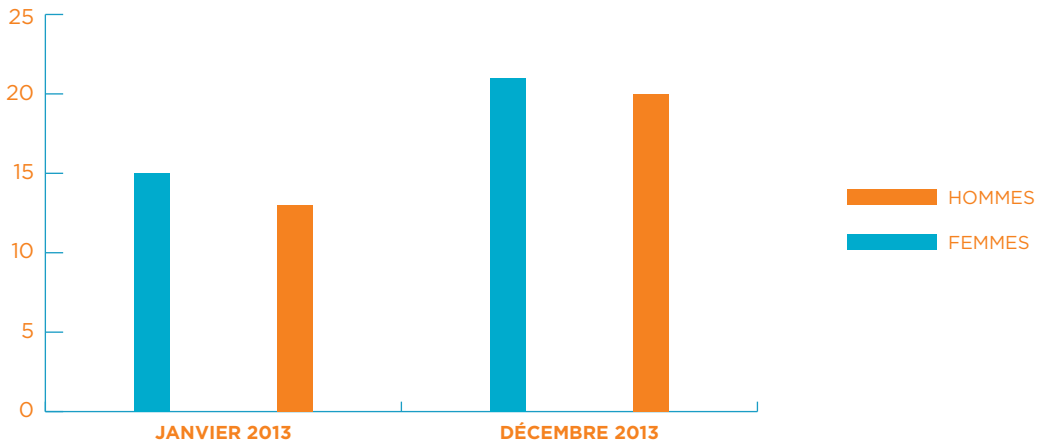

...PAR SEXE
25
20
15
10
5
0
CADRES PROFESSIONNELS & INTERMÉDIAIRES
CADRES INTERMÉDIAIRES
PERSONNEL DE BUREAU
PERSONNEL D'APPUI
AUTRES - EXPERTS / CONSULTANTS
HOMME
FEMME


...PAR PAYS
35
30
25
20
15
10
5
0
AUTRES
FRANCE/ RÉUNION
SEYCHELLES
COMORES
MADAGASCAR
MAURICE
AUTRES - EXPERTS / CONSULTANTS
TOTAL PERSONNES (PB & PA)
TOTAL PERSONNES (CP & CI)

RECRUTEMENT EN 2014 AU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL EN CHIFFRES

	Mois		Différence	
	Janvier 2013	Décembre 2013	Nombre	Pourcentage
Femmes	15	21	6	40 %
Hommes	13	20	7	53,85 %
Total	28	**41**	13	**46,40 %**

Augmentation de **46,4%** de l'effectif



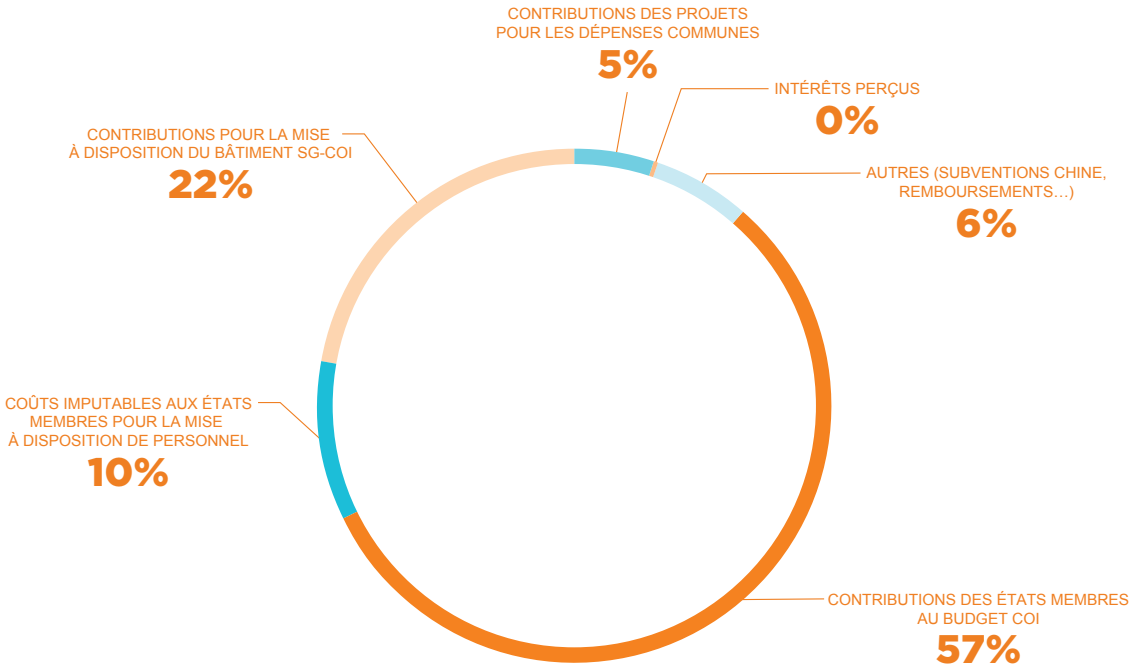
RAPPORT **FINANCIER 2014**

FLUX DE TRÉSORERIE DES POSTES D'EXPLOITATION EN EUROS

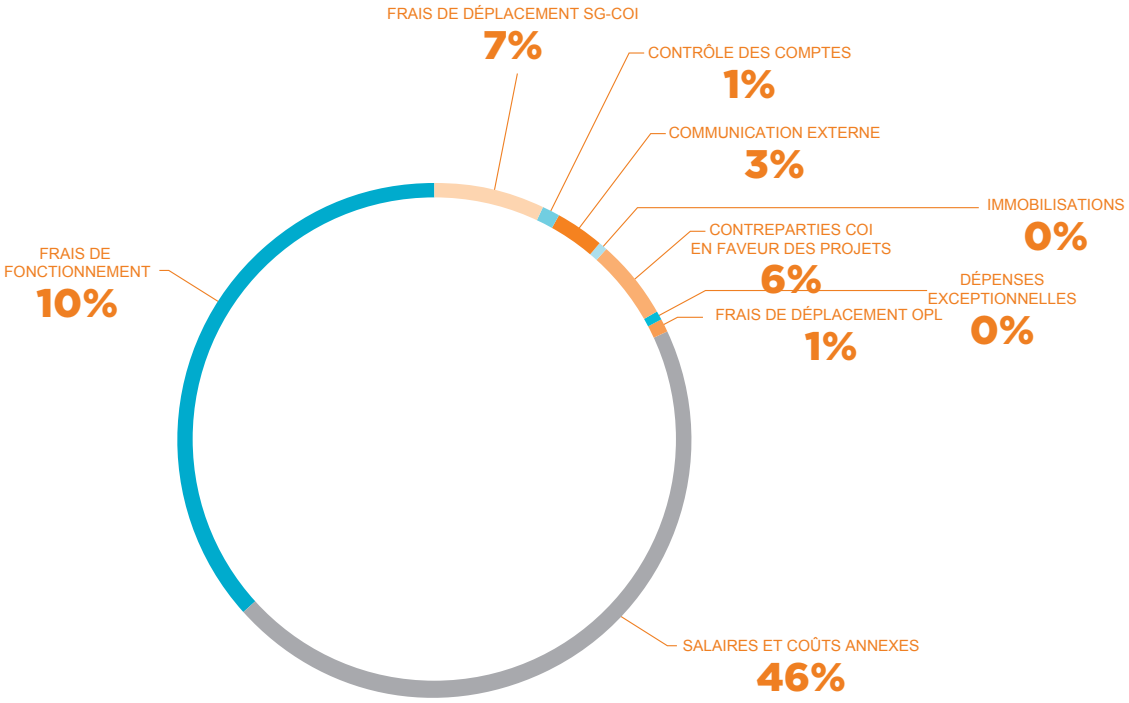
RENTRÉES	MONTANT
Contributions des Etats membres au budget COI	752 057
Coûts imputables aux Etats membres pour la mise à disposition de personnel	130 000
Contributions pour la mise à disposition du bâtiment SG-COI	290 000
Contributions des projets pour les dépenses communes	72 349
Intérêts perçus	0
Autres (subventions Chine)	77 215
	1 321 621
SORTIES	
Salaires et coûts annexes	625 265
Frais de fonctionnement	498 823
Frais de déplacement SG-COI	93 595
Contrôle des comptes	5 000
Communication externe	45 008
Immobilisations	4 484
Contreparties COI en faveur des projets	82 141
Frais de déplacement OPL	17 074
Dépenses exceptionnelles	1 250
	1 372 641
Flux de trésorerie net des postes d'exploitation	-51 020

FLUX DE TRÉSORERIE DES POSTES D'EXPLOITATION EN EUROS

RENTRÉES

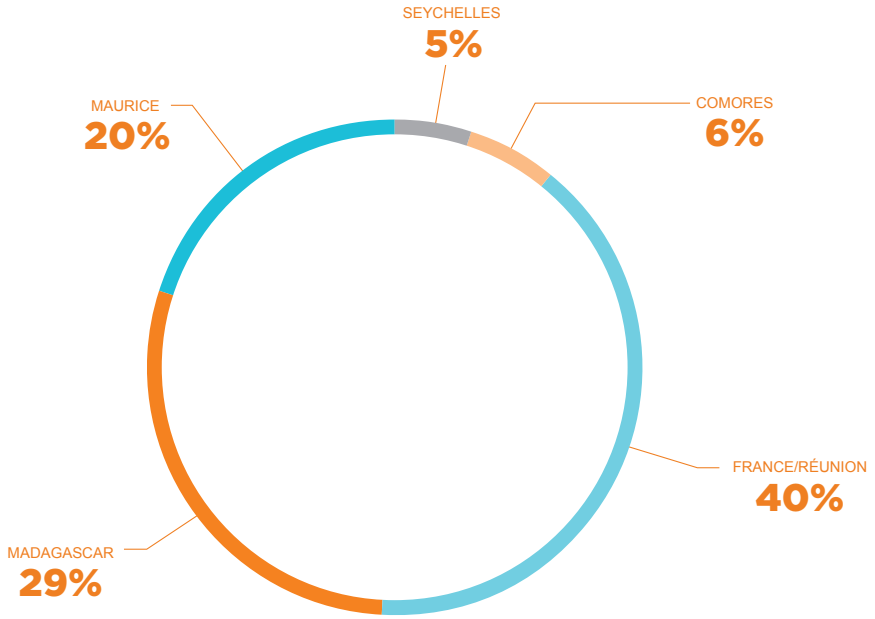


SORTIES



RECETTES STATUTAIRES VENTILÉES PAR PAYS

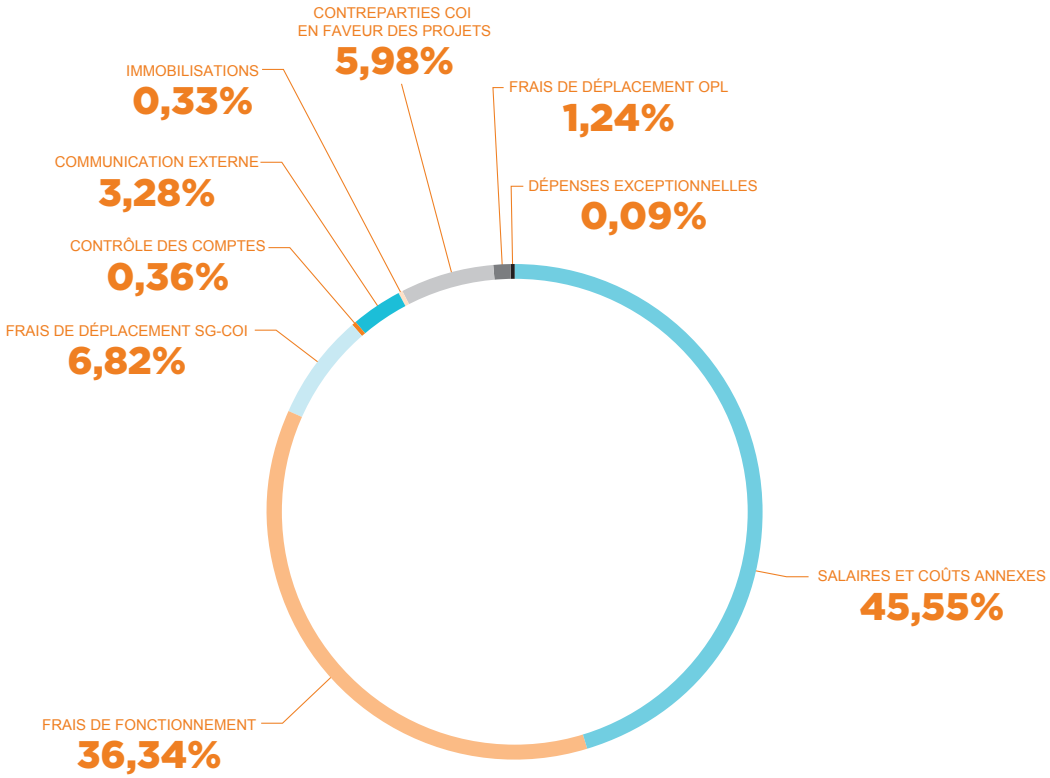
CLÉ DE RÉPARTITION	BUDGET 2014 (en €)
Comores	45 123 €
France/Réunion	300 823 €
Madagascar	218 097 €
Maurice	150 411 €
Seychelles	37 603 €
TOTAL	752 057 €



ÉTAT DES DÉPENSES PAR ACTIVITÉ

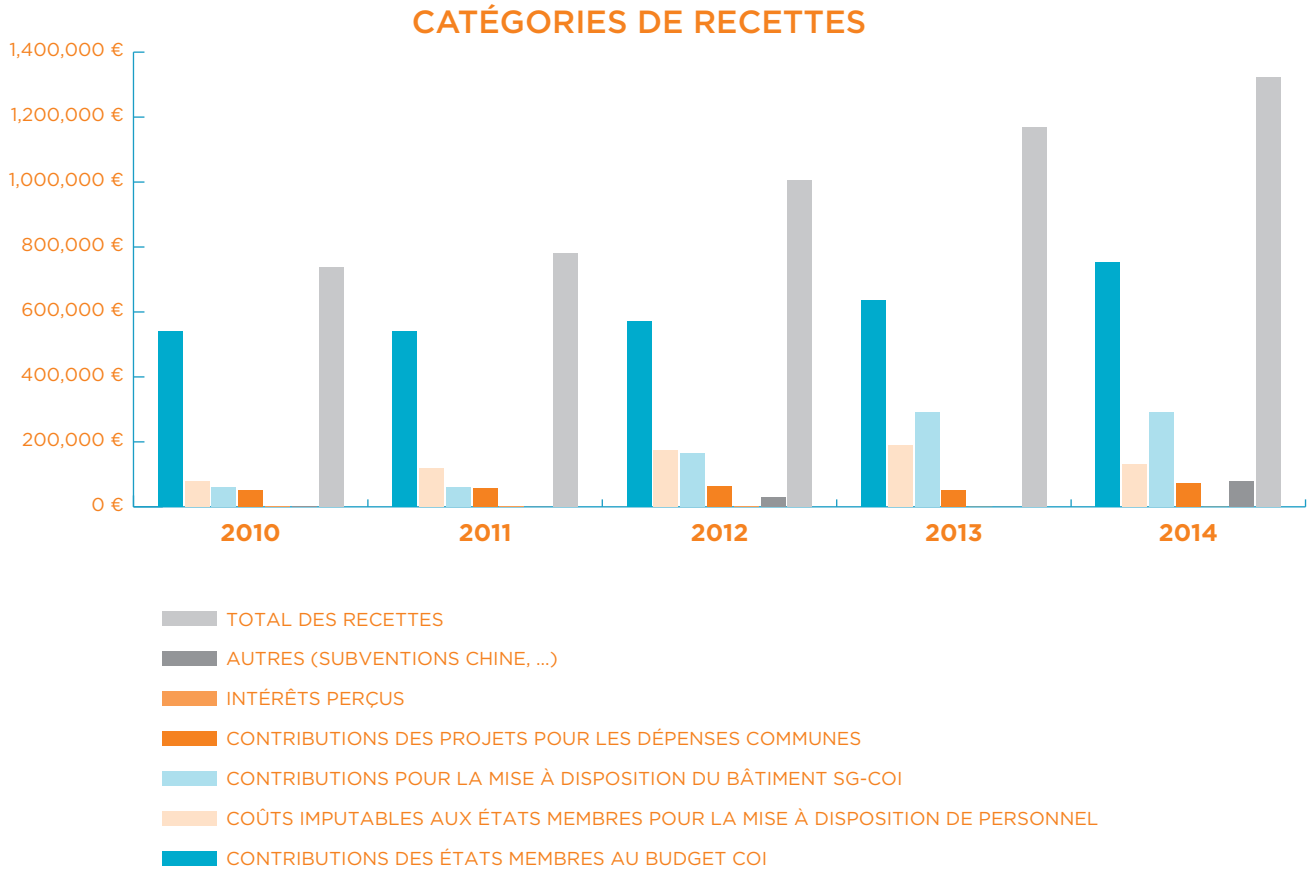
ACTIVITÉ	EUROS	%
Salaires et coûts annexes	625 265 €	45,55 %
Frais de fonctionnement	498 823 €	36,34 %
Frais de déplacement SG-COI	93 595 €	6,82 %
Contrôle des comptes	5 000 €	0,36 %
Communication externe	45 008 €	3,28 %
Immobilisations	4 484 €	0,33 %
Contreparties COI en faveur des projets	82 141 €	5,98 %
Frais de déplacement OPL	17 074 €	1,24 %
Dépenses exceptionnelles	1 250 €	0,09 %
	1 372 641 €	100 %

BUDGET 2014

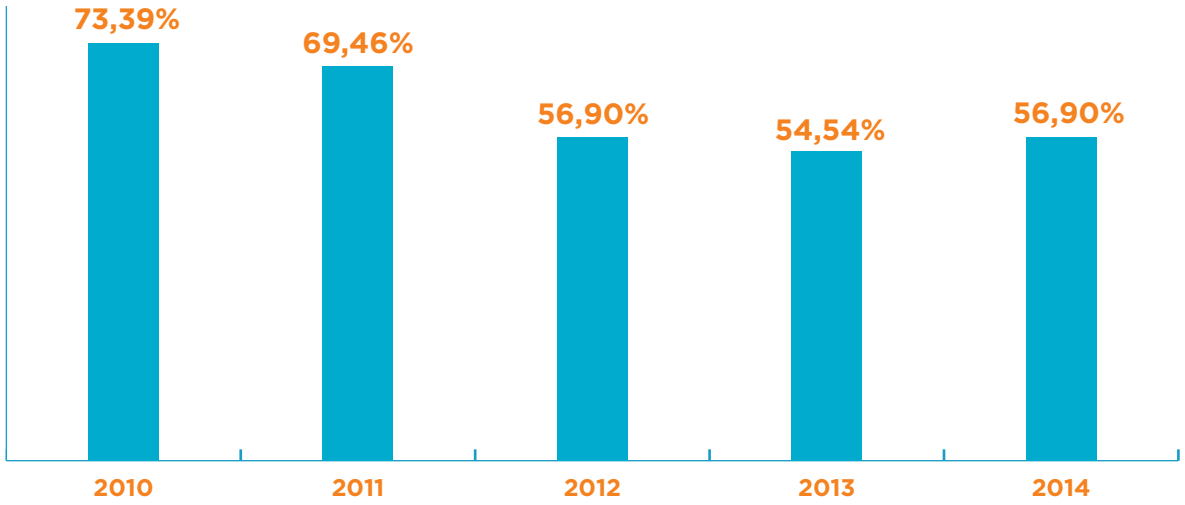


CATÉGORIES DE RECETTES EN EUROS

ACTIVITÉ	2010	2011	2012	2013	2014
Contributions des Etats membres au budget COI	**540 610 €**	**541 170 €**	**572 023 €**	**636 745 €**	**752 057 €**
Coûts imputables aux Etats membres pour la mise à disposition de personnel	80 000 €	120 000 €	175 000 €	190 000 €	130 000 €
Contributions pour la mise à disposition du bâtiment SG-COI	60 000 €	60 000 €	164 000 €	290 000 €	290 000 €
Contributions des projets pour les dépenses communes	52 000 €	56 000 €	64 000 €	50 800 €	72 349 €
Intérêts perçus	2 109 €	1 890 €	850 €	0 €	0 €
Autres (subventions Chine,..)	1 912 €	0 €	29 400 €	0 €	77 215 €
Total des recettes	**736 631 €**	**779 060 €**	**1 005 273 €**	**1 167 545 €**	**1 321 621 €**
Pourcentage de la contribution statutaire par rapport aux recettes totales	73,39 %	69,46 %	56,90 %	54,54 %	56,90 %



POURCENTAGE DE LA CONTRIBUTION STATUTAIRE PAR RAPPORT AUX RECETTES TOTALES



LES **RETOMBÉES** DES **PROJETS** RÉCENTS **OU** EN COURS DANS LES PAYS MEMBRES **DE LA COI**

Les pages qui suivent indiquent les montants dépensés au bénéfice de chacun des pays membres de la COI, dans le cadre de projets qui étaient en cours d'exécution en 2014, mais aussi des projets récemment terminés, PRSP, PAIR 2.

Les sommes indiquées ici n'offrent qu'un reflet partiel de l'apport réel de la COI à ses pays membres. En effet, la valeur intrinsèque des actions mises en œuvre et de leurs effets bénéfiques pour les pays, à moyen et long terme, ne saurait être réduite à ces seules dépenses. Enfin, de nombreuses actions qui ne peuvent être comptabilisées d'un point de vue strictement budgétaire, ne figurent pas ci-dessous.

UNION DES COMORES	
ISLANDS	118 333 €
SmartFish	28 999 €
Plan régional de surveillance des pêches (PRSP)	67 232 €
Réseau de surveillance et d'investigation des épidémies (RSIE)	272 000 €
Risques naturels	54 857 €
Appui de la BAD à la COI	25 138 €
MASE	5 390 €
Programme d'appui à l'intégration régionale (PAIR 2)	64 337 €
Subvention MAEE/COI	5 278 €
TOTAL	641 564 €

MADAGASCAR	
ISLANDS	86 600 €
SmartFish	149 546 €
Plan régional de surveillance des pêches (PRSP)	173 385 €
Réseau de surveillance et d'investigation des épidémies (RSIE)	405 000 €
Risques naturels	29 593 €
MASE	2 182 €
Programme d'appui à l'intégration régionale (PAIR 2)	19 442 €
Appui de la BAD à la COI	19 658 €
Subvention MAEE/COI	9 257 €
TOTAL	894 663 €

MAURICE	
MAURICE	
ISLANDS	713 990 €
SmartFish	157 164 €
Plan régional de surveillance des pêches (PRSP)	220 489 €
Réseau de surveillance et d'investigation des épidémies (RSIE)	197 000 €
Risques naturels	187 902 €
MASE	191 254 €
Programme d'appui à l'intégration régionale (PAIR 2)	116 692 €
CIRC	145 693 €
Appui de la BAD à la COI	68 565 €
SWIOFish1	33 522 €
Gestion durable des zones côtières des pays de la COI(FFEM)	31 060 €
Subvention MAEE/COI	195 297 €
TOTAL	2 258 628 €

FRANCE /RÉUNION	
ISLANDS	492 €
SmartFish	30 757 €
Plan régional de surveillance des pêches (PRSP)	42 705 €
Risques naturels	336 328 €
MASE	4 812 €
Programme d'appui à l'intégration régionale (PAIR 2)	15 660 €
CIRC	1 715 €
SWIOFISH1	73 900 €
Subvention MAEE/COI	2 157 €
TOTAL	508 526 €

SEYCHELLES	
ISLANDS	60 604 €
SmartFish	48 220 €
Plan régional de surveillance des pêches (PRSP)	8 494 €
Réseau de surveillance et d'investigation des épidémies (RSIE)	222 000 €
Risques naturels	12 698 €
Appui de la BAD à la COI	49 052 €
MASE	172 341 €
Programme d'appui à l'intégration régionale (PAIR 2)	18 000 €
CIRC	27 711 €
Subvention MAEE/COI	2 172 €
TOTAL	621 292 €

ANNEXES

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

APSA	Architecture de paix et de sécurité africaine
ACP	Pays d'Afrique, Caraïbes et Pacifique
AFD	Agence française de développement
AfOA-OI	Afrique orientale et australe-océan Indien
AGNU	Assemblée générale des Nations unies
AIMS	Groupe de pays d'Afrique, océan Indien, Méditerranée et Sud de la mer de Chine
APCOI	Association des parlementaires des Etats membres de la COI
APE	Accords de partenariat économique
BAD	Banque africaine de développement
BM	Banque mondiale
CCCCC (5C)	Centre de la communauté des Caraïbes pour le changement climatique
CDB	Convention sur la diversité biologique
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
CIRC	Comité inter-régional de coordination
CNUCED	Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement
COI	Commission de l'océan Indien
COMESA	Marché commun de l'Afrique orientale et australe
ComSec	Secrétariat du Commonwealth
CSIRO	Agence scientifique nationale d'Australie
CTA	Centre technique de coopération agricole et rurale
DI	Domaine d'intervention
DSR	Document de stratégie régionale
EAC	Communauté de l'Afrique de l'Est
EFOI	Entreprendre au féminin océan Indien
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FCEM	Association mondiale des femmes chefs d'entreprises
FCR	Fonds de coopération régionale
FED	Fonds européen de développement
FEDER	Fonds européen de développement régional

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

FFE	Fondation pour l'éducation à l'environnement
FFEM	Fonds français pour l'environnement mondial
FICR	Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
FJDD	Fondation des jeunes pour un développement durable
FIDA	Fonds international de développement agricole
FNUAP	Fonds des Nations unies pour la population
FPOI	Femmes en politique océan Indien
GIZC	Gestion intégrée des zones côtières
GLISPA	Partenariat mondial pour les îles
GPO	Partenariat mondial pour les océans
IATA	Association internationale du transport aérien
IFDD	Institut de la Francophonie pour le développement durable
IFE	Institut de la Francophonie pour l'entrepreneuriat
IGAD	Autorité intergouvernementale pour le développement
IORA	Indian ocean Rim Association
IRD	Institut de recherche pour le développement
JICA	Agence japonaise de coopération internationale
MESA	Suivi de l'environnement et sécurité en Afrique
NTIC	Nouvelles technologies de l'information et de la communication
OCHA	Bureau de coordination des affaires humanitaires- Nations unies
OIE	Organisation mondiale de la santé animale
OIF	Organisation internationale de la Francophonie
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMI	Organisation maritime internationale
OMM	Organisation météorologique mondiale
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONUDC	Office des Nations unies contre la drogue et le crime
ONUDI	Organisation des Nations unies pour le développement industriel
ONUSIDA	Programme commun des Nations unies sur le VIH/Sida
PEID	Petits Etats insulaires en développement
PIR	Programme indicatif régional
PIROI	Plateforme d'intervention régionale de l'océan Indien
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations unies pour l'environnement
POCT	Programme opérationnel de coopération territoriale
PROE/SPREP	Programme régional océanien de l'environnement
PRSP	Plan régional de surveillance des pêches

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

RISP/PAIR	Programme d'appui à l'intégration régionale
RSIE	Réseau de surveillance et d'investigation des épidémies
SADC	Communauté de développement d'Afrique australe
SNU	Système des Nations unies
SYAH	Sids Youth Aims Hub
UCCIOI	Union des chambres de commerce et d'industrie de l'océan Indien
UE	Union européenne
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
UNDESA	Département des affaires économiques et sociales des Nations unies
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
UNFCCC	Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques
UNFPA	Fonds des Nations unies pour la population
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance
UNIFEM	Fonds de développement des Nations unies pour la femme
UNISDR	Bureau des Nations unies pour la réduction des risques de catastrophes
UNODC	Office des Nations unies contre la drogue et le crime
WIOCC	Western Indian Ocean Coastal Challenge ("Défi côtier")

QUATRIÈME SOMMET DES CHEFS D'ÉTAT ET DE GOUVERNEMENT DE LA COI 23 AOÛT 2014, MORONI, UNION DES COMORES

DÉCLARATION FINALE

• L'INDIANOCÉANIE, UN AVENIR À BÂTIR ENSEMBLE

Nous, chefs d'Etat et de gouvernement de la Commission de l'océan Indien (COI) réunis à Moroni, Union des Comores, le 23 août 2014, sous la présidence de S.E.M. Hery RAJAONARIMAMPIANINA, président de la République de Madagascar, pays assumant la présidence de la COI, adoptons la déclaration suivante :

Trente ans après l'Accord général de coopération signé à Victoria qui a institué la COI, nous notons avec satisfaction que les pays du sud-ouest de l'océan Indien ont dépassé la seule relation de coopération technique pour créer un espace de solidarité et d'action authentiques.

Les habitants de nos pays membres ont aujourd'hui conscience qu'ils partagent une géographie, une histoire entremêlée et une culture singulière. C'est sur cette base que peut se construire l'avenir de l'Indianocéanie, en respectant les singularités et les souverainetés de chacun de nos Etats membres.

Grâce aux projets qu'elle a mis en oeuvre, la COI est devenue un acteur crédible et reconnu du développement dans notre région. Elle a acquis une expertise appréciée dans les domaines de la gestion des ressources naturelles et des milieux côtiers. Elle est progressivement devenue un catalyseur de débats, de propositions et d'échanges entre ses Etats membres, les pays de la région élargie de l'Afrique orientale et australe, les acteurs économiques et les sociétés civiles.

Forte de valeurs partagées, la COI a su jouer son rôle dans la gestion des crises et contribuer à faire du sud-ouest de l'océan Indien un espace de paix, propice à la croissance économique et sociale, en prise sur son environnement africain. Elle s'affirme comme un outil de prévention et de gestion des crises politiques, environnementales et climatiques.

Les trois précédents Sommets ont contribué activement à cimenter cette conscience indianocéanienne et à adapter la feuille de route de la COI aux évolutions des priorités et des attentes des peuples et des Etats.

Les chefs d'Etat et de gouvernement se félicitent de la qualité du travail accompli par notre organisation régionale et de sa capacité à fédérer autour de ses missions l'ensemble des parties prenantes au développement régional, qu'il s'agisse des Etats, des collectivités publiques, du secteur privé, de la société civile et des partenaires au développement, notamment l'Union européenne, l'Agence française de développement, le système des Nations unies, la Banque mondiale et la Banque africaine de développement.

Les chefs d'Etat et de gouvernement notent avec satisfaction l'apparition de partenariats avec de nouveaux pays, en particulier l'Australie et la République populaire de Chine. Ces initiatives démontrent l'attractivité croissante de l'Indianocéanie.

Les chefs d'Etats et de gouvernement adressent des remerciements chaleureux à l'ensemble des partenaires au développement qui accompagnent la COI dans sa mission. Ils soulignent le rôle essentiel joué par l'Union européenne qui, depuis trente ans, est le premier bailleur des projets de notre organisation. Ils se félicitent de la bonne utilisation du 10e Fonds européen de développement (FED) et de l'avancement des exercices de programmation du 11e FED, ainsi que du Programme opérationnel de coopération territoriale européenne (FEDER) pour la période 2014-2020 et de la convergence de leurs objectifs. Ils encouragent les Etats membres et le Secrétariat général à s'associer étroitement pour finaliser la programmation du 11e FED.

Le Sommet salue le rôle joué par la COI dans la conclusion des négociations de l'Accord de Partenariat Economique (APE) intérimaire avec l'Union européenne. Il demande une mise en oeuvre efficace de cet accord avec le soutien de la COI et de ses partenaires. Les chefs d'Etat et de gouvernement souhaitent une conclusion rapide d'un APE complet dans lequel le groupe Comores – Madagascar – Maurice – Seychelles (CMMS) pourrait jouer un rôle significatif. Ils souhaitent également que la COI participe activement à sa mise en oeuvre. La France y participera en qualité d'observateur.

Les chefs d'Etat et de gouvernement de la COI confirment l'importance pour l'Indianocéanie d'améliorer la connectivité globale de la région, qu'il s'agisse de desserte maritime, déterminante pour le commerce, de desserte aérienne, déterminante pour le tourisme et les affaires, ou de connectivité numérique, déterminante pour les entreprises, l'investissement et le transfert de technologies.

Ils se félicitent de l'intensité et de la qualité des travaux menés sous l'égide de la COI en vue de faire émerger un espace économique et commercial permettant une meilleure insertion de nos Etats membres dans les flux d'échanges internationaux afin de créer les conditions d'une croissance durable et d'une compétitivité de long terme.

La Conférence ministérielle sur le transport aérien du 8 juillet 2014 aux Seychelles a été l'occasion de formuler une vision commune du transport aérien régional et d'explorer des solutions concrètes ayant pour objectif de mettre en place au moins un vol régulier entre les Etats membres de la COI à des tarifs abordables.

De même, les chefs d'Etat et de gouvernement soulignent l'intérêt et la nécessité de faciliter les déplacements des hommes et femmes d'affaires dans l'espace indianocéanien.

Le Sommet se félicite également de l'engagement des bailleurs dans la mise en oeuvre de ces chantiers structurants et invite le secteur privé, ainsi que les sociétés civiles, à poursuivre les réflexions en cours et à s'associer aux actions d'intérêt collectif.

La concrétisation de ces ambitions passe par l'affirmation d'une COI toujours plus présente et mieux armée pour faire face à l'ampleur des défis régionaux.

Conscients des ressources limitées du Secrétariat général de la COI, les chefs d'Etat et de gouvernement encouragent l'organisation et les Etats membres à rechercher activement des solutions équitables de financements innovants.

Le Sommet se félicite de la réputation acquise par la COI qui se reflète dans l'intérêt de pays du Grand océan Indien à son égard et dans les partenariats noués avec les autres organisations régionales. Il prend note, en particulier, des demandes d'adhésion d'autres Etats à la COI.

Convaincus de l'importance de maintenir vivant l'esprit de l'Accord général de Victoria, attachés au socle identitaire de l'Indianocéanie, à ses valeurs en partage et à l'usage du français au sein de la COI, les chefs d'Etat et de gouvernement appellent à progresser vers la création d'un espace régional de partenariat et de dialogue renforcé.

Les chefs d'Etat et de gouvernement se félicitent de la décision du Conseil des ministres portant création du statut d'observateur.

Les chefs d'Etat et de gouvernement de la COI, conscients de la grande vulnérabilité de nos îles et de son impact sur leur développement, s'associent pleinement à la mobilisation mondiale en faveur des Petits Etats Insulaires en Développement (PEID) qui culminera, en septembre 2014, avec la Conférence des Nations unies de Samoa. Ils se félicitent du rôle moteur de la COI dans la préparation d'un plaidoyer autour des défis du développement durable dans l'Indianocéanie, ainsi que de son rôle de porte-parole d'autres pays insulaires d'Afrique et de l'océan Indien.

Ils encouragent le Secrétaire général à plaider en faveur d'une prise en compte appropriée de la situation spécifique des PEID dans l'agenda mondial pour le développement post-2015 et plus généralement dans les instances des Nations unies.

La conférence de Samoa doit porter un message sans ambiguïté sur la lutte contre le dérèglement climatique afin de contribuer à l'adoption d'un accord ambitieux et applicable à tous lors de la vingt-et-unième Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques qui se tiendra à Paris en décembre 2015. Cet accord devra permettre de limiter l'augmentation moyenne de la température mondiale en dessous de 2°C par rapport aux niveaux pré-industriels et traiter de manière équilibrée la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation au dérèglement climatique.

Dans ce cadre, le IVe Sommet considère que la vision du « Défi côtier de l'océan Indien occidental » (WIOCC) peut contribuer positivement à assurer la conservation de la biodiversité marine dans la grande région de l'Afrique orientale, en lien avec les structures institutionnelles pertinentes et notamment la Convention de Nairobi.

Les chefs d'Etat et de gouvernement renouvellent leur engagement à promouvoir les intérêts de long terme de l'Indianocéanie sur le plan du développement du développement durable, du tourisme, de l'innovation, de la conservation et la gestion durable des ressources marines et halieutiques, de la promotion d'une économie bleue et océanique créatrice d'emplois et de croissance, qui nécessite également un environnement maritime sécurisé.

A cet égard, les chefs d'Etat et de gouvernement soulignent l'importance d'une vision globale de la sécurité maritime. Ils se félicitent des résultats apportés par l'Unité anti-piraterie de la COI basée aux Seychelles et soulignent l'importance de consolider la dynamique de lutte contre la piraterie maritime ainsi que celle contre l'ensemble des trafics illégaux et criminels. Ils prennent note avec satisfaction de la coordination assurée par la COI pour la mise en place d'un centre régional de fusion d'informations maritimes dans le but de mieux détecter les risques et d'un centre régional de coordination de l'action en mer afin de mener des opérations maritimes conjointes. Ils soulignent la nécessité de mettre en place un comité pour examiner un cadre légal régissant la confidentialité de la collecte, du traitement et de la diffusion des données maritimes en vue de la création d'un centre de fusion et d'informations maritimes.

Conscients que les filières criminelles tirent largement leur origine dans les crises qui affectent les Etats, le Sommet rappelle le rôle essentiel de la stabilité politique et de la gouvernance démocratique.

Les chefs d'Etat et de gouvernement se félicitent de l'action efficace des pays membres et du Secrétariat général de la COI dans la résolution des crises régionales, en particulier à Madagascar.

Ils se réjouissent du retour à la normalité institutionnelle et réitèrent l'engagement de tous les Etats et de la COI aux côtés des autorités malgaches en vue de contribuer à un développement rapide et durable de ce pays. La reprise économique de Madagascar prendra notamment appui sur le projet de sécurité alimentaire dans l'Indianocéanie défendu et porté par la COI et qui rendra effectif le rôle de la Grande Ile en tant que grenier de l'océan Indien.

Les chefs d'Etat et de gouvernement sont conscients de l'importance du rôle joué par les sociétés civiles de notre région. Ils redisent leur confiance dans la COI pour impulser des projets et une conscience collective favorable à l'insertion réussie des femmes et de la jeunesse dans le tissu social, professionnel et politique de nos pays. Ils appellent également à une meilleure prise en compte des populations vulnérables, en particulier des enfants et des personnes âgées, ainsi qu'à une mobilisation renouvelée en matière de lutte contre les épidémies et maladies émergentes.

Les chefs d'Etat et de gouvernement remercient les autorités et la population de l'Union des Comores pour la générosité et la chaleur de leur accueil.

Les chefs d'Etat et de gouvernement renouvellent également leurs remerciements aux partenaires au développement et bailleurs de fonds de la COI.

Ils saluent la présence des hautes personnalités qui ont bien voulu accompagner ce IVe Sommet, notamment S.E. Mme Nagla El Husseini, Secrétaire générale adjointe du COMESA.

Photo de couverture : Pierrot Men

Nos remerciements aux photographes de la région, professionnels ou amateurs, qui nous ont généreusement prêté leurs photos pour illustrer ce rapport annuel.

Un grand merci à Pierrot Men et Pierre Argo, mais aussi à Denis Lacour (lauréat du concours photo Acclimate et actuel président de la CCIFM), Manantena Eddie Ramanantsoa, Céline Chevrier, Hubert Nugent, Laetitia Brunel, Jean Lincoln, Adèle Cadinouche, Florence Wallemacq, Pauline Malterre, Virginie Torrens, Yann Yvergniaux, Tom Vely, Tony Baskeyfield, Naldéo, Vanessa Lucas (STB) et aux services de photos des MAE des Seychelles, de Maurice et de Madagascar.

Merci à tous nos partenaires techniques et financiers. Leur soutien et leur confiance renouvelés permettent depuis plus de 30 ans l'essor de la coopération indianocéanique.

Commission de l'océan Indien
Blue Tower. 3e étage,
rue de l'Institut, Ebène,
République de Maurice
T. : +230 402 6100
www.commissionoceanindien.org